



Assemblée générale

Distr. générale
28 avril 2021
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Points 140 et 141 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2022

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2022

Titre III

Justice internationale et droit international

Chapitre 8

Affaires juridiques

Programme 6

Affaires juridiques

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Bureau des affaires juridiques	3
Avant-propos	3
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020***	4
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022****	58
II. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar	85
Avant-propos	85
A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020***	86
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022****	95

* Nouveau tirage pour raisons techniques (2 juin 2021)

** [A/76/50](#)

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et aux résultats est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.



III.	Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables	101
	Avant-propos	101
A.	Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020***.	102
B.	Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022****.	110
Annexes		
I.	Organigramme et répartition des postes pour 2022	117
II.	Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes	122
III.	Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble	124

I. Bureau des affaires juridiques

Avant-propos

Voilà soixante-quinze ans que le Bureau des affaires juridiques a été chargé d'apporter un appui juridique centralisé et unifié à l'Organisation et de conseiller le Secrétaire général, les départements et bureaux du Secrétariat ainsi que les organes de l'Organisation sur des questions liées à l'interprétation et à l'application de la Charte des Nations Unies, des accords juridiques, des résolutions, règles et règlements de l'Organisation, ainsi que sur des questions générales de droit international et divers points de droit public et de droit privé.

Nous marquons cet anniversaire dans des circonstances inédites, alors que le monde est aux prises avec les conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus 2019 (COVID-19) et s'efforce de se relever. Les temps difficiles que nous traversons ont révélé combien il importait de renforcer la coopération internationale dans le cadre du droit international. Le Bureau des affaires juridiques s'est adapté face à la demande croissante de services juridiques, en répondant avec agilité à de nouveaux types de demandes portant sur des questions de droit et de procédure pour assurer la continuité d'activité des organes intergouvernementaux des Nations Unies, prévoir des installations d'évacuation sanitaire adaptées et apporter un appui à la riposte humanitaire de l'Organisation à la pandémie.

Dans ce contexte, le Bureau des affaires juridiques continuera de s'acquitter de son mandat en donnant des conseils sur les aspects juridiques découlant des activités opérationnelles de l'Organisation, notamment de ses missions de maintien de la paix, de ses missions politiques spéciales et autres, tout en fournissant des services juridiques pour le règlement des différends de droit privé concernant les opérations de l'Organisation, de ses organes ou de ses fonds et programmes dotés d'une administration distincte.

Dans la circulaire [ST/SGB/2021/1](#) récemment publiée, le Secrétaire général a confirmé le mandat varié et complexe du Bureau des affaires juridiques, qui continue de fournir des services fonctionnels et des services de secrétariat aux organes juridiques qui s'occupent de droit international public, notamment l'Assemblée générale et sa sixième commission, la Commission du droit international et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international, ainsi que pour les séances plénières consacrées au droit de la mer et aux affaires maritimes. En outre, le Bureau représente le Secrétaire général aux conférences juridiques et dans les procédures judiciaires et remplit les fonctions de dépositaire du Secrétaire général à l'égard des traités multilatéraux et celles relatives à l'enregistrement et à la publication des traités assignées au Secrétariat par l'Article 102 de la Charte.

Le Bureau des affaires juridiques continue d'examiner, d'évaluer et d'améliorer l'appui qu'il apporte aux États Membres dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment dans les circonstances difficiles et mouvantes créées par la pandémie de COVID-19. Les programmes et projets de renforcement des capacités exécutés dans le domaine des affaires maritimes et du droit de la mer concourent à accroître les connaissances et les compétences des fonctionnaires et autres spécialistes des affaires maritimes originaires de pays en développement, tandis que les programmes et projets de renforcement des capacités menés dans le domaine de la réforme du droit commercial international favorisent la reprise et le développement économiques, qui sont essentiels pour relancer la réalisation de nombreux objectifs de développement durable.

Les activités menées dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international contribuent à la formation juridique de professionnels originaires de pays en développement et de pays émergents, tandis que la Médiathèque de droit international des Nations Unies donne à ses utilisateurs accès à une ressource unique en matière de droit international. Le Bureau des affaires juridiques continue de formuler des avis et d'apporter un concours essentiels aux travaux de divers organes intergouvernementaux à l'Organisation, comme la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

À la faveur de décennies d'expérience, le Bureau des affaires juridiques a pu se forger un ensemble de compétences juridiques spécialisées, une crédibilité et une neutralité, construites par le dévouement de son personnel qui, aujourd'hui comme il y a 75 ans, reste déterminé à s'acquitter de son mandat au service des Nations Unies, tout en faisant face aux nouveaux défis posés à l'environnement juridique international.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU
(*Signé*) Miguel de Serpa Soares

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 8.1 Le Bureau des affaires juridiques est chargé d'apporter à l'Organisation un appui juridique centralisé et unifié. Il représente le Secrétaire général aux conférences juridiques et dans les procédures judiciaires. Il fournit en outre des services fonctionnels et des services de secrétariat aux organes qui s'occupent de droit international public, notamment l'Assemblée générale et sa sixième commission (commission juridique), la Commission du droit international et la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI), ainsi que pour les séances plénières de l'Assemblée générale consacrées au droit de la mer et aux affaires maritimes. Il remplit enfin les fonctions de dépositaire du Secrétaire général à l'égard des traités multilatéraux et celles relatives à l'enregistrement et à la publication des traités assignées au Secrétariat par l'Article 102 de la Charte des Nations Unies. La structure administrative et les attributions principales du Bureau sont décrites dans la circulaire du Secrétaire général [ST/SGB/2021/1](#).
- 8.2 Le mandat du Bureau des affaires juridiques, service juridique central de l'Organisation (y compris des fonds et programmes ainsi que des organes conventionnels rattachés institutionnellement à l'Organisation), découle des Articles 13, 102, 104 et 105 et des autres dispositions applicables de la Charte ainsi que des priorités arrêtées dans les résolutions de l'Assemblée générale, notamment la résolution [13 \(I\)](#) du 13 février 1946. Le Bureau s'acquitte de mandats découlant des priorités arrêtées dans les résolutions et décisions de l'Assemblée, notamment la résolution [2205 \(XXI\)](#), par laquelle l'Assemblée a créé la CNUDCI pour encourager l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international, la Division du droit commercial international du Bureau faisant office de secrétariat, et la résolution [68/70](#) sur les océans et le droit de la mer, dans laquelle l'Assemblée a décidé que le Bureau serait le coordonnateur d'ONU-Océans. De plus, le Secrétaire général de l'Organisation a nommé le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l'ONU secrétaire général de la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et, comme l'avait demandé l'Assemblée dans sa résolution [73/292](#), conseiller spécial sur les océans et les questions juridiques auprès des présidents de la Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.

Stratégie et facteurs externes pour 2022

- 8.3 Dans un monde de plus en plus interdépendant, où les États Membres se fondent sur le droit international pour agir et travailler ensemble à la réalisation des objectifs qui leur sont communs, les services dont le Bureau des affaires juridiques assure la prestation sont plus que jamais utiles. Soixante-quinze ans après sa création, le Bureau continue de répondre aux besoins de ses parties prenantes et de ses bénéficiaires, apportant compétences juridiques spécialisées, mémoire institutionnelle, crédibilité et neutralité à l'exécution de son mandat varié et complexe.
- 8.4 Dans les difficiles circonstances actuelles, le Bureau des affaires juridiques continuera de répondre à la demande croissante en services juridiques qui émane du Secrétariat et des autres organes de l'Organisation, notamment en formulant des avis sur des questions liées à l'interprétation et à l'application des instruments juridiques internationaux et sur des questions générales de droit international public, afin que les considérations juridiques fassent partie intégrante de l'action de l'Organisation et du bon fonctionnement des organes principaux et subsidiaires qui la composent.

Le Bureau continuera à répondre avec agilité à de nouveaux types de demandes concernant des questions de droit et de procédure afin d'assurer la continuité d'activité des différents organes intergouvernementaux des Nations Unies pendant la pandémie.

- 8.5 Le Bureau des affaires juridiques continuera à aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, y compris dans les circonstances créées par la maladie à coronavirus 2019 (COVID-19). Il demeurera un partenaire clef du système des Nations Unies dans le cadre de la décennie d'action en faveur des objectifs de développement durable.
- 8.6 Le Bureau des affaires juridiques continuera également de contribuer au développement de la justice et de la responsabilité internationales et de concourir par ses conseils juridiques à la mise en œuvre des réformes engagées par le Secrétaire général.
- 8.7 Le Bureau des affaires juridiques continuera en outre de contribuer à la lutte contre l'exploitation et les atteintes sexuelles, que ces actes soient commis par des membres du personnel de l'Organisation ou de forces de sécurité non onusiennes déployées sur mandat de l'Organisation. Il joue un rôle important dans l'action menée par l'Organisation pour mieux donner suite aux allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles et pour amener les membres du personnel qui s'en seraient rendus coupables à répondre de leurs actes.
- 8.8 Le Bureau des affaires juridiques continuera de protéger au maximum les intérêts juridiques de l'Organisation et de réduire au minimum les sommes dont elle est redevable. Le Bureau continuera de donner des conseils sur les aspects juridiques découlant des activités opérationnelles de l'Organisation, notamment de ses missions de maintien de la paix, de ses missions politiques spéciales et autres, tout en fournissant également des services juridiques pour le règlement des différends de droit privé impliquant les opérations de l'Organisation, de ses organes et organismes subsidiaires ou de ses fonds et programmes administrés séparément.
- 8.9 Le Bureau des affaires juridiques continuera également de favoriser le développement progressif et la codification du droit international ainsi que la conclusion d'instruments juridiques promouvant le respect universel du droit international, notamment en continuant d'assurer le secrétariat de la Sixième Commission, ainsi qu'en fournissant un appui et des conseils spécialisés à la Commission du droit international, au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, à d'autres comités spéciaux ou ad hoc et aux conférences diplomatiques dans le cadre de l'examen et de l'élaboration d'instruments juridiques. La stratégie du Bureau continuera de consister à améliorer la diffusion du droit international au moyen des programmes de formation de la Médiathèque de droit international des Nations Unies et des grandes publications juridiques.
- 8.10 Le Bureau des affaires juridiques continuera par ailleurs d'appuyer les principaux processus relatifs aux océans et au droit de la mer et de favoriser la plus grande participation des États à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et à ses accords d'application et à la mise en œuvre effective de ces instruments, ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable liés à l'océan, en particulier en fournissant des services de secrétariat aux processus de l'Assemblée générale relatifs aux océans et à la Commission des limites du plateau continental. Le Bureau continuera également à mener des activités élargies de renforcement des capacités sur ce sujet, notamment en s'attachant à répondre aux besoins de renforcement des capacités des pays en développement et en tirant parti dans toute la mesure du possible des ressources numériques.
- 8.11 Le Bureau des affaires juridiques continuera à promouvoir l'harmonisation et la modernisation de règles matérielles du droit international privé qui régissent les transactions commerciales internationales, notamment en veillant à leur large adoption et application, en renforçant la coopération technique et en encourageant la participation des pays en développement aux travaux de nature législative de la CNUDCI. Le Bureau aidera les États Membres à élaborer des textes législatifs et non législatifs universellement acceptables (traités, lois types, guides législatifs, recommandations) en veillant à la qualité et à la cohérence de cette assistance et en ayant recours à des modalités de prestation qui tiennent compte des restrictions liées à la COVID-19, s'il y a lieu.

- 8.12 Le Bureau des affaires juridiques intensifiera l'utilisation des outils technologiques et autres moyens d'optimiser la prestation de ses services en matière de traités et de formalités conventionnelles grâce à son site Web correspondant. Le Bureau coopérera avec les États Membres, les institutions spécialisées, les programmes et bureaux des Nations Unies, les organes conventionnels et autres entités intervenant dans le domaine du droit des traités afin de promouvoir et de faire connaître plus largement le droit des traités, contribuant ainsi à empêcher que surviennent des difficultés dans l'interprétation et l'application des dispositions conventionnelles par les États contractants.
- 8.13 Pour l'établissement des produits et activités prévus pour 2022, le Bureau des affaires juridiques a tenu compte des enseignements tirés de la pandémie de COVID-19. Les produits et activités prévus comprennent la fourniture d'un appui pour assurer la continuité des activités et, dans la mesure du possible, l'adaptation des programmes de renforcement des capacités, tant au niveau de leur mise en œuvre que de leur objet, afin de contribuer aux efforts de relèvement au niveau mondial. On trouvera des exemples de produits et d'activités prévus dans la partie relative aux sous-programmes 2 (Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies), 3 (Développement progressif et codification du droit international), 4 (Droit de la mer et affaires maritimes) et 5 (Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international). Le concours apporté pour aider les États Membres à faire face aux problèmes relatifs à la COVID-19 devrait contribuer à l'obtention des résultats escomptés pour 2022, comme décrit dans la partie relative au sous-programme 5.
- 8.14 Pour ce qui est de la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Bureau des affaires juridiques demeurera un cadre d'échange de connaissances, de leçons tirées de l'expérience et d'idées entre, d'une part, la Commission du droit international et, d'autre part, le Président de la Cour internationale de Justice, la Commission de l'Union africaine sur le droit international, le Comité juridique interaméricain, l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique et le Comité des conseillers juridiques sur le droit international public du Conseil de l'Europe, ainsi que le réseau de conseillers juridiques des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Par l'intermédiaire de la Division des affaires maritimes et du droit de la mer, le Bureau continuera également de coopérer avec les États, les organismes créés en vertu de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, les institutions financières internationales, les organismes donateurs, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les personnes physiques et morales dans le domaine du droit de la mer et de la gouvernance des océans. Par l'intermédiaire de la Division du droit commercial international, il continuera de coopérer avec les États, les institutions financières internationales, les organismes donateurs, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales ainsi que les personnes physiques et morales dans le domaine du droit commercial international.
- 8.15 En ce qui concerne la coordination et la liaison interinstitutionnelles, le Bureau des affaires juridiques a été nommé par l'Assemblée générale dans sa résolution [68/70](#) coordonnateur d'ONU-Océans, le mécanisme de coopération et de coordination interinstitutionnelles pour les questions marines et côtières à l'échelle des Nations Unies. ONU-Océans compte actuellement 29 membres, dont les organisations internationales compétentes, des institutions spécialisées, des programmes des Nations Unies, des commissions régionales, des secrétariats de conventions et l'Autorité internationale des fonds marins. En outre, en application de la résolution [2205 \(XXI\)](#) de l'Assemblée portant création de la CNUDCI, le Bureau coordonne les travaux des organisations s'occupant de droit commercial international et encourage la coopération entre celles-ci.
- 8.16 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Des ressources extrabudgétaires sont disponibles, qui permettent au Bureau des affaires juridiques de répondre à l'accroissement de la demande de services, en complément du budget-programme ;

- b) Les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation continuent de solliciter des avis juridiques pour éclairer leurs décisions, et le volume des demandes demeure élevé, comme en 2020 lorsque la pandémie a éclaté ;
 - c) Les mandats donnés en matière de droit commercial international, d'océans et de droit de la mer et dans d'autres domaines sont reconduits ou confirmés par les organes intergouvernementaux compétents.
- 8.17 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 8.18 Le Bureau des affaires juridiques prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient, notamment par une interaction permanente avec les coordonnateurs et coordonnatrices pour les questions de genre de chaque division.
- 8.19 Le Bureau des affaires juridiques prend en compte l'inclusion des personnes en situation de handicap dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Dans les programmes et projets menés au titre de ses sous-programmes, le Bureau suit grâce à son coordonnateur toutes les directives de la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap.

Exécution du programme en 2020

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 8.20 En 2020, la pandémie de COVID-19 a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Bureau des affaires juridiques. Elle a notamment entraîné l'annulation ou le report de réunions d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts, de conférences organisées par l'Organisation ou tenues sous ses auspices, ainsi que de séminaires, ateliers et activités de formation devant être organisés par le Bureau. On trouvera des exemples plus précis dans les parties relatives aux sous-programmes 1, 3, 4, 5 et 6. Le changement d'approche concernant les produits et les activités prévus a aussi influé sur les résultats escomptés pour 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 1, 4 et 5.
- 8.21 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a toutefois modifié ou aménagé certains produits et activités, qui concourent aux objectifs des sous-programmes. Il s'est agi notamment : de fournir des analyses et des conseils aux États Membres et aux organes intergouvernementaux des Nations Unies, dont l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité, sur de nouvelles questions de droit et de procédure ; d'aider les États Membres à trouver des solutions pour assurer la continuité d'activité des organes intergouvernementaux pendant la pandémie, et notamment de déployer des efforts considérables pour permettre la tenue de consultations au moyen de plateformes virtuelles ou par correspondance ; de donner des conseils détaillés aux départements du Secrétariat de l'Organisation, à d'autres entités des Nations Unies et aux États Membres pour régler les questions juridiques posées par l'organisation de manifestations au Siège de l'Organisation ou par les mesures prises pour faire face à la pandémie ; d'organiser des manifestations pour dialoguer avec les États Membres et les aider à mettre en œuvre leur riposte face à la COVID-19 ; de concourir aux efforts de relèvement et de proposer à un public plus large des ateliers et du matériel de formation à distance. On trouvera des exemples d'activités modifiées ou nouvelles dans la partie relative aux sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 5. Les nouveaux produits et les produits aménagés ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué dans la partie relative à l'exécution du programme au titre des sous-programmes 1, 2, 3, 4 et 5.

8.22 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins des États Membres, le Bureau des affaires juridiques continuera de tirer parti de manière systématique des enseignements et des bonnes pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie de COVID-19 en continuant de rechercher des moyens de remplacer certaines activités de renforcement des capacités en présentiel. Il sera tenu compte du fait que, compte tenu de l'expérience et des réactions des participants, certains programmes de renforcement des capacités en présentiel ne peuvent être remplacés par des activités menées en ligne, en particulier les programmes de formation organisés dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international. Les circonstances consécutives aux restrictions imposées pour lutter contre la COVID-19 ont toutefois conduit à la mise en place de certaines mesures provisoires, telles que l'établissement d'un programme de formation en ligne à rythme individuel, qui a été distribué à tous les candidats aux programmes de formation susmentionnés. Le Bureau continuera également à diffuser largement le programme de formation à rythme individuel dans le respect du principe « reconstruire en mieux », y compris auprès des futurs candidats dont la candidature n'aura pas été retenue.

Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.23 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le programme.

Charte des Nations Unies

Article 13

Article 102

Article 98

Résolutions de l'Assemblée générale

13 (I) Organisation du Secrétariat

Produits

8.24 On trouvera dans le tableau 8.1 les produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie.

Tableau 8.1

Produits de portée générale retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	8	30	6	10
1. Rapport et notes destinés à l'Assemblée générale	2	7	3	6
2. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte	1	1	1	1
3. Lettres au Conseil de sécurité	2	4	2	3
4. Documentation destinée à la Conférence intergouvernementale chargée d'examiner les recommandations du Comité préparatoire sur les éléments de texte et d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, convoquée sous les auspices des Nations Unies	3	18	–	–

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	7	10	7	12
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	–	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Séances de la Cinquième Commission	1	1	1	1
8. Séances du Comité des relations avec le pays hôte	2	3	2	5
9. Réunion annuelle des conseiller(ère)s juridiques et des attaché(e)s de liaison juridique des bureaux, fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, des entités du système des Nations Unies et d'autres organisations, et des conseiller(ère)s juridiques et juristes sur le terrain	2	5	2	4
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours) ^a	8	4	2	4
10. Ateliers sur le droit international en général	2	4	2	4
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : avis et opinions juridiques dans le contexte de la participation du Conseiller juridique au Conseil de direction, au Comité exécutif et à d'autres groupes ad hoc.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : discours et exposés faits par le Conseiller juridique aux représentantes et représentants des États Membres, aux organisations internationales, au milieu universitaire et aux organisations de la société civile sur les activités du Bureau des affaires juridiques et des questions de droit international public, de droit de la mer et de droit commercial international ; promotion et direction de la cérémonie annuelle des traités à la séance plénière d'ouverture de l'Assemblée générale ; manifestations visant à promouvoir le droit international, à New York, notamment lors de la journée de l'American Bar Association et du week-end du droit international.				
E. Activités d'appui				
Justice interne et contrôle interne : représentation du Secrétaire général devant le Tribunal d'appel des Nations Unies et conseils sur le droit administratif de l'Organisation.				
Services juridiques : avis, opinions et services juridiques rendus à tous les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, comme décrit aux rubriques des sous-programmes, en matière de privilèges et d'immunités, de droit international public, de droit humanitaire, de droit international des droits de l'homme et de règlement pacifique des différends ; de droit administratif de l'Organisation ; de demandes découlant des activités opérationnelles de l'Organisation ; d'activités d'approvisionnement ; de mesures visant à appliquer le principe de responsabilité dans l'Organisation ; d'affaires maritimes et de droit de la mer, de droit des traités et de droit commercial international.				

^a Les réalisations 12 à 14 adoptées dans le budget-programme pour 2021 (voir [A/75/6/Add.1](#), tableau 6.1) sont prises en compte dans le présent rapport au titre du sous-programme 3.

Activités d'évaluation

- 8.25 Le Bureau des affaires juridiques continuera à renforcer ses fonctions de suivi et d'évaluation, principalement par l'intermédiaire du Groupe de l'évaluation et de la planification stratégique et du Groupe de travail sur l'évaluation créé en son sein. L'adoption d'une nouvelle politique d'évaluation, l'élaboration de nouvelles instructions permanentes et la participation en qualité d'observateur au Groupe des Nations Unies pour l'évaluation continueront à renforcer les activités d'évaluation.
- 8.26 En 2022, il est prévu de procéder à une auto-évaluation de la fourniture, dans le cadre du sous-programme 1 et conformément au mandat fixé, d'un appui juridique pour les travaux liés à la négociation et à la conclusion d'accords avec les pays hôtes et d'autres accords conclus pendant la période considérée, en particulier la fourniture de conseils juridiques sur les dispositions relatives aux privilèges et immunités figurant dans ces accords.

Programme de travail

Sous-programme 1

Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

Objectif

- 8.27 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de veiller au respect du droit international public et à l'adhésion à ses principes ainsi qu'au développement de la justice et de la responsabilité internationales.

Stratégie

- 8.28 Pour contribuer à cet objectif, le sous-programme donnera des avis sur des questions relatives à l'interprétation et à l'application de la Charte, des accords juridiques, des résolutions et des règles et règlements de l'ONU, ainsi que sur des questions générales de droit international public, notamment de droit international des droits de l'homme, de droit international humanitaire et de droit pénal international. Le sous-programme donnera également des avis aux tribunaux pénaux de l'Organisation, à ceux bénéficiant de l'assistance de l'Organisation et à leurs organes de contrôle, ainsi qu'à d'autres mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités, notamment sur les arrangements et les statuts fondateurs de ces tribunaux, leurs mandats et règlements de procédure et les fonctions dont le Secrétaire général est investi en vertu desdits instruments.
- 8.29 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Une pratique uniforme et cohérente du droit, et, partant, le bon fonctionnement des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, conformément au droit international ;
 - b) La protection des privilèges et immunités des Nations Unies ;
 - c) Le bon fonctionnement des tribunaux pénaux internationaux de l'Organisation et de ceux bénéficiant de l'assistance de l'Organisation, ainsi que des autres mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités et de leurs organes de contrôle ;
 - d) La nomination et le renouvellement du mandat des hauts responsables des tribunaux pénaux internationaux de l'Organisation et de ceux bénéficiant de l'assistance de l'Organisation, ainsi que des autres mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités ;
 - e) La coopération avec la Cour pénale internationale.

Exécution du programme en 2020

- 8.30 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Appui concernant des questions de droit et de procédure dans le cadre des mesures de continuité des activités ayant permis aux organes intergouvernementaux de prendre des décisions

- 8.31 Face à la situation sans précédent créée par la pandémie de COVID-19, qui a empêché la réunion en présentiel des organes intergouvernementaux, il a fallu régler un certain nombre de questions de droit et de procédure inédites afin que les organes intergouvernementaux puissent continuer à mener leurs activités et à prendre les décisions nécessaires dans les limites posées par la pandémie. Le sous-programme a fourni une assistance au Président de l'Assemblée générale, au Président du Conseil économique et social et aux présidents et bureaux d'autres organes intergouvernementaux pour leur permettre de continuer à échanger des vues, notamment en organisant des réunions informelles sur

une plateforme virtuelle. Il a fourni des orientations juridiques sur les moyens pouvant permettre l'adoption de certaines décisions essentielles et la tenue d'élections sans organiser de réunions en présentiel. Il a également recherché et proposé diverses solutions. En ce qui concerne la prise de décision, l'Assemblée, le Conseil économique et social et le Conseil de sécurité ont adopté des procédures permettant l'adoption de décisions par correspondance. S'agissant des élections, lorsqu'un vote à bulletin scrutin était nécessaire, le Secrétariat a présenté, à la demande du Président de l'Assemblée générale, un document officiel intitulé « Options envisageables pour les élections à l'Assemblée générale sans séance plénière pendant la pandémie COVID-19 ». L'Assemblée a adopté une procédure permettant la tenue d'élections au scrutin secret pendant la pandémie sans qu'une séance plénière ne soit organisée (décision 74/557 du 29 mai 2020). Le sous-programme a également donné des conseils sur les modifications à apporter à certaines procédures pour la tenue d'élections à bulletin secret lors des réunions en présentiel, conformément au règlement intérieur de l'Assemblée, notamment l'aménagement des modalités de distribution et de remise des bulletins de manière à respecter les consignes de distanciation physique à tout moment pour réduire au minimum la propagation de la COVID-19.

- 8.32 Le sous-programme a également participé à l'esquisse de solutions de nature à permettre le vote des projets de résolution et de décision par l'Assemblée générale sans organiser de séance plénière. Le Président de l'Assemblée a demandé au Secrétariat d'établir un document officiel sur la question. Intitulé « Décisions de l'Assemblée générale par vote (hors élections) pendant la pandémie de coronavirus (COVID-19) sans qu'une séance plénière ne soit organisée », le document a été diffusé par le Président aux États Membres le 23 avril 2020.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 8.33 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, l'appui fourni ayant aidé l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et leurs organes subsidiaires à adopter des résolutions et des décisions essentielles et urgentes même lorsque la pandémie a empêché l'organisation de séances en présentiel. Les échanges de vues ont généralement eu lieu lors de réunions virtuelles à caractère informel. Le travail effectué a également contribué à la tenue en juin 2020, sans qu'une séance plénière ne soit organisée, de l'élection de cinq membres non permanents du Conseil de sécurité, de 18 membres du Conseil économique et social et du Président de l'Assemblée générale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée (voir tableau 8.2).

Tableau 8.2
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
—	—	Appui concernant des questions de droit et de procédure dans le cadre des mesures de continuité des activités ayant permis aux organes intergouvernementaux d'adopter des résolutions et des décisions essentielles et urgentes, et tenue en juin 2020, sans qu'une séance plénière ne soit organisée, de l'élection de 5 membres non permanents du Conseil de sécurité, de 18 membres du Conseil économique et social et du Président de l'Assemblée générale de la soixante-quinzième session de l'Assemblée

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 8.34 En 2020, en raison de la COVID-19, il a fallu apporter un appui aux organes intergouvernementaux des Nations Unies, par l'intermédiaire des présidents, sur les questions liées à COVID-19. Le sous-programme a répondu à de nouveaux types de demandes d'appui juridique et procédural émanant de divers organes intergouvernementaux des Nations Unies, notamment l'Assemblée générale et le Conseil économique et social, pour faire face à la situation sans précédent créée par la pandémie de COVID-19, qui a empêché les organes intergouvernementaux de tenir des réunions en présentiel, et pour assurer la continuité des activités pendant la pandémie. Il s'est agi de recenser et d'analyser les nouvelles questions de droit et de procédure, de donner des conseils à ce sujet et d'aider les États Membres à arrêter la voie à suivre pour permettre la poursuite des activités essentielles, notamment par l'organisation de réunions virtuelles et l'élaboration de nouvelles modalités de prise de décision. Il a fallu annuler plusieurs missions sur le terrain, notamment une mission au Cambodge en vue de la négociation d'un accord sur les fonctions résiduelles des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, une réunion du Comité de gestion du Tribunal spécial pour le Liban à La Haye et une réunion des conseillers juridiques sur le terrain des opérations de paix. Il a fallu en tenir d'autres virtuellement, ce qui a nécessité davantage de travaux préparatoires, d'échanges écrits et de réunions virtuelles pour parvenir à un résultat similaire.
- 8.35 Le sous-programme a également fourni une aide en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19, dans le cadre général de ses objectifs, sous la forme de conseils juridiques détaillés aux différents départements du Secrétariat de l'Organisation, à d'autres entités des Nations Unies et aux États Membres, pour régler les problèmes juridiques posés par la pandémie à l'organisation de manifestations de l'Organisation et de grandes conférences et rencontres internationales. Il s'est agi notamment de fournir des conseils juridiques sur les privilèges et immunités et sur les questions connexes concernant les mesures prises en réponse à la pandémie et les dispositions en matière d'évacuation sanitaire. On a modifié plusieurs dispositions types des accords avec les pays hôtes pour atténuer les risques et les implications juridiques des manifestations devant avoir lieu en 2021 et en 2022. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 8.36 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : élaboration du cadre juridique du système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents¹**Exécution du programme en 2020**

- 8.37 Le sous-programme a poursuivi son intense activité relative à la négociation et à la conclusion d'accords avec les pays hôtes pour les nouveaux bureaux de coordonnateur résident, conformément à son mandat.
- 8.38 Le travail effectué a contribué à la conclusion de 59 accords avec les pays hôtes mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir la signature de 149 accords. La pandémie de COVID-19, qui a fortement ébranlé la plupart des pays hôtes, semble avoir été un facteur déterminant à cet égard.

¹ Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

Projet de plan-programme pour 2022

8.39 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera à assurer la liaison et à négocier avec les pays hôtes afin de veiller à ce que le cadre juridique nécessaire pour les coordonnatrices et coordonnateurs résidents soit en place. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 8.3).

Tableau 8.3
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Absence d'accords avec les pays hôtes concernant le système redynamisé des coordonnatrices et coordonnateurs résidents	Négociation et conclusion d'accords avec les pays hôtes	Négociation et conclusion de 59 accords avec les pays hôtes	Signature de tous les accords avec les pays hôtes qui n'ont pas été finalisés en 2020	Négociation et conclusion d'autres accords avec les pays hôtes

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : accord avec le pays hôte concernant la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés²

Exécution du programme en 2020

- 8.40 En raison du report de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les négociations de fond sur l'accord avec le pays hôte n'ont pas été engagées en 2020 et devraient intervenir en 2021. Une mission de planification virtuelle a eu lieu du 23 au 25 novembre 2020.
- 8.41 Le travail effectué n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que le Gouvernement qatarien et le sous-programme s'entendent sur les dispositions de l'accord avec le pays hôte concernant la tenue de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha. La Conférence a été reportée en raison de la pandémie de COVID-19. Par sa résolution 74/232 B, l'Assemblée générale a décidé de la reprogrammer et de la tenir du 23 au 27 janvier 2022.

Projet de plan-programme pour 2022

8.42 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on aidera à la rédaction et à la négociation de l'accord avec le pays hôte de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et à l'examen des questions de droit et de procédure susceptibles de se poser avant et pendant la Conférence, y compris la fourniture de services fonctionnels à la Commission de vérification des pouvoirs pendant la Conférence. On apportera également un concours, selon les besoins, à la réunion de son comité préparatoire intergouvernemental. En outre, on continuera d'aider les services organiques à rédiger et à négocier des accords avec les pays hôtes, notamment pour d'autres grandes conférences hors Siège, conformément au mandat du sous-programme et aux exigences juridiques relatives à la conclusion de tels accords. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour (voir tableau 8.4).

² Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Tableau 8.4
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
–	Décision prise par l'Assemblée générale de tenir la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha du 21 au 25 mars 2021	Négociations sur l'organisation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha avec le pays hôte et planification, malgré les difficultés causées par la COVID-19	Signature de l'accord avec le pays hôte permettant à toutes les personnes devant participer à la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, à Doha, d'y prendre pleinement part	Organisation de la cinquième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés à Doha du 23 au 27 janvier 2022 Organisation par les États Membres d'autres grandes conférences hors Siège sur le fondement des accords négociés avec les pays hôtes

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : conclusion d'un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, y compris en ce qui concerne la réduction des activités et les fonctions résiduelles devant être exercées

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.43 Dans une lettre adressée au Secrétaire général le 21 septembre 2018, le Comité directeur de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges a demandé au Secrétariat d'engager des consultations avec les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Gouvernement cambodgien dans le but de commencer à élaborer un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires et de déterminer les éventuelles fonctions résiduelles à exercer après l'achèvement du mandat, et de soumettre son rapport d'ici au 30 juin 2019. L'Assemblée générale a formulé une demande similaire auprès du Secrétaire général dans sa résolution 73/279 A du 22 décembre 2018 et l'a renouvelée dans sa résolution 74/263 du 27 décembre 2019. Dans sa résolution 75/257 du 31 décembre 2020, l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer de se concerter avec le Gouvernement cambodgien pour arrêter un projet de cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, notamment en ce qui concerne la réduction des activités et les fonctions résiduelles à exercer, et de soumettre ce projet à son examen. Les consultations demandées ont été menées et un rapport a été remis au Comité directeur le 28 juin 2019. Par la suite, des discussions de travail ont eu lieu avec le Gouvernement cambodgien sur les fonctions résiduelles susceptibles de devoir être exercées et sur les dispositions transitoires nécessaires proposées dans le rapport.

Enseignements tirés et changements prévus

- 8.44 L'enseignement tiré est le suivant : une forte demande s'est manifestée pour poursuivre les consultations et finaliser le cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens de manière virtuelle, la situation créée par la pandémie de COVID-19 ayant limité la possibilité d'effectuer une mission en personne au Cambodge. Compte

tenu cet enseignement, on continuera à prévoir et à tenir des consultations de manière virtuelle, quand les circonstances le permettront ou l'exigeront.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 8.45 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la conclusion du cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens, y compris en ce qui concerne la réduction des activités et les fonctions résiduelles à exercer, sous la forme d'un additif et d'autres dispositions complémentaires (voir tableau 8.5).

Tableau 8.5
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Adoption de la résolution 73/279 A du 22 décembre 2018, dans laquelle l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'engager des consultations avec les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Gouvernement cambodgien en vue de commencer à élaborer un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires et de déterminer les éventuelles fonctions résiduelles susceptibles de devoir être exercées une fois le mandat achevé	Communication aux États Membres d'un rapport sur l'état d'avancement des consultations avec le Gouvernement cambodgien (A/74/359, par. 27) Réception par le Comité directeur de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges d'un rapport sur les consultations engagées Adoption de la résolution 74/263 du 27 décembre 2019, dans laquelle l'Assemblée générale a pris note des mesures engagées par le Secrétaire général pour élaborer un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires et déterminer les éventuelles fonctions résiduelles et prié le Secrétaire général d'accélérer la mise au point de ce cadre	Détermination par le Gouvernement cambodgien et l'Organisation des Nations Unies des éventuelles fonctions résiduelles des Chambres extraordinaires et des dispositions transitoires nécessaires Adoption de la résolution 75/257 de l'Assemblée générale du 31 décembre 2020, dans laquelle l'Assemblée a prié le Secrétaire général de continuer à se concerter avec le Gouvernement cambodgien pour arrêter un projet de cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires, et de soumettre ce projet à son examen	Approbation par l'Assemblée d'un cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires ainsi que d'un projet d'additif à l'Accord de 2003	Conclusion du cadre pour l'achèvement des travaux des Chambres extraordinaires Mise en œuvre de l'additif, y compris par la conclusion de dispositions complémentaires

Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.46 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Charte des Nations Unies

Article 104

Article 105

Résolutions de l'Assemblée générale

22 (I) Privilèges et immunités des Nations Unies **2819 (XXVI)** Sécurité des missions accréditées auprès de l'Organisation de Nations Unies et des membres de leur personnel et création du Comité des relations avec le pays hôte

Produits

8.47 On trouvera dans le tableau 8.6 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.6

Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	11	16	7	13
1. Rapports et notes destinés à l'Assemblée générale	2	7	3	6
2. Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs	1	1	1	1
3. Rapport du Comité des relations avec le pays hôte	1	1	1	1
4. Rapports de la Commission de vérification des pouvoirs sur les conférences des Nations Unies	2	–	2	2
5. Rapports sur l'élection des juges de la Cour internationale de Justice	3	3	–	–
6. Lettres au Conseil de sécurité	2	4	–	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	85	44	76	89
7. Séances de l'Assemblée générale et de ses commissions et comités	25	23	26	25
8. Séances de la Commission de vérification des pouvoirs de l'Assemblée générale	1	1	1	1
9. Séances du Conseil de sécurité et de ses organes subsidiaires	9	4	2	11
10. Séances du Conseil économique et social et de ses commissions	10	3	10	15
11. Conférences des Nations Unies et réunions des organes conventionnels des Nations Unies	30	10	30	30
12. Séances de la Commission de vérification des pouvoirs sur les conférences des Nations Unies	3	–	2	2
13. Séances du Comité des relations avec le pays hôte	5	3	5	5
14. Réunions des groupes d'experts du Fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice	2	–	–	–

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	19	14	20	16
15. Ateliers sur des points de droit international	2	4	4	4
16. Formations sur les règlements intérieurs des organes de l'Organisation	7	3	5	5
17. Formations en matière de maintien de la paix	3	–	4	–
18. Réunion annuelle des conseiller(ère)s juridiques et des attaché(e)s de liaison juridique des bureaux, des fonds et programmes, des institutions spécialisées et des entités des Nations Unies et d'autres organisations, et des conseiller(ère)s juridiques et juristes sur le terrain	7	7	7	7
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : avis et consultations juridiques donnés à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et aux grandes commissions de l'Assemblée sur des questions de droit constitutionnel, institutionnel et procédural ; avis et consultations juridiques donnés aux six fonds et programmes des Nations Unies sur les privilèges et immunités ; avis et consultations juridiques donnés aux trois tribunaux pénaux internationaux bénéficiant de l'assistance de l'Organisation et à leurs organes de contrôle ; consultations données aux 15 institutions spécialisées des Nations Unies sur des points de droit ; consultation avec la Cour pénale internationale sur des questions de coopération.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : discours et exposés faits par le Conseiller juridique aux représentantes et représentants des États Membres, aux organisations internationales, au milieu universitaire et aux organisations de la société civile sur les activités du Bureau des affaires juridiques et sur des questions de droit international public ; manifestations visant à promouvoir le droit international, à New York, notamment celles de l'American Bar Association.				
E. Activités d'appui				
Services juridiques : avis et appui juridiques au Secrétariat et aux fonds et programmes en matière de privilèges et d'immunités et de droit international public, y compris de droit humanitaire, de droit international des droits de l'homme et de règlement pacifique des différends ; avis et appui juridiques à un tribunal pénal de l'Organisation et à son organe de contrôle, ainsi qu'à un autre mécanisme international d'établissement des responsabilités ; avis et appui juridiques à environ 12 missions de maintien de la paix et 38 missions politiques spéciales ; liaison avec la Cour internationale de Justice et exécution des fonctions relevant de la responsabilité du Secrétaire général en application du Statut de la Cour ; avis et appui juridiques à quatre services du Secrétariat et à quatre autres entités et organes sur le désarmement, les sanctions et la sécurité ; avis juridiques à 18 entités des Nations Unies sur l'interprétation et l'exécution de l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale.				

Sous-programme 2 Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

Objectif

- 8.48 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de protéger au maximum les intérêts juridiques de l'Organisation et de réduire au minimum les sommes dont elle est redevable.

Stratégie

- 8.49 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme formulera des avis sur les mesures de mise en œuvre de la responsabilité, notamment sur les sanctions internes et externes ainsi que sur la liaison avec les autorités nationales. Il donnera des conseils sur les aspects juridiques découlant des activités opérationnelles de l'Organisation, notamment de ses missions de maintien de la paix, humanitaires et autres. En outre, il représentera le Secrétaire général et le conseillera sur les questions relatives au système d'administration de la justice de l'Organisation et sur les questions

d'administration et de gestion. Il aidera l'Organisation, ses organes ou ses fonds et programmes dotés d'une administration distincte en donnant des conseils juridiques sur la passation de marchés et les contrats ainsi que sur les activités opérationnelles et les activités d'assistance technique de ces entités.

- 8.50 Le sous-programme fournira également des services juridiques pour le règlement des différends de droit privé liés aux opérations de l'Organisation, de ses organes ou de ses fonds et programmes dotés d'une administration distincte. Il représentera le Secrétaire général devant le Tribunal d'appel des Nations Unies dans les affaires auxquelles ces entités sont parties.
- 8.51 Le sous-programme aidera l'Organisation et ses organes principaux et subsidiaires sur les questions liées à la COVID-19 en répondant aux demandes d'avis juridiques urgents découlant de la pandémie de COVID-19.
- 8.52 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
 - a) Maintien complet du statut, des droits et des privilèges et immunités de l'Organisation ;
 - b) Diminution des sommes dont l'Organisation est effectivement redevable.

Exécution du programme en 2020

- 8.53 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Continuité des activités pendant la pandémie de COVID-19 grâce à un appui juridique opportun et essentiel

- 8.54 Le sous-programme fait partie du service juridique central de l'Organisation, qui fournit des services juridiques à tous les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, y compris les bureaux et départements de l'Organisation, les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, les fonds et les programmes ainsi que les commissions régionales. Sur des questions liées à la COVID-19, de nouvelles activités ayant concouru à l'objectif du sous-programme ont été menées. Dans le cadre du sous-programme, des conseils juridiques essentiels et opportuns ont été fournis pour répondre aux besoins uniques créés par la pandémie. Il s'est agi notamment de donner des avis sur les aspects juridiques de la continuité des activités, comme le soutien aux évacuations sanitaires et le renforcement des capacités en matière de dépistage et de traitement dans le monde entier. Des services supplémentaires ont été fournis pour assurer la diffusion d'informations précises et ciblées sur la pandémie et les mesures de santé publique et pour soutenir la riposte humanitaire de l'Organisation face à la pandémie.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 8.55 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre la continuité des activités de l'Organisation, malgré les répercussions de la pandémie sur les opérations (voir tableau 8.7).

Tableau 8.7
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	–	Continuité des activités de l'Organisation, malgré les répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les opérations

Résultats escomptés pour 2022

- 8.56 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s’inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu’il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : diminution des sommes dont l’Organisation est effectivement redevable au titre d’autres litiges³

Exécution du programme en 2020

- 8.57 Le sous-programme a élaboré à l’usage des responsables une série de modèles de contrats applicables aux marchés de faible valeur et à faible risque. Ces contrats types fournissent aux responsables des documents de référence simplifiés permettant de conclure les contrats avec les fournisseurs de manière efficace et efficiente, tout en protégeant au maximum les intérêts juridiques de l’Organisation et en réduisant au minimum les sommes dont elle est redevable.
- 8.58 Le travail effectué a permis l’utilisation de contrats types pour les marchés de biens et de services de faible valeur par les responsables, qui ont également donné leur avis en retour, et a contribué à la réduction des sommes dont est redevable l’Organisation, ce qui a permis d’atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir l’utilisation par les responsables de contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur et retour d’information à cet égard.

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.59 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif, le sous-programme élaborera notamment de nouveaux contrats types destinés à protéger au maximum les intérêts juridiques de l’Organisation et à réduire au minimum ses obligations juridiques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 8.8).

Tableau 8.8
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Absence de contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur	Établissement, en consultation avec les responsables, de contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur	Utilisation, par les responsables, de contrats types applicables aux achats de biens et services de faible valeur et retour d’information à cet égard	Établissement de contrats plus solides après révision faite en tenant compte de l’expérience acquise lors de l’utilisation des contrats types	Accès des responsables à de nouveaux contrats types qui protègent au maximum les intérêts juridiques de l’Organisation et réduisent au minimum ses obligations juridiques

^a Pour que l’on sache où en est l’exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l’exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

³ Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

Résultat 2 : diminution continue des sommes dont l'Organisation est effectivement redevable⁴**Exécution du programme en 2020**

- 8.60 Dans le cadre du sous-programme, des services juridiques ont été fournis pour assurer le règlement des différends de droit privé liés aux opérations de l'Organisation et de ses organes et organismes subsidiaires. En outre, des services et un appui juridiques ont été fournis avec efficacité et en temps opportun à ces entités. Le travail effectué a notamment consisté à réviser et à fournir des commentaires ou avis, à l'oral et à l'écrit, et à négocier avec les requérants et leurs avocats le règlement de demandes dans le cadre de litiges contractuels et d'autres contentieux de droit privé. Lorsque nécessaire, le sous-programme a représenté l'Organisation dans des procédures arbitrales et œuvré à régler les litiges de manière à réduire au minimum les obligations juridiques de l'Organisation.
- 8.61 Le travail effectué a permis de régler des litiges principalement commerciaux de droit privé liés aux opérations de l'Organisation, ramenant de 76 292 539 à 26 862 639 dollars le montant des sommes réclamées (soit 35 % du total), ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2021, à savoir que les sommes dont l'Organisation est effectivement redevable ne représentent pas plus de 35 % des montants qui lui étaient initialement demandés. En outre, les recours remportés devant le Tribunal d'appel des Nations Unies ont permis de réduire de 78 910 dollars le montant des indemnités accordées par le Tribunal du contentieux des Nations Unies.

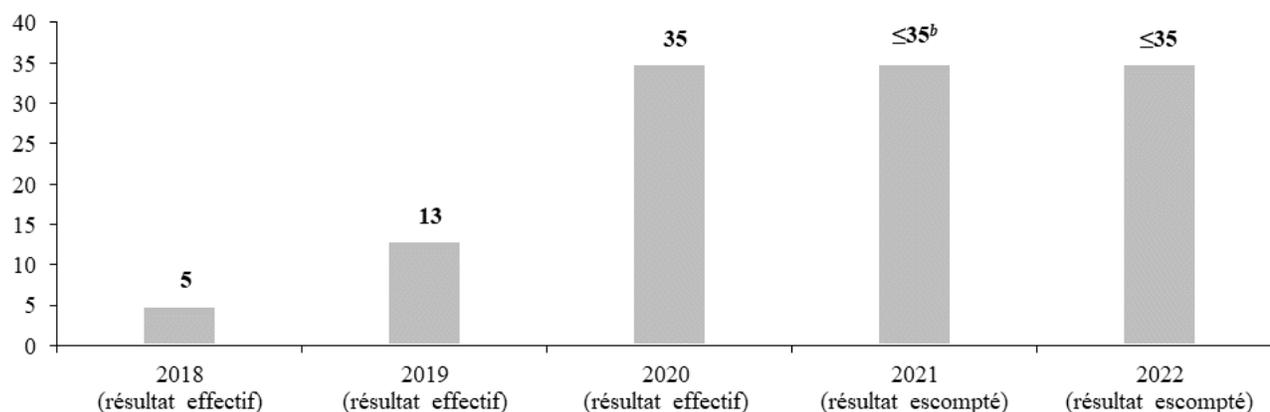
Projet de plan-programme pour 2022

- 8.62 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera de fournir des services et un appui juridiques avec efficacité et en temps opportun aux entités susmentionnées, notamment en négociant avec les requérants et leurs avocats et en représentant l'Organisation dans les procédures arbitrales afin de régler les contentieux de manière à réduire au minimum les obligations juridiques de l'Organisation. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir fig. 8.I).

Figure 8.I

Mesure des résultats : sommes dont l'Organisation est effectivement redevable par rapport aux montants qui lui étaient initialement demandés^a

(Pourcentage)



^a Sont seules comptabilisées les demandes réglées, dans une année civile donnée, par voie de négociation, d'arbitrage et de classement à la suite du désistement du requérant.

^b Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

⁴ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Résultat 3 : amélioration de l'efficacité dans la mise au point définitive des accords de partenariat

Projet de plan-programme pour 2022

8.63 Le sous-programme a aidé les services et bureaux du Secrétariat, au Siège et hors Siège, ainsi que les fonds et programmes, les commissions régionales et autres organes subsidiaires, à rédiger, négocier et examiner divers accords de partenariat avec les États Membres, la société civile et le secteur privé, à l'appui de l'objectif de développement durable n° 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

Enseignements tirés et changements prévus

8.64 L'enseignement tiré est le suivant : la conclusion d'accords de partenariat soulève souvent des questions et des préoccupations similaires. Compte tenu de cet enseignement, on élaborera des documents d'orientation sur les aspects juridiques liés à la conclusion de partenariats avec les États Membres, la société civile et le secteur privé, qui aborderont certaines questions juridiques communes à tous les services organiques, comme par exemple la manière dont le nom et l'emblème des Nations Unies doivent être utilisés et d'autres questions relatives aux droits de propriété intellectuelle, ainsi que la responsabilité et les arrangements financiers.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

8.65 Le travail qui sera effectué contribuer à la réalisation de l'objectif consistant à finaliser les accords de partenariat en temps voulu en mettant à disposition des documents d'orientation sur les questions juridiques communes afin de protéger au maximum les intérêts juridiques de l'Organisation et de réduire au minimum ses obligations juridiques (voir tableau 8.9).

Tableau 8.9
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	–	Mise à la disposition de tous les services organiques de documents d'orientation pilotes sur certaines questions juridiques communes	Renforcement de l'accès aux documents d'orientation sur les questions juridiques communes aux accords de partenariat

Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.66 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Charte des Nations Unies

Article 104

Article 105

Résolutions de l'Assemblée générale

22 (I)

Privilèges et immunités des Nations Unies

62/63

Responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission

Produits

- 8.67 On trouvera dans le tableau 8.10 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.10

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie

E. Activités d'appui

Justice interne et contrôle : services juridiques fournis à tous les organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, notamment à tous ses bureaux et départements, à toutes les missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales, à toutes les commissions régionales et à tous les fonds et programmes, consistant en : la représentation du Secrétaire général devant le Tribunal d'appel des Nations Unies ; la formulation de conseils sur le droit administratif de l'Organisation ; la représentation de l'Organisation devant des tribunaux d'arbitrage et la formulation de conseils sur des demandes découlant de ses activités opérationnelles ; la formulation d'avis sur les activités d'achat et la rédaction et la négociation des contrats importants d'achat de biens et de services pour les opérations de l'Organisation ; la formulation d'avis sur les mesures visant à appliquer le principe de responsabilité dans l'Organisation en ce qui a trait tant aux sanctions internes qu'à l'exécution des décisions contre des fonctionnaires des Nations Unies, des experts en mission et des tiers pour des actes de fraude ou de corruption ou d'autres fautes ; la formulation d'avis sur les activités de développement, d'assistance technique et d'aide humanitaire, notamment les partenariats avec le secteur privé, et l'élaboration d'instruments juridiques ; la formulation d'avis à toutes les missions de maintien de la paix et missions politiques spéciales sur les arrangements logistiques et autres dispositifs d'appui arrêtés avec des gouvernements, d'autres organisations internationales, des partenaires et des entités des Nations Unies, notamment concernant l'établissement de commissions d'enquête, la participation aux travaux de comités permanents concernant les opérations de maintien de la paix et la formation, et l'élaboration de politiques, de rapports, de contrats-cadres, de directives et d'instructions permanentes.

Sous-programme 3 Développement progressif et codification du droit international

Objectif

- 8.68 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de favoriser le développement progressif, la codification et la diffusion du droit international.

Stratégie

- 8.69 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le sous-programme continuera d'apporter un appui fonctionnel à la Sixième Commission, à la Commission du droit international et au Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, ainsi qu'à d'autres comités spéciaux ou ad hoc et aux conférences diplomatiques dans le cadre de l'examen et de l'élaboration d'instruments juridiques, en facilitant le déroulement de leurs délibérations, en formulant des opinions juridiques, en élaborant des projets de texte d'instruments juridiques, de résolution et de décision, et en établissant des documents d'information, des analyses et des rapports. Il continuera d'aider les organes juridiques de l'Assemblée générale à examiner l'utilisation par les États des procédures envisagées dans les résolutions applicables de l'Assemblée.
- 8.70 Le sous-programme continuera également d'exécuter les mandats du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, créé par l'Assemblée générale. Il s'agira notamment de planifier,

d'organiser et d'animer quatre programmes de formation en présentiel, soit le Programme de bourses de perfectionnement en droit international et les cours régionaux de droit international des Nations Unies pour l'Afrique, pour l'Amérique latine et les Caraïbes, pour l'Asie et le Pacifique ; d'enrichir, de faire connaître et d'administrer la Médiathèque de droit international, un centre virtuel de formation et de recherche consultable gratuitement sur Internet ; d'élaborer et de diffuser de grandes publications juridiques et des documents d'information sur le travail juridique de l'Organisation.

- 8.71 Il est prévu que le sous-programme soutienne les États Membres en aidant les bureaux des organismes auxquels il fournit des services à élaborer et à appliquer des méthodes de travail et des programmes de travail qui assurent la continuité des activités.
- 8.72 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) Le bon déroulement des délibérations des organes délibérants et des organes juridiques, la conclusion de projets d'instruments juridiques et la promotion du respect universel du droit international ;
 - b) Une meilleure connaissance du droit international et un plus grand nombre de personnes formées à le comprendre ;
 - c) La poursuite par la Commission du droit international de son étude sur l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international.

Exécution du programme en 2020

- 8.73 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Garantie des délibérations de la Sixième Commission malgré les contraintes pesant sur la tenue de réunions en présentiel du fait de la pandémie de COVID-19

- 8.74 Le sous-programme assure le secrétariat de la Sixième Commission de l'Assemblée générale, qui tient généralement sa session annuelle en octobre et novembre. En 2020, le risque était réel que les contraintes liées à la tenue de réunions au Siège de l'Organisation en raison de la pandémie de COVID-19 pèsent sur la capacité de la Sixième Commission à tenir et à conclure sa session annuelle. Le sous-programme a aidé le Bureau de la Commission à élaborer et à mettre en œuvre un programme de travail permettant d'assurer la continuité des activités tout en tenant compte des préoccupations et des préférences des délégations. Dans plusieurs cas, il a ainsi fallu appliquer de nouvelles méthodes de travail, à titre exceptionnel, et recourir aux technologies numériques.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 8.75 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'achèvement de l'examen de tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission, malgré les contraintes pesant sur la tenue de réunions en présentiel du fait des mesures sanitaires et médicales imposées pour faire face à la pandémie de COVID-19 (voir tableau 8.11).

Tableau 8.11
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Achèvement de l'examen de tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission dans des conditions de travail normales	Achèvement de l'examen de tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission dans des conditions de travail normales	Achèvement de l'examen de tous les points de l'ordre du jour renvoyés à la Sixième Commission malgré les restrictions résultant de la pandémie de COVID-19.

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 8.76 En 2020, en raison de la pandémie de COVID-19, on a dû annuler certaines activités au titre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international, à savoir les programmes de formation en présentiel. La recherche de solutions de remplacement a été grandement compliquée par le manque de connectivité Internet pour certains bénéficiaires, la multiplicité des fuseaux horaires à prendre en compte et le faible nombre d'heures pouvant être utilisées pour la formation. L'enregistrement de 12 exposés destinés à la Médiathèque de droit international a dû être annulé à New York en raison de la COVID-19, tout comme une session d'enregistrement hors site. L'équipe de la Médiathèque n'a pas pu télécharger de nouveaux contenus sur le site Web de la Médiathèque faute d'accès au serveur distant pendant plusieurs mois pour des raisons de cybersécurité. De même, la session 2020 de la Commission du droit international a dû être reporté par suite de la pandémie. Le sous-programme a dû aménager certaines activités pour fournir une certaine forme de renforcement des capacités jusqu'à ce que les programmes en présentiel puissent reprendre en toute sécurité. Ainsi, les candidats aux programmes de formation annulés ont pu suivre un programme de formation à distance à rythme individuel destiné à renforcer provisoirement les capacités. Ces activités aménagées ont confirmé que le format en présentiel n'était pas remplaçable. L'importance des échanges qui ont lieu pendant les programmes de formation a été soulignée par le Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international à sa cinquante-cinquième session le 9 octobre 2020.

Résultats escomptés pour 2022

- 8.77 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : rendre le droit international plus accessible à un public plus large⁵

Exécution du programme en 2020

- 8.78 Les activités relatives à l'enseignement, à la diffusion et à la promotion d'une compréhension plus large du droit international se sont poursuivies, conformément au mandat fixé, et des initiatives ont été prises dans le cadre du sous-programme pour rendre les grandes questions de droit international plus accessibles au public et les faire mieux connaître.
- 8.79 Le travail effectué a contribué à rendre le droit international plus accessible et à mieux le faire connaître auprès d'un public plus large, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2020, à savoir la diffusion, en format vidéo et podcast, d'une minisérie de conférences portant sur de grandes questions de droit international. En 2020, un certain nombre de miniséries sur diverses questions de droit international (« Les relations diplomatiques et consulaires », « Le droit international des droits de l'homme », « Le droit de la responsabilité des États », etc.) ont été ajoutées, en format vidéo et audio, au catalogue de la Médiathèque de droit international.

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.80 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on favorisera l'enseignement, la diffusion et la meilleure compréhension du droit international en continuant à enrichir le catalogue de miniséries, ce qui permettra de rendre le droit international plus accessible

⁵ Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

encore et de le faire mieux connaître. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 8.12).

Tableau 8.12
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Absence, sur le site Web de la Médiathèque de droit international, de modules d'introduction aux questions de droit international qui soient faciles d'accès pour les utilisateurs non spécialistes	Conception et production de miniséries de conférences portant sur de grandes questions de droit international	Diffusion, en format vidéo et podcast, d'une minisérie de conférences portant sur de grandes questions de droit international, le but étant de rendre le droit international plus accessible et de le faire connaître auprès d'un public plus large	Élargissement des questions traitées dans le cadre de la minisérie de conférences sur les grandes questions de droit international, le but étant de rendre le droit international plus accessible encore et de le faire mieux connaître	Élargissement des questions traitées dans le cadre de la minisérie de conférences sur les grandes questions de droit international, le but étant de rendre le droit international plus accessible encore et de le faire mieux connaître

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : consultation d'informations sur le droit international par plus d'un demi-million de personnes⁶

Exécution du programme en 2020

- 8.81 Le mandat du sous-programme est de diffuser des informations sur le droit international, en particulier sur les activités des organes juridiques qui bénéficient de ses services. À cette fin, on a produit un certain nombre de publications sous forme imprimée, dont l'*Annuaire juridique des Nations Unies*, la *Série législative des Nations Unies*, le *Recueil des sentences arbitrales*, le *Résumé des arrêts, avis consultatifs et ordonnances de la Cour internationale de Justice*, l'*Annuaire de la Commission du droit international*, la *Commission du droit international et son œuvre*, le *Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies* et les documents officiels de diverses conférences diplomatiques de plénipotentiaires convoquées par l'Assemblée générale en vue de la négociation de traités multilatéraux.
- 8.82 Les activités du sous-programme visant à diffuser des informations sur le droit international ont également été axées sur la mise en ligne des informations, par la création et l'enrichissement d'une vingtaine de sites Web. Outre la Médiathèque de droit international, dans le cadre du sous-programme, le Bureau tient des sites Web consacrés à chacune de ses publications, ainsi qu'à tous les organes juridiques dont il assure le secrétariat, notamment la Sixième Commission, la Commission du droit international et le Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation. Si ces sites sont principalement destinés aux États Membres et aux entités des Nations Unies, ils permettent également au grand public, en particulier au milieu universitaire, de consulter des informations sur les activités de l'Organisation dans le domaine du développement progressif et de la codification du droit international. Les sites regorgent d'informations et sont conçus comme des outils de recherche. Ainsi, on peut y effectuer des recherches en texte intégral et y trouver des liens vers des documents dans toutes les langues officielles de l'Organisation (dans la mesure de leur disponibilité). En donnant à quiconque ayant

⁶ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

accès à Internet la possibilité de faire une recherche dans l'intégralité du corpus des travaux des organes juridiques de l'Organisation, le sous-programme a pour objectif d'accroître l'accessibilité des informations sur le droit international et de mieux faire connaître ce droit.

- 8.83 Le travail effectué a contribué à atteindre l'objectif consistant à diffuser le droit international, comme le montre le fait que le nombre de visiteurs uniques des sites Web a atteint 638 000, ce qui est supérieur à la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 590 000.

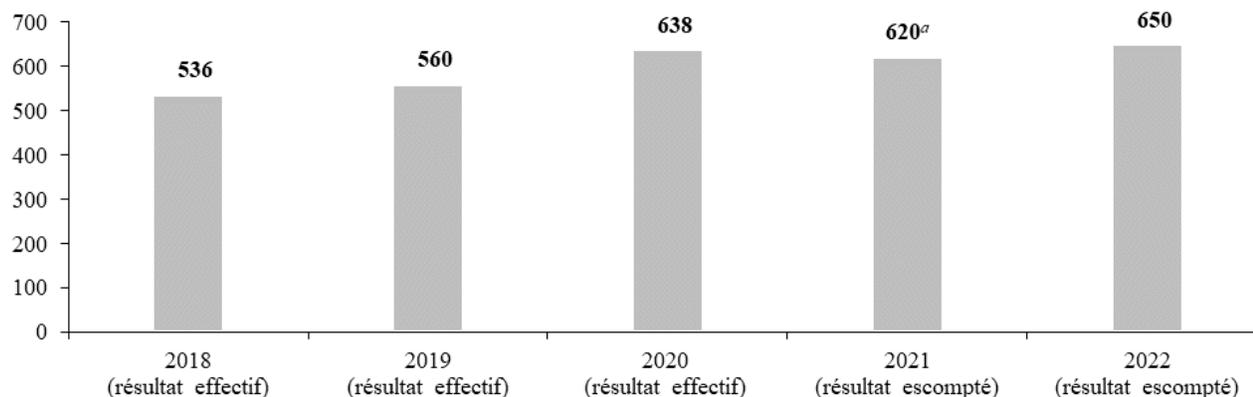
Projet de plan-programme pour 2022

- 8.84 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera à administrer et à enrichir les différents sites Web dans le but de continuer à accroître le nombre de visiteurs uniques. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir fig. 8.II).

Figure 8.II

Mesure des résultats : nombre de visiteurs uniques par an des sites Web (annuel)

(En milliers de visiteurs)



^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : poursuite par la Commission du droit international de son étude sur l'élévation du niveau de la mer au regard du droit international

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.85 Conformément à son mandat qui consiste à favoriser le développement progressif du droit international et sa codification, le sous-programme aidera la Commission du droit international à mieux connaître et comprendre les effets juridiques potentiels de l'élévation du niveau de la mer en droit international, ce qui est essentiel pour l'action menée au niveau mondial pour lutter contre cet aspect des changements climatiques et pour en atténuer les conséquences, en particulier pour les petits États insulaires en développement et les États ayant des zones côtières de faible élévation. Le sous-programme a fourni aux coprésidents du groupe d'étude de la Commission du droit international des documents de recherche et une assistance pour faciliter l'examen des effets juridiques potentiels sur les lignes de base des États, les limites extérieures de leurs espaces maritimes mesurées à partir des lignes de base et leurs frontières maritimes.

Enseignements tirés et changements prévus

8.86 L'enseignement tiré est le suivant : il est nécessaire de renforcer les compétences internes sur les conséquences complexes de l'élévation du niveau de la mer pour le droit international. Compte tenu de cet enseignement, le sous-programme continuera de renforcer ses connaissances de fond sur les questions de droit et de politique applicables, en particulier celles qui concernent les règles du droit international relatives à la survivance de l'État et à la protection des personnes. Ce faisant, dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on fournira des documents de recherche supplémentaires et une assistance aux coprésidents du groupe d'étude de la Commission du droit international. Le groupe sera ainsi en mesure de progresser dans son étude en 2022 et d'aborder également les questions liées à la survivance de l'État (susceptibles de se poser par suite de l'élévation du niveau de la mer) et à la protection des personnes déplacées par ce phénomène.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

8.87 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la poursuite par la Commission du droit international de son étude sur les questions liées à la survivance de l'État (susceptibles de se poser par suite de l'élévation du niveau de la mer) et sur la protection des personnes déplacées par ce phénomène (voir tableau 8.13).

Tableau 8.13
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	Accès des coprésidents du groupe d'étude de la Commission du droit international à des documents de recherche destinés à faciliter l'examen de la protection des personnes	Définition par la Commission du droit international de domaines d'intervention sur les conséquences de l'élévation du niveau de la mer	Poursuite par la Commission du droit international de son étude sur les questions liées à la survivance de l'État et sur les questions liées à la protection des personnes déplacées par l'élévation du niveau de la mer

Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.88 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

174 (II)	Création d'une Commission du droit international	3006 (XXVII)	Annuaire juridique des Nations Unies
487 (V)	Moyens de rendre plus accessible la documentation relative au droit international coutumier	73/209	Protection des personnes en cas de catastrophe
987 (X)	Publication des documents de la Commission du droit international	73/276	Administration de la justice à l'Organisation des Nations Unies
2099 (XX)	Assistance technique pour favoriser l'enseignement, l'étude, la diffusion et une compréhension plus large du droit international	74/180	Responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite
		74/188	Protection diplomatique

Titre III Justice internationale et droit international

74/189	Examen des questions de la prévention des dommages transfrontières résultant d'activités dangereuses et de la répartition des pertes consécutives à de tels dommages	75/138	État des Protocoles additionnels aux Conventions de Genève de 1949 relatifs à la protection des victimes des conflits armés
74/193	Le droit des aquifères transfrontières	75/139	Examen de mesures propres à renforcer la protection et la sécurité des missions et des représentants diplomatiques et consulaires
75/132	Responsabilité pénale des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des experts en mission	75/140	Rapport du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation
75/133	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-troisième session	75/141	L'état de droit aux niveaux national et international
75/134	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	75/142	Portée et application du principe de compétence universelle
75/135	Rapport de la Commission du droit international sur les travaux de sa soixante-douzième session	75/143	Responsabilité des organisations internationales
75/136	Crimes contre l'humanité	75/144	Renforcement et promotion du régime conventionnel international
75/137	Expulsion des étrangers	75/145	Mesures visant à éliminer le terrorisme international
		75/146	Rapport du Comité des relations avec le pays hôte

Produits

8.89 On trouvera dans le tableau 8.14 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.14

Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	17	14	14	17
1. Rapports sur les questions dont est saisie la Sixième Commission de l'Assemblée générale, notamment sur les mesures visant à éliminer le terrorisme international, sur le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international et sur la responsabilité pénale des fonctionnaires et des experts en mission des Nations Unies	17	14	14	17
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	138	32	138	147
2. Séances de la Sixième Commission	40	26	40	40
3. Séances de la Commission du droit international	86	–	87	96
4. Séances du Comité consultatif pour le Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	2	1	2	1
5. Séances du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation	8	5	7	8
6. Séances du Comité spécial créé par la résolution 51/210 de l'Assemblée générale en date du 17 décembre 1996	2	–	2	2

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	88	20	88	88
7. Programme de bourses de perfectionnement en droit international	30	–	30	30
8. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l’Afrique	20	20	20	20
9. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l’Asie et le Pacifique	19	–	19	19
10. Cours régional de droit international des Nations Unies pour l’Amérique latine et les Caraïbes	19	–	19	19
Publications (nombre de publications)	11	8	8	8
11. <i>Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies</i>	2	–	–	1
12. <i>Série législative des Nations Unies</i>	1	–	–	–
13. <i>Annuaire de la Commission du droit international</i>	5	5	5	5
14. <i>Annuaire juridique des Nations Unies</i>	2	1	1	1
15. <i>Annuaire juridique des Nations Unies : édition spéciale</i>	–	–	1	–
16. <i>Recueil des sentences arbitrales</i>	1	1	1	1
17. Publication à l’occasion de la célébration du soixante-dixième anniversaire de la Commission du droit international	–	1	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d’activités ou de documents)	25	56	25	25
18. Entrées dans la Médiathèque de droit international des Nations Unies, y compris les conférences	25	56	25	25
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture de conseils aux organes intergouvernementaux et aux organes d’experts, y compris à la Sixième Commission et à la Commission du droit international ; apport d’un appui technique spécialisé aux rapporteuses et rapporteurs spéciaux de la Commission du droit international, notamment en ce qui concerne les rapports destinés à la Commission.				
D. Activités de communication				
Programmes d’information, manifestations spéciales et supports d’information : conférences, exposés et assistance technique, à la demande, en droit international public.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : administration de sites Web, notamment ceux relatifs à la Sixième Commission, à la Commission du droit international, au Programme d’assistance des Nations Unies aux fins de l’enseignement, de l’étude, de la diffusion et d’une compréhension plus large du droit international et aux publications établies dans le cadre du sous-programme ; enrichissement, actualisation et maintenance de la Médiathèque de droit international en ligne, qui propose une formation de qualité à un nombre illimité de personnes et d’institutions du monde entier.				

Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes

Objectif

- 8.90 L’objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer le droit de la mer en vue de garantir l’utilisation pacifique des océans ainsi que leur conservation et leur exploitation durable, et pour qu’il serve de base nationale, régionale et mondiale pour l’action et la coopération dans le domaine maritime.

Stratégie

- 8.91 Pour contribuer à l'objectif, le sous-programme continuera de fournir aux États et aux organisations internationales des avis d'experts sur le droit de la mer et les affaires maritimes, en particulier en ce qui concerne la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer de 1982 et l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs ainsi que les travaux de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer et la viabilité des pêches.
- 8.92 Le sous-programme continuera d'appuyer, en particulier, les activités de coopération entre États et autres entités en matière d'exploitation durable des pêches. La prestation de services à la Commission des limites du plateau continental se poursuivra également. Le sous-programme élargira ses activités de renforcement des capacités, telles que les programmes de bourses, les formations et les ateliers, qui seront menées en collaboration avec les parties prenantes concernées.
- 8.93 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) Une meilleure application de ces instruments par les États et un nombre accru d'États parties à la Convention et à ses accords d'application ;
 - b) Une amélioration de la coopération et de la coordination entre les parties prenantes pour les questions marines et côtières et, partant, de la conservation et de l'exploitation durable des océans et de leurs ressources ;
 - c) Une meilleure compréhension du régime juridique des océans et, sur le plan des ressources humaines, un renforcement de la capacité des États Membres, en particulier les pays en développement, de mettre en œuvre effectivement ce régime.

Exécution du programme en 2020

- 8.94 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Progression dans l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale

- 8.95 Face à l'appauvrissement, plus rapide que jamais, de la biodiversité marine et aux répercussions des pratiques non viables sur le milieu marin et ses ressources, l'Assemblée générale a engagé, en 2005, un processus en vue d'étudier les questions relatives à la conservation et à l'exploitation durable de la biodiversité marine dans les zones situées au-delà des limites de la juridiction nationale. À l'issue de ce processus l'Assemblée a décidé, en 2017, de convoquer une conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale (résolution [72/249](#)).
- 8.96 Le sous-programme a continué d'appuyer les travaux de la conférence en 2018 et 2019 lors d'une séance d'organisation et de trois sessions, en particulier l'élaboration d'un instrument au titre de la Convention, notamment en aidant la présidence de la conférence et les délégations à établir les projets de texte d'un accord, en collaborant à des fins de transparence à l'élaboration des rapports présentés à la plénière par les facilitateurs de groupes de travail informels, en contribuant à l'établissement des déclarations de la présidence, y compris des propositions sur la marche à suivre, en élaborant des compilations de référence, notamment des compilations article par article de

propositions de libellé, et en facilitant de toute autre manière les travaux des délégations, leur permettant ainsi d’avancer dans leurs délibérations et dans la réalisation des objectifs globaux de la conférence pendant la période intersessions.

- 8.97 Si l’Assemblée générale a décidé, au vu de la situation relative à la pandémie de COVID-19, de reporter la quatrième session de la conférence prévue pour 2020 (décision 74/543), le sous-programme a assuré le service des réunions et consultations virtuelles convoquées par la présidence de la Conférence, y compris des réunions du Bureau, afin d’établir un programme de travail intersessions. Il a également organisé et assuré le service des forums intersessions et aidé les facilitateurs des groupes de travail informels à recenser les questions clés à examiner.

Progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif et mesure des résultats

- 8.98 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l’objectif, comme en témoigne le fait que les États Membres ont accès au texte révisé d’un projet d’accord et à la compilation de propositions de libellé qui seront examinées à la quatrième session. En outre, le travail a permis d’obtenir un retour positif des États Membres sur les séances de travail et sur la compilation et l’établissement de textes révisés d’un projet d’accord (voir tableau 8.15).

Tableau 8.15
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Les États Membres, les délégations et les autres parties prenantes ont accès à toute l’information relative à la conférence.	Les États Membres et les délégations ont accès à un document complet (de plus de 700 pages) contenant des propositions, et un avant-projet d’accord est élaboré pour les aider à mieux comprendre les questions.	Les États Membres ont accès au texte révisé d’un projet d’accord et des propositions de libellé sont compilées, pour examen à la quatrième session. Réactions favorables des États Membres vis-à-vis des séances de travail ainsi que de la compilation et de l’établissement de textes révisés d’un projet d’accord.

Conséquences de la COVID-19 sur l’exécution du sous-programme

- 8.99 La pandémie de COVID-19 ayant contraint à reporter la quatrième session de la conférence intergouvernementale chargée d’élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l’utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ainsi que la vingt et unième réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer, il a fallu annuler les processus en présentiel prévus au titre du sous-programme pour contribuer aux travaux de ces réunions et, dans le cas de la conférence intergouvernementale, des efforts considérables ont dû être déployés pour faciliter la tenue d’autres dialogues intersessions. La pandémie a également entravé l’élaboration de la deuxième *Évaluation mondiale des océans* pour 2020, qui s’appuyait sur les activités d’experts en présentiel, ainsi que les activités de sensibilisation prévues à ce titre. Pour poursuivre le travail lié à l’Évaluation, il a fallu mettre en œuvre des moyens virtuels moins efficaces et efficaces, auxquels le sous-programme a dû apporter un soutien logistique supplémentaire. En outre, la pandémie a contraint à reporter les activités de renforcement des capacités en présentiel prévues et les programmes de bourses d’études. Le sous-programme a permis de tenir des consultations via des plates-formes virtuelles ou par correspondance et a aidé les États Membres, les membres de la Commission des limites du plateau continental et les experts à utiliser d’autres méthodes de travail en ligne pour pouvoir accomplir à temps les activités prescrites. Les activités en présentiel qui étaient prévues pour informer sur le lancement prochain de la deuxième

Évaluation et rapprocher les scientifiques et les décideurs dans le domaine des océans ont été remplacées par une série d'activités en ligne, notamment une campagne d'alphabetisation portant sur l'interface science-politique et un webinaire. Les activités de coopération technique prévues ont été transférées vers des plateformes de prestation en ligne, notamment des consultations, des ateliers et des formations virtuels. En ce qui concerne les activités de renforcement des capacités, deux programmes de formation en ligne ont été offerts à des participants sélectionnés pour les bourses en présentiel en 2020 et à un public plus large d'océanographes. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 2 et 3.

- 8.100 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme : ainsi, le Groupe d'experts du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, a pris en compte la deuxième *Évaluation mondiale des océans* les résultats de la recherche sur les conséquences de la pandémie pour les utilisations humaines de l'océan, en particulier pour qui touche aux industries maritimes. Dans le cadre d'une première étape en vue de l'élaboration de stratégies de résilience, un des programmes de formation en ligne visait à mieux faire prendre conscience des répercussions de la pandémie et des mesures destinées à y faire face à moyen et à long terme dans le contexte du droit de la mer et des affaires maritimes. La mise en œuvre d'un projet visant à aider les États à élaborer des stratégies en matière d'économie et de commerce océaniques a également été ajustée afin de prendre en compte des activités en lien avec les répercussions de la pandémie sur la gouvernance des océans, les moyens de subsistance et les chaînes de valeur de l'économie bleue au sens large. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 8.101 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : deuxième *Évaluation mondiale des océans* : rapprocher les scientifiques et les décideurs⁷

Exécution du programme en 2020

- 8.102 Des services fonctionnels et des services de conférence ont continué d'être fournis, au titre du sous-programme, au Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, notamment les aspects socioéconomiques, au Groupe d'experts et à son bureau, ainsi qu'aux experts et équipes de rédaction, en ce qui concerne leurs activités liées à l'élaboration de la deuxième *Évaluation mondiale des océans*. Un appui technique et de fond a également été apporté aux fins de l'examen de l'Évaluation, y compris un examen par des pairs, suivi d'un examen par les États, au cours duquel plus de 3 000 commentaires écrits ont été reçus et transmis au Groupe d'experts. Un soutien a continué d'être apporté au secrétariat en matière d'édition, de traduction et de publication assistée par ordinateur et des activités en ligne ont été lancées dans le but de faire connaître l'Évaluation et de renforcer l'interface science-politique.
- 8.103 Le travail effectué a contribué à l'achèvement de la deuxième *Évaluation mondiale des océans*, dont l'Assemblée générale, dans sa résolution 75/239, s'est félicitée et dont elle a approuvé le résumé, qui permettra de renforcer l'interface science-politique, ce qui favorisera davantage la gestion durable et intégrée des océans. La cible relative à la publication de la deuxième *Évaluation mondiale des océans*, dont il est question dans le budget-programme de 2020, n'a pas été atteinte, en raison

⁷ Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

des conséquences de la pandémie de COVID-19 sur certains membres du Groupe d'experts et des équipes de rédaction, qui expliquent les retards pris dans l'achèvement du projet de texte.

Projet de plan-programme pour 2022

8.104 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, on fournira, dans le cadre de ce sous-programme, un appui à l'établissement de brefs documents qui porteront sur des informations touchant les politiques tirées de la deuxième *Évaluation mondiale des océans* et pouvant être utiles à divers mécanismes intergouvernementaux relatifs aux océans. On poursuivra l'élaboration d'un programme de renforcement des capacités pour consolider l'interface science-politique aux niveaux national, régional et mondial et on en entamera la mise en œuvre. Le sous-programme continuera d'élaborer et de mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation et d'action, conformément à la décision du Groupe de travail spécial et aux enseignements tirés du deuxième cycle. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 8.16).

Tableau 8.16
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Constitution de la liste d'experts et des équipes de rédaction et organisation d'ateliers régionaux	Établissement et examen critique par les pairs des divers chapitres de la deuxième <i>Évaluation mondiale des océans</i>	Achèvement de la deuxième <i>Évaluation mondiale des océans</i> et approbation du résumé de cette évaluation par l'Assemblée générale, ayant pour résultat un resserrement des liens entre les scientifiques et les décideurs	Première année du troisième cycle du Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques, pour 2021-2025 ; début des travaux relatifs à la troisième <i>Évaluation mondiale des océans</i>	Les États Membres ont accès à des documents portant sur des informations touchant les politiques tirées de la deuxième <i>Évaluation mondiale des océans</i> , et les États sont plus à même de développer leur capacité de renforcer l'interface science-politique

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : des progrès dans la pérennisation des pêches à l'échelle mondiale⁸

Exécution du programme en 2020

8.105 Le sous-programme a facilité la tenue d'intenses consultations entre les États Membres destinées à évaluer les conséquences de la pandémie sur l'exploitation durable des pêches. Malgré la tenue de la quinzième série de consultations des États parties à l'Accord sur les stocks de poissons, l'examen sur la pêche de fond et la reprise de la Conférence de révision de l'Accord ont été reportés à 2022. Le sous-programme a permis d'achever une série de travaux préparatoires aux processus susmentionnés, notamment la publication d'un rapport sur la pêche de fond et l'élaboration de

⁸ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

documents préliminaires pour la reprise de la Conférence de révision. Il a contribué aux activités de renforcement des capacités menées pour améliorer la viabilité des pêches mondiales par une meilleure application du régime juridique international pour la gestion des pêches.

- 8.106 Le travail effectué a contribué à permettre aux pays et aux organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches de poursuivre les préparatifs de la reprise de la Conférence de révision ; toutefois, la cible fixée, à savoir que les pays et les organisations régionales de gestion des pêches achèvent les préparatifs de la nouvelle session de la Conférence de révision, dont il est question dans le budget-programme de 2021, n'a pas été atteinte, en raison de la situation liée à la COVID-19 et du report à 2022 de la reprise de la Conférence. Les questionnaires à compiler par les États et les organisations régionales de gestion des pêches n'ont pas été distribués et les dispositions à prendre pour alimenter la rédaction d'un rapport du Secrétaire général n'ont pas été communiquées. Malgré ce report, le sous-programme a continué de venir en aide aux États en facilitant les consultations par correspondance, contribuant ainsi à l'élaboration d'un accord sur le projet d'ordre du jour et le projet d'organisation des travaux de la Conférence.

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.107 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif et compte tenu de l'évolution de la situation, on apportera des aménagements au sous-programme et on inclura ainsi la préparation, la convocation et le suivi concret de la reprise de la Conférence de révision et la facilitation de l'examen par l'Assemblée générale de ses résolutions qui concernent les effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la viabilité à long terme des stocks de poissons d'eau profonde. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats mise à jour ci-après (voir tableau 8.17).

Tableau 8.17
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Les pays s'engagent à envisager de devenir parties à l'Accord sur les stocks de poissons (trois nouvelles ratifications en 2018) et à mettre en œuvre les recommandations issues de la Conférence de révision	Les pays et les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches continuent à examiner et à mettre en œuvre les recommandations ; l'Assemblée générale décide de tenir une nouvelle session de la Conférence de révision en 2021	Les pays et les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches avancent dans les préparatifs de la nouvelle session de la Conférence de révision ; les États membres ont accès à un rapport du Secrétaire général sur les effets de la pêche de fond sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks d'eau profonde	Les pays et les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches reçoivent et commencent à compiler des questionnaires relatifs à l'application des recommandations issues de la Conférence de révision, tenue en 2016 ; les pays envisagent la mise en œuvre d'une approche écosystémique de la gestion des pêches dans le cadre des consultations des	La Conférence de révision examine la mise en œuvre par les États et les organisations et arrangements régionaux de gestion des pêches des 111 recommandations adoptées en 2016 sur la base d'un rapport du Secrétaire général et adopte, le cas échéant, de nouvelles recommandations sur l'amélioration de l'application de l'Accord sur les stocks de poissons ; l'Assemblée procède à un examen des effets de la pêche de fond sur les

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
			États parties à l'Accord sur les stocks de poissons	écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde

Résultat 3 : amélioration des capacités aux fins d'une gouvernance durable et intégrée des océans

Projet de plan-programme pour 2022

8.108 Un des principaux mandats du Secrétaire général, tel qu'énoncé dans les résolutions annuelles de l'Assemblée générale, consiste à intensifier les activités de renforcement des capacités afin de répondre aux besoins d'assistance accrus des États en développement de manière à leur permettre d'appliquer pleinement la Convention, l'Accord sur les stocks de poissons et les instruments connexes ainsi que de bénéficier du développement durable des océans et des mers et de participer pleinement aux forums mondiaux et régionaux sur la question. Les répercussions de la pandémie ont par ailleurs mis en évidence l'importance que revêt le renforcement des capacités pour aider les États et les organisations intergouvernementales à exploiter le potentiel que représentent les océans et les mers, afin de parvenir à une reprise durable et résiliente. Le sous-programme a permis d'organiser une série d'activités fondées sur les besoins et se renforçant mutuellement, notamment la mise au point de projets de coopération technique, de bourses, d'ateliers, de conseils, de programmes de divulgation, de manifestations spéciales et de supports d'information, portant sur divers domaines pertinents, notamment : a) la Convention, l'Accord sur les stocks de poissons et les instruments connexes, ainsi que d'autres mécanismes au titre du mandat ; b) les affaires maritimes, y compris les meilleures pratiques, et les mesures d'adaptation prises à l'échelle nationale ; c) le Programme 2030 et ses objectifs de développement durable ; d) une économie bleue durable ; e) les océans et les changements climatiques.

Enseignements tirés et changements prévus

8.109 L'enseignement tiré est le suivant : les activités de renforcement des capacités produisent des effets plus importants et durables lorsqu'elles sont adaptées aux besoins identifiés, visent à accroître l'appropriation locale et adoptent une approche multipartite. Par conséquent, on travaillera avec les partenaires nationaux et on redoublera d'efforts pour veiller à ce que les activités de renforcement des capacités prennent en compte les besoins identifiés et on visera à accroître l'appropriation locale et à adopter une approche multipartite à chaque étape. Il sera également question de nouer des partenariats stratégiques à moyen et long terme avec les parties prenantes concernées, y compris les partenaires au sein et en dehors du système des Nations Unies, afin d'étudier, dans la mesure du possible, les synergies entre les activités menées en vue de l'organisation et de l'exécution conjointes des activités de renforcement des capacités. Enfin, la pandémie de COVID-19, qui a obligé à reporter les activités de renforcement des capacités en présentiel qui étaient prévues et les programmes de bourses d'études, a mis en évidence l'importance qu'il y a à utiliser efficacement les modes de prestation en ligne, y compris les consultations, ateliers et formations virtuels. Il s'agira de mettre au point et d'exécuter de nouvelles activités virtuelles de renforcement des capacités, sachant toutefois que les activités en présentiel sont plus efficaces et ont un plus grand impact.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

8.110 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera l'amélioration des capacités régionales et nationales de mettre en œuvre le régime de la Convention ainsi que d'instaurer et d'appliquer des mesures de gouvernance des océans. L'amélioration des capacités permet aux États d'instaurer et d'appliquer des mesures de gouvernance durable et intégrée des océans, notamment par l'adoption ou la révision de la législation, des politiques et des

mécanismes nationaux, et par une participation efficace et éclairée aux négociations internationales pertinentes (voir tableau 8.18).

**Tableau 8.18
Mesure des résultats**

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Les États ont accès à de nouveaux programmes et à des possibilités de formation en présentiel supplémentaires qui leur permettent de mieux comprendre la gouvernance des océans, y compris les liens entre la Convention et les objectifs de développement durable, ainsi que de participer en connaissance de cause aux travaux du Comité préparatoire chargé d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et de la conférence intergouvernementale y relative	Les États ont accès à des possibilités de formation supplémentaires qui leur permettent d'améliorer leur capacité de mettre au point et d'appliquer des stratégies nationales pour le développement des secteurs reposant sur l'économie maritime dans le cadre de la Convention	Les États ont accès à de nouveaux projets, à une assistance technique supplémentaire et à des options de formation virtuelle qui leur permettent de mieux comprendre et d'atténuer les conséquences de la pandémie de COVID-19 sur les océans et le droit de la mer, ainsi que d'accroître l'accessibilité des connaissances et leur diffusion auprès d'un public élargi	Les États prennent des mesures, par exemple dans le cadre de politiques, pour renforcer l'appropriation locale Les États ont accès à de nouvelles possibilités de formation multipartites (en présentiel et en ligne) qui leur permettent de répondre à leurs besoins identifiés pour ce qui est de relever les défis émergents concernant les océans et le droit de la mer, notamment en renforçant l'appropriation locale	Amélioration de la capacité régionale et nationale de mettre en œuvre le régime de la Convention ainsi que d'instaurer et d'appliquer des mesures de gouvernance des océans L'amélioration des capacités permet aux États d'instaurer et d'appliquer des mesures de gouvernance durable et intégrée des océans, notamment par l'adoption ou la révision de la législation, des politiques et des mécanismes nationaux, et par une participation efficace et éclairée aux négociations internationales pertinentes

Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.111 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Convention des Nations Unies sur le droit de la mer

Articles 16 2), 47 9), 63 2), 64, 75 2), 76 9), 84 2), 116 à 119, 287 8), 298 6), 312, 313 1) et 319 1) et 2)
 articles 2 2), 2 5) et 6 3) de l'annexe II
 articles 2 et 3 e) de l'annexe V
 article 4 4) de l'annexe VI
 article 2 1) de l'annexe VII
 article 3 e) de l'annexe VIII

Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs

Articles 26 1) et 36

Résolutions de l'Assemblée générale

37/66	Troisième Conférence des Nations Unies sur le droit de la mer	73/125 ; 74/18 ; 75/89	Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes
49/28	Droit de la mer		
52/26 ; 55/7 ; 60/30 ; 63/111 ; 64/71 ; 65/37 A et B ; 67/78 ; 68/70 ; 69/245 ; 73/124 ; 74/19 ; 75/239	Les océans et le droit de la mer		
54/33	Résultats de l'examen par la Commission du développement durable du thème sectoriel « Océans et mers » : coordination et coopération internationales	73/292	Conférence des Nations Unies visant à appuyer la réalisation de l'objectif de développement durable n° 14 : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable, organisée en 2020
70/1	Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030		
71/312	L'océan, notre avenir : appel à l'action		
72/249	Instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale		

Produits

8.112 On trouvera dans le tableau 8.19 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.19

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	29	37	28	32
1. Rapports sur les océans et le droit de la mer et sur les pêches viables destinés à l'Assemblée générale	3	2	2	2
2. Rapport sur les travaux du Groupe de travail spécial plénier sur le Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	1	2	–	1
3. Documentation destinée à la Conférence intergouvernementale chargée d'examiner les recommandations du Comité préparatoire sur les éléments de texte et d'élaborer le texte d'un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale, convoquée sous les auspices des Nations Unies	3	3	–	–
4. Documentation destinée aux réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	2	1	2	2
5. Documentation destinée à la Réunion des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	11	23	7	8
6. Documentation destinée à la Commission des limites du plateau continental	5	3	5	5
7. Rapport sur les consultations des États parties à l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs	1	–	1	1
8. Deuxième <i>Évaluation mondiale des océans</i>	1	2	–	–
9. Rapport du Secrétaire général sur les mesures prises par les États et les organisations et arrangements régionaux de gestion de la pêche comme suite aux paragraphes pertinents des résolutions 64/72, 66/68 et 71/123 de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches, relatifs aux effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde	1	–	–	1
10. Résumé des débats de l'atelier organisé pour examiner l'application des paragraphes pertinents des résolutions 64/72, 66/68 et 71/123 de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches, relatifs aux effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde	1	1	–	1
11. Documentation destinée à la Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs	–	–	11	11
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	671	375	603	649
12. Séances de l'Assemblée générale (consultations et séances plénières)	38	24	32	32
13. Consultations des États parties à l'Accord sur les stocks de poissons	4	–	4	4

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
14. Réunions relatives au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	34	63	–	38
15. Conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale	20	18	–	–
16. Réunions des États parties à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer	10	85	10	10
17. Séances de la Commission des limites du plateau continental et réunions de ses sous-commissions	550	185	538	542
18. Atelier intergouvernemental organisé pour examiner l'application des paragraphes pertinents des résolutions 64/72, 66/68 et 71/123 de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches, relatifs aux effets de la pêche profonde sur les écosystèmes marins vulnérables et la pérennité des stocks de poissons d'eau profonde	4	–	–	4
19. Réunions du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	10	–	8	8
20. Réunion préparatoire à la réunion du Processus consultatif informel ouvert à tous sur les océans et le droit de la mer	1	–	1	1
21. Conférence d'examen de l'Accord sur les stocks de poissons	–	–	10	10
Services de conférence et de secrétariat pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	544	220	498	542
22. Réunions relatives au Mécanisme de notification et d'évaluation systématiques à l'échelle mondiale de l'état du milieu marin, y compris les aspects socioéconomiques	34	63	–	38
23. Réunions des sous-commissions de la Commission des limites du plateau continental	510	157	498	504
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	5	7	6	7
24. Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer	1	1	1	1
25. Programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon	1	1	1	1
26. Programme pour un océan durable de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon	1	1	1	1
27. Projet de stratégies relatives à l'économie et au commerce maritimes fondées sur des données factuelles et des mesures cohérentes (onzième tranche du Compte de l'ONU pour le développement)	1	1	1	1
28. Projet à l'intention des législateurs et des responsables techniques somaliens relatif à l'établissement d'un cadre juridique efficace pour la gouvernance des zones maritimes somaliennes et le développement durable de leurs ressources conformément à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux instruments connexes (projet 89 dans le cadre du fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes)	1	1	1	–
29. Projet pour la promotion de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application ainsi que du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans le contexte des affaires maritimes et du droit de la mer (financé par l'Agence norvégienne de coopération pour le développement)	–	1	1	1

Titre III Justice internationale et droit international

Catégorie et sous-catégorie	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
30. Projet pour la promotion de la mise en œuvre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de ses accords d'application, notamment en ce qui concerne les frontières maritimes (Gouvernement saoudien)	–	1	–	1
31. Programme de formation au renforcement des capacités en matière de gouvernance des océans (en collaboration avec la Banque mondiale et l'Autorité internationale des fonds marins)	–	–	–	1
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	2	7	33
32. Ateliers, séminaires et activités de formation sur les océans et le droit de la mer	5	2	7	33
Publications (nombre de publications)	4	7	4	4
33. Publications sur le droit de la mer	4	7	4	4
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	1	1	1	1
34. Brochures techniques sur le droit de la mer	1	1	1	1

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : fourniture aux États et aux organisations internationales de conseils d'experts et organisation de programmes d'assistance sur le droit de la mer et les affaires maritimes, en particulier sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord sur les stocks de poissons ; conseils et assistance aux États Membres, à la demande, pour ce qui touche aux travaux de l'Assemblée générale sur les océans et le droit de la mer et la viabilité des pêches, notamment l'élaboration de projets de résolution au titre du point de l'ordre du jour consacré aux océans et au droit de la mer ; aide à la réalisation par les États Membres des objectifs de développement durable liés aux océans formulés dans le Programme 2030 ; renforcement de la coopération interinstitutionnelle, en particulier par l'intermédiaire d'ONU-Océans.

Bases de données et supports numériques : système d'information géographique pour le dépôt de cartes marines et de coordonnées géographiques ; informations juridiques en ligne sur les zones maritimes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : supports d'information publics, séances d'information et manifestations visant à promouvoir une meilleure compréhension de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et de l'Accord sur les stocks de poissons ainsi que des travaux de l'Assemblée générale relatifs aux océans et au droit de la mer et à la viabilité des pêches ; organisation de manifestations et d'autres activités de divulgation à l'occasion de la Journée mondiale de l'océan.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenus actualisés sur le droit de la mer et les affaires maritimes divulgués via des portails et des sites web.

Services de bibliothèque : collection d'ouvrages de référence spécialisés et base de données bibliographique sur le droit de la mer et les affaires maritimes.

E. Activités d'appui

Informatique et communications : gestion de logiciels spécialisés dans les systèmes d'information géographique et des licences correspondantes, tenue d'un référentiel de données et d'informations géospatiales.

Sous-programme 5

Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

Objectif

- 8.113 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'encourager l'harmonisation et l'unification progressives du droit commercial international.

Stratégie

- 8.114 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, au titre du sous-programme, on assurera le secrétariat de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et fournira aux États Membres des documents de travail, des projets de rapport et des projets de règles de droit privé sur le commerce international ainsi que des avis et un appui aux fins des négociations intergouvernementales. Des mesures seront prises pour coordonner ces activités relevant du sous-programme avec les activités équivalentes d'autres organisations internationales, conformément au mandat de la CNUDCI, et il sera proposé que celle-ci recommande l'utilisation ou l'adoption d'instruments émanant d'autres organisations.
- 8.115 En outre, le nécessaire sera fait pour apporter une assistance technique et un appui en matière de renforcement des capacités aux gouvernements. Cette assistance se traduira notamment par des évaluations diagnostiques, la fourniture de conseils de mise en œuvre et l'établissement de documents d'interprétation, ainsi que l'organisation d'activités de formation et la fourniture de conseils pour l'incorporation des textes de la CNUDCI dans le droit interne.
- 8.116 Il est prévu, au titre du sous-programme, d'aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la COVID-19 en étudiant les perturbations du commerce international et des chaînes d'approvisionnement mondiales survenues pendant la pandémie et les mesures prises pour y remédier, l'accent étant particulièrement mis sur les microentreprises et sur les petites et moyennes entreprises. Donnant suite à la série de webinaires décrits ci-dessous, la CNUDCI a demandé qu'au titre du sous-programme, les instruments de la CNUDCI soient examinés dans ce contexte et que soient recherchées et explorées des possibilités de développement législatif futur pour relever les défis recensés. Pour ce faire, il s'agira d'effectuer des recherches, de procéder à un échange de données d'expérience et de proposer des solutions de réforme aux États Membres, pour examen.
- 8.117 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) La tenue de délibérations éclairées, transparentes et inclusives ;
 - b) Une entente entre les gouvernements sur des règles de droit privé régissant le commerce international et leur incorporation dans des instruments universellement acceptables ;
 - c) La disponibilité d'instruments supplémentaires permettant d'harmoniser et d'unifier le droit commercial international ;
 - d) Une utilisation et une adoption accrues par les gouvernements des instruments de la CNUDCI dans le droit interne et une augmentation du nombre de décisions juridiques relatives à ces instruments ;
 - e) Une augmentation du nombre de formalités conventionnelles, de promulgations et de décisions juridiques concernant les textes de la CNUDCI.
- 8.118 L'aide qui sera apportée en ce qui concerne les problèmes liés à la COVID-19 devrait avoir les résultats suivants :
- a) Davantage d'instruments de la CNUDCI pouvant être utilisés pour atténuer les répercussions économiques de la pandémie de COVID-19 ;
 - b) Des outils destinés à encourager la résilience dans le commerce international.

Exécution du programme en 2020

- 8.119 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Renforcement de la capacité d'utiliser les outils de la CNUDCI pour soutenir le relèvement économique après la pandémie de COVID-19

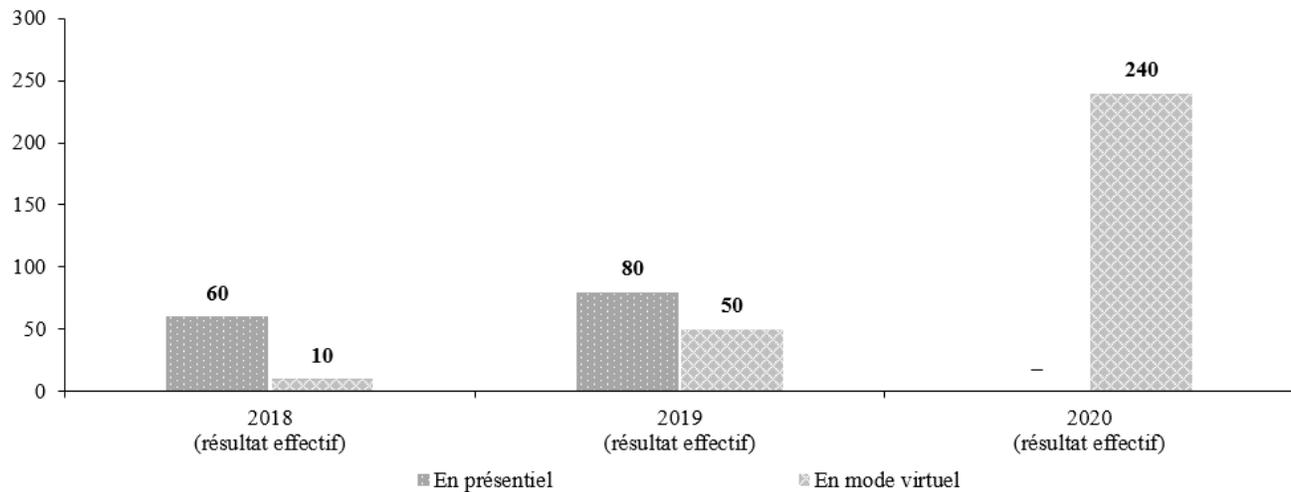
- 8.120 Pour harmoniser et unifier le droit commercial international, il est nécessaire d'adopter des instruments internationaux et de garantir leur utilisation et leur application effectives à l'échelle nationale, ce qui présuppose que les gouvernements comprennent les avantages que présentent les instruments, les politiques et les exigences de mise en œuvre au niveau national. La CNUDCI prend note et se félicite des activités du sous-programme visant à soutenir l'utilisation et l'application de tous les textes législatifs élaborés et adoptés par la CNUDCI (voir, par exemple, [A/75/17](#), première partie, par. 19 et 66). Le sous-programme répond généralement à ce besoin en fournissant en présentiel des outils pratiques, ce qui, à cause de la pandémie de COVID-19, n'a pas pu être fait. Le sous-programme visait à faire mieux connaître le rôle des instruments de la CNUDCI et à renforcer la capacité de les utiliser pour aider les gouvernements à faire face à la pandémie et à œuvrer au relèvement économique en organisant une série de webinaires interactifs entre le 8 et le 16 juillet 2020, à l'occasion de la cinquante-troisième session de la CNUDCI ([A/75/17](#), première partie, par. 11 b) ii) et 107), dans le cadre de 12 heures de réunions initialement prévues pour cette session. Outre les représentants à la CNUDCI, 2 336 personnes se sont inscrites aux webinaires, avec une participation quotidienne active d'environ 250 personnes. Depuis lors, la série de tables rondes virtuelles a été visionnée 1 438 fois sur les médias sociaux de la CNUDCI.
- 8.121 Par ailleurs, on a organisé en 2020, au titre du sous-programme, plus de 50 nouveaux séminaires en ligne et interactifs, afin de fournir des outils pratiques permettant de comprendre le fonctionnement concret des instruments existants de la CNUDCI, notamment la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises et son utilisation comme modèle dans le contexte national, ainsi que les exigences de transparence dans le règlement des différends entre investisseurs et États au titre de la Convention des Nations Unies sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités, lors des Journées de la CNUDCI en Amérique latine et dans les Caraïbes⁹. En outre, on a produit neuf podcasts et diffusé 15 vidéos sur les médias sociaux pour expliquer les problèmes courants de mise en œuvre et d'interprétation et fournir des directives pratiques. Les podcasts ont été écoutés 932 fois et les vidéos ont été visionnées 4 814 fois.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 8.122 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre le fait qu'on a fourni aux fonctionnaires, aux juges, aux arbitres, aux universitaires et aux praticiens du droit les outils et les moyens requis pour utiliser les textes de la CNUDCI afin de mettre en place les cadres juridiques solides nécessaires à la revitalisation de l'activité commerciale et du commerce mondial, interpréter correctement les instruments de la CNUDCI pour faire une utilisation efficace de ces outils dans la pratique et atténuer les effets des bouleversements sociaux et économiques provoqués par la pandémie de COVID-19 (voir fig. 8.III).

⁹ La CNUDCI a pris note et s'est félicitée, à sa cinquante-troisième session, de l'approche et des activités relatives à ces conventions ([A/75/17](#), première partie, par. 19, 65 à 67, 91 et 92).

Figure 8.III
Mesure des résultats : nombre d'experts ayant une capacité accrue d'utiliser les outils de la CNUDCI (par an)
 (En centaines)



Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 8.123 La pandémie de COVID-19, en 2020, a entraîné l'annulation, au premier semestre, de cinq sessions des groupes de travail de la CNUDCI et, partant, l'interruption des travaux au titre du sous-programme, tandis que six sessions de groupes de travail prévues au cours du second semestre ont dû être menées en mode hybride (moyennant une réduction du nombre d'heures de réunion, ce qui a limité le temps consacré aux délibérations et à l'adoption de décisions). En tout, 210 heures de délibérations de groupes de travail ont été perdues. La première partie de la cinquante-troisième session de la CNUDCI, tenue du 6 au 17 juillet 2020, s'est déroulée sous forme virtuelle, certaines réunions ayant été annulées et d'autres ayant dû fonctionner selon des horaires réduits, ce qui a limité le temps consacré aux délibérations et à la prise de décisions et entraîné une perte de 42 heures de réunions. La seconde partie de la session s'est tenue du 14 au 18 septembre 2020, en mode hybride, avec une perte supplémentaire de 10 heures de réunions (en raison de l'obligation de tenir ces réunions selon des horaires réduits). En conséquence, la session n'a pas délibéré sur les textes législatifs et l'adoption prévue de deux instruments. Les activités de coordination, d'assistance technique et de renforcement des capacités à l'appui des textes de la CNUDCI ont été menées en ligne plutôt qu'en présentiel, et certaines activités qui ne pouvaient pas être menées en ligne ont été reportées. On a facilité une participation ouverte à toutes et à tous, à égalité, aux sessions de la CNUDCI et des groupes de travail grâce à une plateforme en ligne, qui a permis de tenir les sessions sous forme virtuelle et en mode hybride, dans toutes les langues officielles, et par l'élaboration et la mise en œuvre de procédures requises pour ces sessions, y compris des procédures d'approbation tacite pour l'adoption des décisions. On a également apporté un soutien technique aux États Membres participant aux sessions lancé des procédures de consultation afin d'avancer dans l'établissement des instruments de la CNUDCI et l'élaboration éventuelle de lois futures. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 3.
- 8.124 Pour aider les États Membres à faire face aux problèmes liés à la pandémie, on a retenu de nouvelles activités, qui concourent aux objectifs du sous-programme, à savoir l'organisation d'une série de manifestations destinées à collaborer avec les États aux fins de l'utilisation des instruments de la CNUDCI pour faire face à la pandémie et à œuvrer au relèvement. Les nouveaux produits ont contribué aux résultats en 2020, comme indiqué pour le nouveau résultat dont il est question plus haut.

Résultats escomptés pour 2022

- 8.125 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : faire respecter les obligations commerciales par-delà les frontières¹⁰

Exécution du programme en 2020

- 8.126 Au titre du sous-programme, on a encouragé les États à signer, ratifier et appliquer la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, comme l'a envisagé la CNUDCI en 2019 (A/74/17, par. 122), dans le cadre d'une participation à des activités en ligne et à des discussions bilatérales (en anglais, espagnol et français) avec des responsables gouvernementaux destinées à expliquer les dispositions de la Convention et à fournir des détails sur le processus de ratification. Il y a également lieu de signaler la participation à des événements en ligne avec des praticiens du droit et avec les milieux d'affaires, favorisant une compréhension effective de la manière dont la Convention et les textes de la CNUDCI soutiennent l'activité commerciale, y compris l'utilité de la médiation dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et du relèvement économique.
- 8.127 Le travail effectué a contribué à la ratification de la Convention par six États en 2020 (Arabie saoudite, Bélarus, Équateur, Fidji, Qatar et Singapour) et à sa signature par deux États (Ghana et Rwanda), entraînant l'entrée en vigueur de la Convention, le 12 septembre 2020, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le budget-programme pour 2020 concernant les premières ratifications de la Convention ; il a également contribué au lancement de la Singapore Mediation Academy, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée dans le budget-programme pour 2020.

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.128 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on continuera de mener les activités décrites ci-dessus afin d'encourager les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier la Convention et d'améliorer l'efficacité dudit instrument, ainsi que de donner aux États Membres et aux autres parties prenantes l'accès à des outils pratiques permettant de régler les litiges commerciaux par la médiation, notamment par l'intermédiaire de la Singapore Mediation Academy. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 8.20).

Tableau 8.20
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Adoption de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation	Engagement d'un dialogue entre États Membres sur l'assistance technique et le renforcement des capacités, notamment aux fins de la création de	Six ratifications et deux signatures de la Convention Lancement en septembre 2020 de la Singapore Mediation Academy	Entrée en vigueur de la Convention et lancement d'autres centres de formation à la médiation	Nouvelles ratifications de la Convention et mise à disposition d'outils permettant le règlement des litiges commerciaux par la médiation

¹⁰ Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
centres nationaux de médiation				

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : réforme des modalités de règlement des différends entre investisseurs et États par la mise au point de plusieurs solutions¹¹

Exécution du programme en 2020

- 8.129 Des réunions régionales intersessions ont été organisées, au titre du sous-programme, dans les pays en développement, aux fins de l'échange de vues et de données d'expérience sur le programme de réforme du règlement des différends entre investisseurs et États et des préparatifs des délibérations du Groupe de travail III (Réforme du règlement des différends entre investisseurs et États) de la CNUDCI, et des études détaillées de plusieurs solutions de réforme ont été menées, dont une solution de procédure et une solution structurelle qui pourraient être mises au point en tant qu'axes de travail parallèles. En outre, des méthodes de travail convenues entre les sessions du Groupe de travail III ont été mises en œuvre, y compris des consultations entre les représentants et les délégations d'observateurs d'organisations internationales, des activités de vulgarisation et des activités visant à assurer la transparence et l'inclusion dans le processus malgré la pandémie et les contraintes qui en découlent. Parmi les sujets abordés figuraient la prévention et l'atténuation des différends, les modes alternatifs de règlement des litiges, l'interprétation des traités par les États parties, les pertes par ricochet et les réclamations des actionnaires, un code de conduite pour les arbitres et l'élaboration d'un instrument multilatéral sur la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États.
- 8.130 Le travail effectué a contribué à l'examen par le Groupe de travail III de certaines solutions de réforme et de certains axes de travail qui permettraient d'élaborer des solutions parallèles mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir que le Groupe de travail III examine plusieurs solutions de réforme possibles. Les discussions portant sur un des aspects du travail, à savoir la forme de l'instrument de la CNUDCI qui devrait permettre de mettre en œuvre les solutions de réforme convenues, n'ont pas encore conclu. Les premières délibérations sur les solutions de réforme devaient avoir lieu lors de la session du Groupe de travail III prévue en avril 2020, qui a été annulée en raison de la pandémie de COVID-19. La session suivante, qui a eu lieu en octobre 2020, s'est tenue en mode hybride. Les outils en ligne mis au point par le Secrétariat ont permis de participer en ligne à la session, et les représentants qui y ont assisté ont constaté que les procédures prévues pour les délibérations étaient transparentes, multilingues et inclusives. Néanmoins, le nombre d'heures de réunion disponibles pour les délibérations a été ramené de 30 à 20. En outre, si les consultations et les activités de vulgarisation décrites ont eu lieu en toute transparence et ont permis la participation d'États de tous niveaux de développement, le fait qu'elles se soient déroulées dans une seule langue, principalement en anglais, a limité l'inclusivité en rendant plus difficile la participation pleine et entière de certaines délégations (notamment celles de régions où la proportion de pays en développement est importante). Ces facteurs ont entraîné des retards dans l'établissement d'un plan de travail et d'affectation des ressources devant permettre d'opérer la réforme du règlement des différends entre investisseurs et États dans les délais prévus et n'ont pas permis d'avancer comme prévu dans l'élaboration de multiples solutions de réforme.

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.131 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, on poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on élaborera un plan de

¹¹ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

travail et d'attribution des ressources, en passant par les étapes nécessaires pour parvenir à un consensus sur l'élaboration d'instruments juridiques portant sur les solutions de réforme définies et sur la forme que prendra l'instrument par lequel elles seront mises en œuvre. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 8.21).

Tableau 8.21
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Le Groupe de travail III mène à bien les première et deuxième phases de son mandat, concernant le recensement des préoccupations exprimées au sujet du règlement des différends entre investisseurs et États et la question de savoir si ces préoccupations justifient une réforme du règlement de ces différends	Le Groupe de travail III entame des délibérations sur les solutions de réforme possibles et sur l'élaboration d'un plan de travail pour l'examen de plusieurs solutions en parallèle	Le Groupe de travail III examine plusieurs solutions de réforme possibles	Le Groupe de travail III continue à définir des solutions de réforme et parvient à un consensus sur certaines d'entre elles	Le Groupe de travail III continue à définir des solutions de réforme et à dégager un consensus sur les instruments juridiques à élaborer pour chaque solution et pour la mise en œuvre de la réforme globale

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : une sécurité juridique renforcée : condition d'utilisation de l'intelligence artificielle et de l'automatisation dans les transactions commerciales

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.132 Les progrès de la technologie numérique, tels que l'intelligence artificielle, les algorithmes d'apprentissage automatique et l'automatisation, transforment le secteur commercial, notamment par l'utilisation de plateformes en ligne ainsi que dans la mise au point et l'exécution des contrats. Ces progrès peuvent également faciliter le relèvement économique après la pandémie de COVID-19 dans toutes les régions et élargir l'accès au marché dans les pays en développement. Les instruments internationaux existants de la CNUDCI – le plus récent étant la Loi type sur les documents transférables électroniques – permettent d'utiliser la technologie numérique dans les échanges commerciaux. Pour permettre à la CNUDCI de jouer son rôle central de coordination au sein du système des Nations Unies pour les questions juridiques liées à l'économie et au commerce numériques, en lien étroit avec l'approche des principes d'éthique et de gouvernance régissant l'intelligence artificielle mise en avant par le Secrétaire général dans son Plan d'action de coopération numérique de 2020 (A/74/821 et A/75/17, deuxième partie, par. 72), on a commencé à compiler des informations sur les questions juridiques pertinentes [A/73/17, par. 253 b)]. Une série de manifestations régionales a mis en évidence la nécessité d'avoir de nouvelles règles juridiques harmonisées qui permettent d'utiliser l'intelligence artificielle, l'automatisation et d'autres outils numériques, ce qui pourrait contribuer à réduire la fracture numérique. On a également élaboré un plan de travail pour traiter ces questions juridiques, y compris l'évaluation des instruments existants

et la mise au point d'une « taxonomie » des sujets prioritaires qui servira de carte pour guider l'élaboration des futurs instruments (A/74/17, par. 210, et A/75/17, deuxième partie, par. 76). On a en outre entrepris l'élaboration d'une liste prioritaire de questions juridiques à examiner par la CNUDCI, telles que l'intelligence artificielle et l'automatisation [A/75/17, deuxième partie, par. 16 f)].

Enseignements tirés et changements prévus

- 8.133 Les enseignements tirés sont les suivants : les délégations des pays en développement se sont montrées très disposées à participer à l'élaboration des instruments, et des mesures supplémentaires sont nécessaires pour contribuer à l'universalisation des instruments de la CNUDCI. Compte tenu de ces enseignements, dans le cadre du sous-programme, on s'appuiera sur l'expérience acquise lors de la tenue des sessions de la CNUDCI et de ses groupes de travail sous forme virtuelle et en mode hybride afin de garantir une participation de toutes et de tous, à égalité, aux sessions, aux procédures de consultation et aux activités de vulgarisation de la CNUDCI, quel que soit le support utilisé pour cette participation.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 8.134 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera le fait que le Groupe de travail IV de la CNUDCI (Commerce électronique) entame des délibérations sur les questions juridiques prioritaires liées à l'économie numérique, et que les États s'entendent, par l'intermédiaire de ce groupe de travail, sur les éléments d'un cadre juridique et réglementaire solide et harmonisé pour le commerce numérique et les transactions électroniques, ce qui est essentiel pour susciter la confiance dans ce type de commerce, en particulier dans les pays en développement. Un tel cadre permettra de lever les obstacles et de favoriser les possibilités de développement commercial et économique conformément à l'objectif de développement durable 8 (Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), tout en favorisant le développement de l'infrastructure numérique et l'adoption de la technologie numérique conformément à l'objectif de développement durable 9 (Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation) (voir tableau 8.22).

Tableau 8.22
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
Les États membres de la CNUDCI ont accès à des informations sur les questions juridiques liées à l'économie numérique	Les États membres de la CNUDCI ont accès à une évaluation des instruments existants et à une première « taxonomie » des sujets prioritaires	Les États membres de la CNUDCI ont accès à un plan de travail permettant de traiter les questions juridiques liées à l'économie numérique et à une « taxonomie » destinée à guider les travaux futurs	Les États membres de la CNUDCI chargent un groupe de travail de la CNUDCI de travailler sur les questions juridiques prioritaires liées à l'économie numérique	Le Groupe de travail IV de la CNUDCI entame des délibérations sur les questions juridiques prioritaires liées à l'économie numérique, et les États s'entendent, par l'intermédiaire de ce groupe de travail, sur les éléments d'un cadre juridique et réglementaire solide et harmonisé pour le commerce numérique

Titre III Justice internationale et droit international

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
				et les transactions électroniques

Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.135 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Résolutions de l'Assemblée générale

2205 (XXI)	Création de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international	75/133	Rapport de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international sur les travaux de sa cinquante-troisième session
------------	--	--------	---

Produits

8.136 On trouvera dans le tableau 8.23 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.23

Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	195	215	195	195
1. Rapport de la CNUDCI destiné à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports d'organes subsidiaires de la CNUDCI destinés à la Commission	12	8	12	12
3. Notes du secrétariat destinées la Commission et à ses organes subsidiaires	82	113	82	82
4. Documents de séance destinés à la Commission et à ses organes subsidiaires	85	81	85	85
5. Documents d'information destinés à la Commission et à ses organes subsidiaires	15	12	15	15
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures) ^a	150	98	150	150
6. Réunions de la Commission	30	19	30	30
7. Réunions des organes subsidiaires de la CNUDCI	120	79	120	120
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	15	15	15	15
8. Projets régionaux dans le domaine du droit commercial international	4	2	4	4
9. Projets nationaux dans le domaine du droit commercial international	11	13	11	11

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	80	68	80	88
10. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le droit commercial international organisés au niveau international	20	24	20	20
11. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le droit commercial international organisés au niveau régional	40	19	40	42
12. Séminaires, ateliers et activités de formation sur le droit commercial international organisés au niveau national	20	25	20	26
Publications (nombre de publications)	9	2	10	6
13. Textes juridiques (conventions internationales, lois types de la CNUDCI, guides législatifs et autres textes)	5	2	7	5
14. Publications de la CNUDCI (<i>Annuaire de la Commission des Nations Unies pour le droit commercial international</i> , guides, précis de jurisprudence)	4	–	3	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	12	10	11	12
15. Documents promotionnels et supports d'assistance technique	2	2	1	2
16. Sommaires du Recueil de jurisprudence concernant les textes de la CNUDCI (CLOUT)	10	8	10	10

C. Activités de fond

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : avis d'experts sur le droit commercial international.

Bases de données et supports numériques : CLOUT (base de données en ligne sur la jurisprudence relative aux textes de la CNUDCI) ; Registre sur la transparence (système de centralisation en ligne des informations et des documents sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités) ; modules de formation en ligne sur le droit commercial international ; documents en ligne (exposés, par exemple) visant à faire mieux connaître et comprendre les textes de la CNUDCI ; autres bases de données demandées par les États.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : prospectus, brochures et dossiers d'information sur la CNUDCI ; conférences à l'intention de groupes de juristes et de praticiens d'autres disciplines, d'universitaires et d'étudiants en droit ; colloques sur le droit commercial international ; concours de plaidoiries portant sur des affaires relevant du droit commercial international ; commémorations ; congrès de droit international.

Relations extérieures et relations avec les médias : communiqués de presse concernant des réunions de la CNUDCI et d'autres événements importants (par exemple, adhésion des États à des textes de la CNUDCI et parution de publications).

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenu actualisé pour le site Web de la CNUDCI.

Services de bibliothèque : contenus actualisés et pertinents pour la Bibliothèque de droit de la CNUDCI.

^a Exception faite de deux séances de groupes de travail tenues au début de l'année 2020, toutes les réunions se sont déroulées en ligne et la durée en a été ramenée de trois à deux heures.

Sous-programme 6 Garde, enregistrement et publication des traités

Objectif

- 8.137 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de garantir la transparence du régime conventionnel international, une meilleure connaissance du droit des traités et une plus grande participation aux traités multilatéraux conclus sous les auspices de l'ONU et déposés auprès du Secrétaire général.

Stratégie

- 8.138 Pour contribuer à l'objectif, on procédera dans le cadre du sous-programme à l'enregistrement et à la publication de quelque 2 000 traités et formalités conventionnelles chaque année en application de l'Article 102 de la Charte et on communiquera des informations exactes et à jour sur les traités déposés, les traités enregistrés et les formalités conventionnelles en diffusant des renseignements y relatifs par voie électronique sur la Collection des traités des Nations Unies, accessible en ligne, et en publiant le Recueil des Traités des Nations Unies. Une assistance et des conseils juridiques seront également dispensés aux États, aux institutions spécialisées, aux programmes et bureaux de l'ONU, aux organes conventionnels et à d'autres entités en matière de droit des traités, y compris sur les clauses finales des traités, sur l'exercice par le Secrétaire général de ses fonctions de dépositaire et sur l'enregistrement et la publication des traités. Plus particulièrement, le sous-programme apportera son assistance dans la négociation de traités multilatéraux, tiendra des séminaires de renforcement des capacités au Siège et aux niveaux national et régional et élaborera des publications de référence sur divers sujets. Enfin, le sous-programme s'acquittera des fonctions de dépositaire du Secrétaire général pour plus de 600 traités multilatéraux et tiendra et conduira les cérémonies des traités, notamment pendant la semaine de haut niveau de la session annuelle de l'Assemblée générale.
- 8.139 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- Améliorer l'accès aux traités déposés auprès du Secrétaire général et aux informations sur les formalités qui s'y rapportent, y compris leur état d'avancement, ainsi qu'aux traités déposés auprès du Secrétariat pour enregistrement et publication et aux informations sur les formalités conventionnelles qui s'y rapportent ;
 - Empêcher que surviennent des difficultés d'interprétation et d'application des clauses finales des traités multilatéraux par les États contractants et améliorer la connaissance et la compréhension qu'ont les États des aspects techniques et juridiques de la participation au régime conventionnel international et de l'enregistrement des traités ;
 - Entrée en vigueur des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général et universalisation de la participation des États à ceux-ci.

Exécution du programme en 2020

- 8.140 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Entrée en vigueur de trois traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général

- 8.141 En 2020, les conditions requises pour l'entrée en vigueur de trois traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général ont été remplies. Il s'agissait de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique.
- 8.142 Dans le cadre du sous-programme, des conseils et des services juridiques ont été fournis aux États négociateurs à divers stades de la négociation, de l'adoption et de l'entrée en vigueur des traités susmentionnés. Des conseils juridiques ont été fournis aux États négociateurs avant adoption, au stade de la négociation, y compris concernant l'examen des clauses finales des projets de traité à la lumière du droit des traités et de la pratique du Secrétaire général de l'ONU en sa qualité de dépositaire. Plus particulièrement, des conseils juridiques ont été dispensés sur les dispositions relatives à l'entrée en vigueur, la procédure de modification, les réserves, le retrait, le lien entre les dispositions des traités et celles d'autres accords, le rôle de dépositaire et le rôle des organes administratifs.

- 8.143 Les trois traités multilatéraux qui ont rempli les conditions nécessaires à leur entrée en vigueur en 2020 avaient été mis en avant par le Secrétaire général lors des cérémonies annuelles des traités organisées par le sous-programme en 2017, 2018 et 2019. Dans le cadre de ces dernières, des cérémonies spéciales ont été organisées. Ce fut notamment le cas pour le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auquel deux cérémonies ont été consacrées en 2018 et 2019 et au cours desquelles 18 États ont signé le traité et 10 autres ont déposé leur instrument de ratification.
- 8.144 En 2020, le sous-programme a continué d'examiner et d'accomplir les formalités conventionnelles relatives aux traités multilatéraux susmentionnés, notamment en tenant huit cérémonies de signature et en traitant 26 instruments de consentement à être lié.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 8.145 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre l'entrée en vigueur de trois traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général et touchant aux domaines de l'arbitrage et de la médiation commerciales, du désarmement et du commerce international et du développement (voir tableau 8.24).

Tableau 8.24
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
Adoption de la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation. Treize États signent le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ou l'Accord-cadre sur la facilitation du commerce transfrontière sans papier en Asie et dans le Pacifique et 17 États déposent des instruments de consentement à être liés par ces traités	Soixante-deux États signent la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ou l'Accord-cadre visant à faciliter le commerce transfrontalier sans papier en Asie et dans le Pacifique et 16 États déposent des instruments de consentement à être liés par ces traités	Huit États signent la Convention des Nations Unies sur les accords de règlement internationaux issus de la médiation, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires ou l'Accord-cadre visant à faciliter le commerce transfrontalier sans papier en Asie et dans le Pacifique et 26 États déposent des instruments de consentement à être liés par ces traités Les conditions d'entrée en vigueur des trois traités multilatéraux ont été remplies

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du sous-programme

- 8.146 En 2020, en raison de la COVID-19, il n'a pas été possible d'organiser la cérémonie des traités annuelle qui se tient en marge de la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale et nécessite la présence, à New York, des chefs d'État et de gouvernement et des ministres des affaires étrangères. Du fait de la pandémie, le débat général qui se tient pendant la séance d'ouverture de l'Assemblée s'est déroulé virtuellement, ce qui a eu un impact sur la tenue de la cérémonie. Il a également été décidé de tenir les deux séminaires annuels relatifs à la pratique du droit des traités au Siège des Nations Unies en ligne plutôt qu'en présentiel. Le sous-programme a saisi cette occasion pour proposer l'un des séminaires en français, et non seulement en anglais. La tenue de ces séminaires virtuels a permis de confirmer qu'il n'était pas aisé de remplacer les programmes de renforcement des capacités qui se tiennent en principe en personne par des réunions en ligne, car les participants et le personnel de la Section des traités ne peuvent pas échanger autant qu'en présentiel.

Résultats escomptés pour 2022

- 8.147 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le

programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : Faire entrer la transparence du régime conventionnel international dans le XXI^e siècle¹²

Exécution du programme en 2020

- 8.148 Par son sous-programme, le Bureau a aidé les États Membres à réexaminer le cadre régissant l'enregistrement et la publication des traités au titre de l'Article 102 de la Charte, ainsi que l'a relevé l'Assemblée générale dans sa résolution 73/210. En particulier, il a mené de vastes consultations avec les États Membres sur le réexamen du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 et a établi un rapport du Secrétaire général dans lequel on trouve des informations sur la pratique de l'enregistrement et de la publication des traités et différentes possibilités de révision du règlement destiné à mettre en application l'Article 102, compte tenu des questions en suspens relevées par les États Membres (A/75/136). Lors de l'examen de ce point de l'ordre du jour par la Sixième Commission à la soixante-quinzième session de l'Assemblée, le sous-programme a fait un exposé aux délégations sur le rapport du Secrétaire général et apporté son aide aux membres de la Commission tout au long du processus de consultation.
- 8.149 Le travail susmentionné a contribué à mieux faire connaître le droit des traités et la pratique du Secrétariat en ce qui concerne l'enregistrement et la publication des traités en application de l'Article 102 de la Charte. Il a également permis de recenser les questions en suspens relevées par les États Membres et de déterminer les différentes possibilités de révision du règlement destiné à mettre en application l'Article 102, mais n'a pas permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'adoption par les États Membres d'un nouveau cadre réglementaire leur permettant de s'acquitter mieux et plus facilement de leur obligation d'enregistrer les traités, dont il est question dans le budget-programme de 2020. Dans sa résolution 75/144 du 15 décembre 2020, l'Assemblée générale a décidé de reporter à sa soixante-seizième session l'examen des propositions relatives au règlement, compte tenu des restrictions qu'il a été recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour contenir la propagation de la COVID-19.

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.150 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, les activités relatives au résultat escompté se poursuivront. Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, on continuera, dans le cadre du sous-programme, de fournir des informations sur le droit des traités et sur la pratique du Secrétariat en ce qui concerne l'enregistrement et la publication des traités et d'aider les États Membres à réexaminer le règlement destiné à mettre en application l'Article 102 dans le cadre de l'examen du point de l'ordre du jour intitulé « Renforcement et promotion du régime conventionnel international » à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 8.25).

Tableau 8.25
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Absence de cadre actualisé régissant l'enregistrement et la publication des traités au titre de l'Article 102 de la	Consultations entre États Membres sur les différentes possibilités de poursuivre l'examen du règlement destiné	Examen par la Sixième Commission d'un rapport du Secrétaire général fournissant des informations sur	Examen par la Sixième Commission des propositions formulées par les États Membres	Mise en œuvre d'un cadre actualisé régissant l'enregistrement et la publication des traités

¹² Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
Charte, ainsi que l'a relevé l'Assemblée générale dans sa résolution 73/210	à mettre en application l'Article 102 de la Charte	la pratique de l'enregistrement et de la publication des traités et sur les différentes possibilités de révision du règlement destiné à mettre en application l'Article 102, compte tenu des questions en suspens relevées par les États Membres	concernant le règlement de l'Assemblée générale destiné à donner effet à l'Article 102 de la Charte	au titre de l'Article 102

^a La modification proposée dans le budget-programme pour 2021 tient compte de la décision de l'Assemblée générale de reporter à sa soixante-seizième session l'examen des propositions relatives au règlement, compte tenu des restrictions qu'il a été recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour contenir la propagation de la COVID-19 (résolution [75/144](#), paragraphe 12).

Résultat 2 : mise à la disposition des États Membres de solutions techniques modernes pour une plus grande transparence du régime conventionnel international¹³

Exécution du programme en 2020

- 8.151 Dans le cadre du sous-programme, on a fourni aux États Membres des informations concernant la mise au point d'un système d'enregistrement des traités en ligne destiné à faciliter le dépôt de traités aux fins de leur enregistrement, informations qui leur ont été communiquées d'une part dans le rapport du Secrétaire général sur l'examen du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte ([A/75/136](#)) et d'autre part lors de l'examen de ce rapport par la Sixième Commission à sa soixante-quinzième session. Des progrès ont également été accomplis concernant la mise au point d'un prototype de système de dépôt en ligne des traités.
- 8.152 Le travail effectué a contribué à l'examen, par la Sixième Commission, des propositions formulées par les États Membres concernant la mise au point d'un éventuel système de dépôt en ligne des traités, ce qui a permis d'atteindre la cible fixée, à savoir l'examen par la Commission d'éventuelles mises à jour du règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte, notamment pour ce qui a trait aux propositions faites par les États Membres au sujet d'un tel système, dont il est question dans le budget-programme de 2021. En 2020, la Sixième Commission a examiné la possibilité de mettre au point un tel système lors de la soixante-quinzième session de l'Assemblée générale. Par la suite, dans sa résolution [75/144](#) du 15 décembre 2020 sur le renforcement et la promotion du régime conventionnel international, l'Assemblée a constaté que la plupart des traités déposés pour enregistrement étaient sous forme électronique et engagé le Secrétaire général à mettre au point, en consultation avec les États Membres et sur la base de leurs observations, et dans la limite des ressources existantes, un système d'enregistrement des traités en ligne afin de faciliter le dépôt de traités aux fins de leur enregistrement, en complément des moyens existants de dépôt, à savoir la forme électronique ou le support papier.

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.153 Dans le cadre du sous-programme et conformément au mandat fixé, les activités relatives au résultat escompté se poursuivront. Pour continuer à se rapprocher de l'objectif, on continuera de mettre au point, en consultation avec les États Membres et sur la base de leurs observations, et dans la limite

¹³ Voir le budget-programme de 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

des ressources existantes, un système d'enregistrement des traités en ligne afin de faciliter le dépôt de traités aux fins de leur enregistrement. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 8.26).

Tableau 8.26
Mesure des résultats

<i>2018 (résultat effectif)</i>	<i>2019 (résultat effectif)</i>	<i>2020 (résultat effectif)</i>	<i>2021 (résultat escompté)^a</i>	<i>2022 (résultat escompté)</i>
Mise à jour par l'Assemblée générale de son règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte, le but étant d'encadrer le dépôt des traités et de la documentation y afférente par voie électronique	Consultations entre les États Membres sur les questions en suspens relativement au règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte, notamment sur le rôle des moyens techniques dans l'enregistrement des traités	L'Assemblée générale encourage le Secrétaire général à mettre au point un nouveau système de soumission en ligne des traités	Mise au point d'un système d'enregistrement des traités en ligne destiné à faciliter le dépôt de traités aux fins de leur enregistrement	Poursuite de la mise au point, en consultation avec les États Membres et sur la base de leurs observations, d'un système d'enregistrement des traités en ligne afin de faciliter le dépôt de traités aux fins de leur enregistrement

^a La modification proposée dans le budget-programme pour 2021 tient compte de la décision de l'Assemblée générale de reporter à sa soixante-seizième session l'examen des propositions relatives au règlement, compte tenu des restrictions qu'il a été recommandé d'appliquer à titre préventif à la tenue de réunions dans les locaux de l'Organisation des Nations Unies pour contenir la propagation de la COVID-19 (résolution 75/144, par. 12).

Résultat 3 : amélioration de l'accès aux informations mises à la disposition des États membres sur le site Web de la Collection des traités des Nations unies

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.154 Dans le cadre du sous-programme, le Bureau, dans l'exécution des fonctions de dépositaire des traités multilatéraux confiées au Secrétaire général au titre de l'Article 98 de la Charte, tient à jour une base de données électronique en ligne relative aux traités, dans laquelle on trouve des informations sur l'état de participation des États à plus de 600 traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général, y compris toutes les signatures, ratifications, acceptations, approbations et adhésions. Grâce à la diffusion de ces informations, qui sont disponibles pour chaque traité multilatéral sur une page accessible depuis le site Web de la Collection des traités des Nations Unies (<https://treaties.un.org>), il est possible de garantir la transparence du régime conventionnel international et de favoriser une plus grande participation aux traités multilatéraux conclus sous les auspices de l'ONU.

Enseignements tirés et changements prévus

8.155 Les enseignements tirés pour le sous-programme sont que la base de données électronique relative aux traités ne permet pas d'obtenir de rapport global sur l'état de participation d'un État en particulier à tous les traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général. Or les États réclament souvent ces informations, par exemple à l'occasion de la cérémonie annuelle des traités. L'établissement de tels rapports est une tâche chronophage qui nécessite l'examen d'un grand nombre de notifications depositaires. Compte tenu de ces enseignements et afin d'améliorer la présentation des données et la communication des informations, la base de données électronique relative aux traités continuera d'être renforcée dans le cadre du sous-programme. Pour y parvenir, on mettra au point un tableau de bord de données devant permettre de produire, sous forme de graphiques, des rapports de synthèse, par État, concernant l'état de participation à tous les traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

8.156 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montrera la plus grande transparence du régime conventionnel international et la plus grande participation des États aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général (voir tableau 8.27).

Tableau 8.27
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté)	2022 (résultat escompté)
–	–	–	Les États membres ont accès à des informations concernant l'état de participation à chaque traité multilatéral déposé auprès du Secrétaire général, par l'intermédiaire du site Web de la Collection des traités des Nations Unies	Le régime conventionnel international est plus transparent et la participation des États aux traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général plus grande grâce au tableau de bord de données relatives à l'état de participation aux traités multilatéraux

Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.157 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le sous-programme.

Charte des Nations Unies

Article 98

Article 102

Résolutions de l'Assemblée générale

23 (I) Enregistrement des traités et des accords internationaux
24 (I) Transfert de certaines fonctions et activités et certains avoirs de la Société des Nations

97 (I) Enregistrement et publication des traités et accords internationaux. Règlement destiné à mettre en application l'Article 102 de la Charte des Nations Unies

Titre III Justice internationale et droit international

364 (IV) ; 482 (V)	Enregistrement et publication des traités et des accords internationaux	62/70 ; 70/118	L'état de droit aux niveaux national et international
33/141	Enregistrement et publication des traités et accords internationaux en vertu de l'Article 102 de la Charte des Nations Unies	62/272	La Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies
51/158	Base de données relative aux traités	63/128	L'état de droit aux niveaux national et international
52/153 ; 54/28	Décennie des Nations Unies pour le droit international	69/179	Renforcement du Programme des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale, surtout en ce qui concerne ses capacités de coopération technique
55/2	Déclaration du Millénaire		
56/77 ; 58/73 ; 60/19 ; 62/62 ; 68/110	Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international	73/210 ; 75/144	Renforcement et promotion du régime conventionnel international

Produits

8.158 On trouvera dans le tableau 8.28 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.28

Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	1	1	–	–
1. Rapport destiné à l'Assemblée générale au titre de la question intitulée « Renforcement et promotion du régime conventionnel international »	1	1	–	–
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	9	5	–	–
2. Séances de la Sixième Commission de l'Assemblée générale (consultations et séances plénières)	9	5	–	–
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	2	2	2	2
3. Séminaire relatif à la pratique du droit des traités au Siège des Nations Unies	2	2	2	2
Publications (nombre de publications)	37	40	38	38
4. Volumes du <i>Recueil des Traités</i> des Nations Unies	37	40	38	38
C. Activités de fond				

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : conseils dispensés aux organes intergouvernementaux sur les clauses finales et le droit des traités lors de la négociation des traités devant être déposés auprès du Secrétaire général ; consultations et avis juridiques donnés aux États, aux organisations intergouvernementales, aux secrétariats et aux organes conventionnels concernant le droit des traités et le dépôt et l'enregistrement des traités.

Bases de données et autres supports numériques : notifications depositaires relatives aux actions (signature, acceptation, approbation, ratification, adhésion, succession, réserve, objection, déclaration, etc.) et formalités (modification, correction, entrée en vigueur, etc.) accomplies à l'égard des traités multilatéraux déposés auprès du Secrétaire général ; originaux des traités et copies certifiées conformes des traités déposés auprès du Secrétaire général ; certificats d'enregistrement et autres documents relatifs à l'enregistrement concernant les traités et les formalités conventionnelles soit enregistrés soit classés et inscrits au répertoire par les États Membres et d'autres entités ; mise à jour et maintenance de la base de données de la Collection des traités des Nations Unies.

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : cérémonie annuelle des traités à la séance d'ouverture de l'Assemblée générale et cérémonies spéciales des traités consacrées à tel ou tel traité déposé auprès du Secrétaire général.

Plateformes numériques et contenus multimédias : actualisation du site Web de la Section des traités.

E. Activités d'appui

Services juridiques : conseils et appui juridiques aux bureaux, départements et commissions régionales de l'ONU concernant le droit des traités et le dépôt et l'enregistrement des traités.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

8.159 On trouvera dans les tableaux 8.29 à 8.31 des informations sur les ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 8.29

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Poste	21 772,2	22 584,9	41,3	–	–	41,3	0,2	22 626,2	
Autres dépenses de personnel	404,1	433,7	–	–	(33,9)	(33,9)	(7,8)	399,8	
Émoluments des non-fonctionnaires	–	0,1	–	–	–	–	–	0,1	
Dépenses de représentation	–	0,7	–	–	–	–	–	0,7	
Consultants	98,2	223,5	(22,4)	22,0	–	(0,4)	(0,2)	223,1	
Experts	4,1	173,0	–	581,5	(1,8)	579,7	335,1	752,7	
Voyages des représentants	4,9	1 490,9	–	–	–	–	–	1 490,9	
Voyage du personnel	79,7	362,6	–	74,8	83,6	158,4	24,4	521,0	
Services contractuels	666,3	914,9	(24,2)	–	(5,4)	(29,6)	(3,2)	885,3	
Frais généraux d'exploitation	298,6	319,7	(1,3)	–	(5,5)	(6,8)	(2,1)	312,9	
Fournitures et accessoires	18,4	41,3	–	–	(6,0)	(6,0)	(14,5)	35,3	
Mobilier et matériel	43,9	74,8	(12,2)	–	(1,0)	(13,2)	(17,6)	61,6	
Amélioration des locaux	–	20,9	(20,9)	–	–	(20,9)	(100,0)	–	
Subventions et contributions	53,2	251,5	–	–	–	–	–	251,5	
Autres objets de dépense	(0,1)	–	–	–	–	–	–	–	
Total	23 443,3	26 892,5	(39,7)	678,3	30,0	668,6	2,5	27 561,1	

Tableau 8.30

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	144	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 25 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1°C), 40 G(AC)
Changements	–	
Effectif proposé pour 2022	144	1 SGA, 1 SSG, 4 D-2, 7 D-1, 19 P-5, 22 P-4, 25 P-3, 14 P-2/1, 11 G(1°C), 40 G(AC)

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 8.31
Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe^a

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	–	1
SSG	1	–	–	–	–	1
D-2	4	–	–	–	–	4
D-1	7	–	–	–	–	7
P-5	19	–	–	–	–	19
P-4	22	–	–	–	–	22
P-3	25	–	–	–	–	25
P-2/1	14	–	–	–	–	14
Total partiel	93	–	–	–	–	93
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	11	–	–	–	–	11
G(AC)	40	–	–	–	–	40
Total partiel	51	–	–	–	–	51
Total	144	–	–	–	–	144

^a Dont trois postes temporaires [1 P-3, 1 P-2/1 et 1 G(AC)], qui ont été approuvés par l'Assemblée générale dans sa résolution [75/239](#).

- 8.160 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans les tableaux 8.32 à 8.34 et la figure 8.IV.
- 8.161 Comme le montrent les tableaux 18.32 1) et 18.33 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 27 561 100 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 668 600 dollars (2,5 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle des trois facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) des nouveaux mandats et des mandats élargis ; c) d'autres changements. Elles permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 8.32

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement, composante et sous-programme

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2021 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
A. Organes directeurs	130,3	1 696,4	–	–	99,3	99,3	5,9	1 795,7
B. Direction exécutive et administration	1 047,9	1 147,3	–	–	0,4	0,4	0,0	1 147,7
C. Programme de travail								
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	2 183,3	1 944,2	–	–	(7,0)	(7,0)	(0,4)	1 937,2
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	3 413,0	3 722,8	(15,0)	–	(9,6)	(24,6)	(0,7)	3 698,2
3. Développement progressif et codification du droit international	3 285,2	4 409,5	–	–	–	–	–	4 409,5
4. Droit de la mer et affaires maritimes	5 392,1	6 208,4	(24,7)	678,3	(13,3)	640,3	10,3	6 848,7
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	3 281,5	3 438,1	–	–	(34,5)	(34,5)	(1,0)	3 403,6
6. Garde, enregistrement et publication des traités	3 851,6	3 417,2	–	–	–	–	–	3 417,2
Total partiel (C)	21 406,7	23 140,2	(39,7)	678,3	(64,4)	574,2	2,5	23 714,4
D. Appui au programme	858,6	908,6	–	–	(5,3)	(5,3)	(0,6)	903,3
Total partiel (I)	23 443,3	26 892,5	(39,7)	678,3	30,0	668,6	2,5	27 561,1

2) *Quotes-parts hors budget ordinaire*

Composante/sous-programme	2020 (dépenses effectives)	2021 (estimations)	Changements	Pourcentage	2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	72,0	121,9	–	–	121,9

Chapitre 8 Affaires juridiques

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
C. Programme de travail					
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	1 298,6	1 366,7	163,2	11,9	1 529,9
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	2 258,3	2 790,5	425,6	15,3	3 216,1
3. Développement progressif et codification du droit international	–	–	–	–	–
4. Droit de la mer et affaires maritimes	–	–	–	–	–
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	–	–	–	–	–
6. Garde, enregistrement et publication des traités	–	–	–	–	–
Total partiel (C)	3 556,9	4 157,2	588,8	14,2	4 746,0
D. Appui au programme	–	–	–	–	–
Total partiel (2)	3 628,9	4 279,1	588,8	13,8	4 867,9

3) Ressources extrabudgétaires

<i>Composante/sous-programme</i>	<i>2020 (dépenses effectives)</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>Changements</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>2022 (prévisions)</i>
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	330,6	353,2	(106,8)	(30,2)	246,4
C. Programme de travail					
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	998,6	1 188,2	(169,5)	(14,3)	1 018,7
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	2 060,2	2 502,1	–	–	2 502,1

Titre III Justice internationale et droit international

Composante/sous-programme	2020	2021	Changements		2022
	(dépenses effectives)	(estimations)		Pourcentage	(prévisions)
3. Développement progressif et codification du droit international	72,9	285,5	(182,7)	(64,0)	102,8
4. Droit de la mer et affaires maritimes	863,9	3 487,2	248,2	7,1	3 735,4
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	683,4	1 422,2	42,9	3,0	1 465,0
6. Garde, enregistrement et publication des traités	–	–	–	–	–
Total partiel (C)	4 679,0	8 885,2	(61,1)	(0,7)	8 824,0
D. Appui au programme	167,7	304,2	–	–	304,2
Total partiel (3)	5 177,3	9 542,6	(168,0)	(1,8)	9 374,6
Total	32 249,5	40 714,2	1 089,4	2,7	41 803,6

Tableau 8.33

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement, composante et sous-programme

(Nombre de postes)

 1) *Budget ordinaire*

Composante/sous-programme	Changements					Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
A. Organes directeurs	–	–	–	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	7	–	–	–	–	–	7
C. Programme de travail							
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	11	–	–	–	–	–	11
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	21	–	–	–	–	–	21
3. Développement progressif et codification du droit international	21	–	–	–	–	–	21
4. Droit de la mer et affaires maritimes	35	–	–	–	–	–	35
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	19	–	–	–	–	–	19

Chapitre 8 Affaires juridiques

Composante/sous-programme	Changements					Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
6. Garde, enregistrement et publication des traités	25	–	–	–	–	–	25
Total partiel (C)	132	–	–	–	–	–	132
D. Appui au programme	5	–	–	–	–	–	5
Total partiel (1)	144	–	–	–	–	–	144

2) Quotes-parts hors budget ordinaire

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	Changements		2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	–	–	–	–
C. Programme de travail				
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	6	–	–	6
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	13	–	–	13
3. Développement progressif et codification du droit international	–	–	–	–
4. Droit de la mer et affaires maritimes	–	–	–	–
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international	–	–	–	–
6. Garde, enregistrement et publication des traités	–	–	–	–
Total partiel (C)	19	–	–	19
D. Appui au programme	–	–	–	–
Total partiel (2)	19	–	–	19

3) Ressources extrabudgétaires

Composante/sous-programme	2021 (estimations)	Changements		2022 (prévisions)
A. Organes directeurs	–	–	–	–
B. Direction exécutive et administration	1	–	–	1
C. Programme de travail				
1. Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies	4	–	–	4

Titre III Justice internationale et droit international

Composante/sous-programme	2021	2022	
	(estimations)	Changements	(prévisions)
2. Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies	11	–	11
3. Développement progressif et codification du droit international	–	–	–
4. Droit de la mer et affaires maritimes	4	–	4
5. Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit du commerce international	7	(1)	6
6. Garde, enregistrement et publication des traités	–	–	–
Total partiel (C)	27	(1)	26
D. Appui au programme	2	–	2
Total partiel (3)	29	(1)	28
Total	192	(1)	191

Tableau 8.34

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

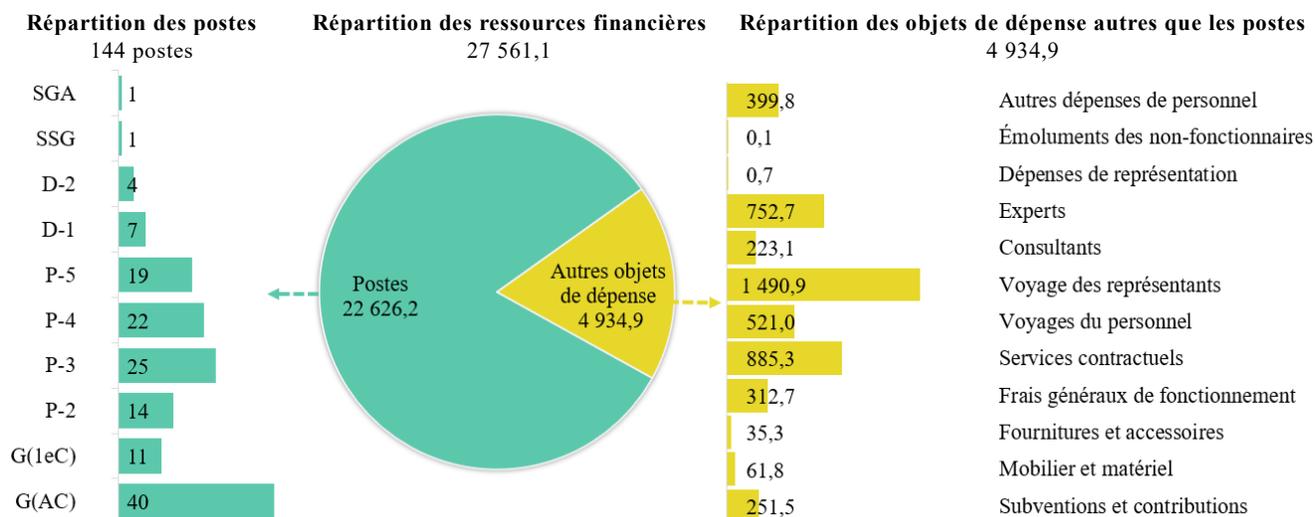
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	21 772,2	22 584,9	41,3	–	–	41,3	0,2	22 626,2
Autres objets de dépense	1 671,1	4 307,6	(81,0)	678,3	30,0	627,3	14,6	4 934,9
Total	23 443,3	26 892,5	(39,7)	678,3	30,0	668,6	2,5	27 561,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		93	–	–	–	–	–	93
Agents des services généraux et des catégories apparentées		51	–	–	–	–	–	51
Total		144	–	–	–	–	–	144

Figure 8.IV

Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

8.162 Comme le montre le tableau 8.32 1), les changements entraînent une augmentation nette de 39 700 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) **Sous-programme 2 (Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies).** La diminution de 15 000 dollars tient au non-renouvellement de crédits ayant servi à financer un poste d'assistant juridique [agent des services généraux (autre classe)] pendant deux mois en 2021. Le poste a été supprimé au 1^{er} mars 2021, conformément à la résolution [75/252](#) de l'Assemblée générale ;
- b) **Sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes).** La diminution nette de 24 700 dollars s'explique par les facteurs suivants :
 - i) Une diminution de 22 400 dollars des dépenses prévues à la rubrique Consultants, qui tient au non-renouvellement des crédits liés aux travaux entrepris au titre de la question subsidiaire intitulée « Assurer la viabilité des pêches, notamment grâce à l'Accord de 1995 aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs et à des instruments connexes » de la question intitulée « Les océans et le droit de la mer », conformément à la résolution [74/18](#) de l'Assemblée générale ;
 - ii) Une diminution de 58 600 dollars aux rubriques Services contractuels (24 200 dollars), Frais généraux de fonctionnement (1 300 dollars), Mobilier et matériel (12 200 dollars) et Aménagement des locaux (20 900 dollars), qui tient au non-renouvellement des crédits ayant servi à financer la première année du troisième cycle du Mécanisme pour 2021-2025, conformément à la résolution [75/239](#) sur les océans et le droit de la mer ;

- iii) Une augmentation de 56 300 dollars au titre des postes, qui tient à l'effet-report de la création d'un poste de spécialiste de la gestion de programme (adjoint de 1^{re} classe) créé en 2021, pour lequel un taux de vacance de 50 % avait été appliqué conformément à la pratique établie pour les nouveaux postes. La création de ce poste a été approuvée pour appuyer le troisième cycle du Mécanisme, conformément à la résolution 75/239 de l'Assemblée.

Nouveaux mandats et mandats élargis

- 8.163 Comme le montre le tableau 8.32 1), les changements entraînent une augmentation nette de 678 300 dollars au titre du sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes), qui servira à couvrir les frais de voyage des experts régionaux (581 500 dollars) et les voyages officiels du personnel (74 800 dollars) devant participer et contribuer à la deuxième année du troisième cycle du Mécanisme, conformément à la résolution 75/239 de l'Assemblée générale. En outre, un montant non renouvelable de 22 000 dollars est demandé pour des services de conseil qui contribueraient à des analyses sur des questions techniques et scientifiques pour aider la Conférence de révision de l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs à s'acquitter de son mandat conformément à la résolution 75/89 de l'Assemblée générale sur la viabilité des pêches, assurée notamment grâce à l'Accord et à des instruments connexes.

Autres changements

- 8.164 Comme le montre le tableau 8.32 1), les changements entraînent une augmentation nette de 30 000 dollars, qui s'explique comme suit :
- a) **Organes directeurs.** L'augmentation de 99 300 dollars au titre des voyages du personnel, montant qui servira à financer la cinquante-cinquième session de la CNUDCI qui, en 2022, doit se tenir à New York (29 500 dollars), et les travaux de la Commission du droit international à sa session de 2022, qui doit elle se tenir à Genève (69 800 dollars). L'augmentation proposée tient compte des ressources réduites approuvées au titre des voyages par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/252 ;
 - b) **Direction exécutive et administration.** L'augmentation de 400 dollars au titre des frais de déplacement, montant qui servira à financer les réunions du Réseau des conseillers juridiques des Nations Unies et à couvrir les frais de participation aux réunions de la Commission du droit international. L'augmentation proposée tient compte des ressources réduites approuvées au titre des voyages par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/252 ;
 - c) **Sous-programme 1 (Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies).** La diminution de 7 000 dollars au titre des voyages du personnel (2 200 dollars) et des services contractuels (4 800 dollars) s'explique par les mesures qui ont été prises pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques mises en place pendant la pandémie de COVID-19, qui consistent principalement à avoir davantage recours aux visioconférences et aux plateformes virtuelles pour participer aux réunions, pour remplacer les réunions en présentiel, ainsi qu'à fournir des conseils en ligne sur diverses questions juridiques ;
 - d) **Sous-programme 2 (Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies).** La diminution de 9 600 dollars au titre des voyages du personnel s'explique par les mesures qui ont été prises pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques mises en place pendant la pandémie de COVID-19. Ces mesures consistent notamment à avoir davantage recours aux visioconférences et aux plateformes virtuelles pour participer aux réunions, pour remplacer les réunions en présentiel ainsi qu'à fournir des conseils en ligne sur diverses questions juridiques ;

- e) **Sous-programme 4 (Droit de la mer et affaires maritimes).** La diminution de 13 300 dollars au titre des voyages du personnel s'explique par les mesures qui ont été prises pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques mises en place pendant la pandémie de COVID-19. Ces mesures consistent notamment à avoir davantage recours aux visioconférences et aux plateformes virtuelles pour participer aux réunions, pour remplacer les réunions en présentiel, y compris celles de l'Organe subsidiaire chargé de fournir des avis scientifiques, techniques et technologiques de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, d'ONU-Océans et de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques ;
- f) **Sous-programme 5 (Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international).** La diminution nette de 34 500 dollars s'explique par les facteurs suivants :
- i) Une diminution de 35 700 dollars au titre des autres dépenses de personnel (33 900 dollars) et des experts (1 800 dollars) en raison du report de la réunion de la CNUDCI à 2023, ce qui entraîne une baisse des ressources demandées pour 2022. Cette diminution contrebalancera en partie les crédits supplémentaires qu'il est proposé de demander à la rubrique Organes directeurs [voir par. 8.163 a)] ;
 - ii) Une diminution de 3 200 dollars aux rubriques Frais généraux de fonctionnement (2 900 dollars) et Fournitures et accessoires (300 dollars), qui s'explique par les mesures prises pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques mises en place pendant la pandémie de COVID-19, y compris le recours accru à la communication en ligne et la tenue des réunions de groupes d'experts en visioconférence, qui donnent lieu à une baisse des crédits demandés pour les frais d'impression et les fournitures qui vont de pair avec les réunions en présentiel ;
 - iii) Une augmentation de 4 400 dollars au titre des services contractuels qui s'explique par les services de vacataires nécessaires pour assurer le service de la cinquante-cinquième session de la CNUDCI à New York ;
- g) **Appui au programme.** La diminution de 5 300 dollars aux rubriques Frais généraux de fonctionnement (2 800 dollars), Fournitures et accessoires (1 200 dollars), Mobilier et matériel (800 dollars) et Services contractuels (500 dollars) s'explique par les mesures prises pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques mises en place pendant la pandémie de COVID-19. Ces mesures consistent notamment à avoir davantage recours aux visioconférences et aux plateformes virtuelles pour participer aux réunions, pour remplacer les réunions en présentiel, et à recourir davantage à la communication en ligne plutôt qu'aux services d'imprimerie, de courrier et de valise diplomatique.

Quotes-parts hors budget ordinaire

- 8.165 Comme le montrent les tableaux 8.32 2) et 8.33 2), les quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé à 4 867 900 dollars pour 2022, dont 19 postes, seront utilisées pour appuyer les activités menées par le Bureau en ce qui concerne le maintien de la paix (4 669 000 dollars) et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des tribunaux pénaux (198 900 dollars). Elles sont en augmentation de 588 800 dollars par rapport au montant qui était prévu pour 2021, ce qui s'explique essentiellement par la révision des coûts salariaux standard et la baisse des taux de vacance, comme il ressort du rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/785). Elles représentent 11,6 % des ressources totales du chapitre Bureau des affaires juridiques.

Ressources extrabudgétaires

- 8.166 Comme le montrent les tableaux 8.32 3) et 8.33 3), le Bureau des affaires juridiques devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires en espèces et en nature, qui compléteront les ressources

du budget ordinaire et demeureront essentielles à l'exécution de ses mandats. En 2022, leur montant devrait s'élever à 9 374 600 dollars, ce qui permettra de financer 28 postes, comme indiqué au tableau 8.33.3. Ces ressources permettront essentiellement au Bureau de s'acquitter des tâches suivantes : offrir des services de conseil et d'aide juridiques en vue de faciliter l'exécution des mandats de fond, de défendre les intérêts juridiques de l'Organisation des Nations Unies et de réduire le plus possible le risque de mise en cause de sa responsabilité juridique, notamment en réponse aux demandes d'aide et d'appui juridiques émanant des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation ; b) faire face à la demande importante de formation et de diffusion en matière de droit international dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international ; c) promouvoir et renforcer le droit de la mer en vue de l'utilisation pacifique des océans et améliorer et du développement durable ; d) améliorer et harmoniser progressivement le droit commercial international, renforcer la connaissance, la compréhension, l'interprétation et l'application de celui-ci et coordonner les travaux des organisations internationales actives dans ce domaine. Les ressources extrabudgétaires représentent 22,4 % des ressources totales du Bureau des affaires juridiques.

- 8.167 Des contributions en espèces d'un montant estimatif de 288 700 dollars permettront de couvrir : a) la mise en place d'un accord de cession de droits d'usage dans le cadre d'un memorandum d'accord conclu entre l'Organisation des Nations Unies, le Ministère de la justice de la République de Corée et la ville d'Incheon concernant le fonctionnement du Centre régional pour l'Asie et le Pacifique de la CNUDCI et les contributions financières à celui-ci (31 900 dollars) ; b) d'autres services, tels que la sollicitation d'avis auprès de deux experts juridiques pour le Centre régional pour l'Asie et le Pacifique (116 800 dollars) ; c) une assistance technique, un soutien administratif et d'autres services à titre de contribution à l'événement Ocean World des Nations Unies (140 000 dollars).
- 8.168 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle du Bureau des affaires juridiques, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Organes directeurs

- 8.169 Les ressources proposées au titre de cette composante permettraient de couvrir les dépenses afférentes aux organes intergouvernementaux et organes d'experts permanents. On trouvera dans le tableau 8.35 des informations sur les organes intergouvernementaux permanents et sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire à ce titre.

Tableau 8.35

Organes directeurs

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Organe directeur</i>	<i>Description</i>	<i>Informations supplémentaires</i>	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Commission du droit international	Conformément à l'alinéa a) du paragraphe 1 de l'Article 13 de la Charte, l'Assemblée générale a, par sa résolution 174 (II), créé la Commission du droit international et en a approuvé le Statut (voir résolution 174 (II), annexe, telle que modifiée par les résolutions 485 (V), 984 (X), 985 (X) et 36/29). La Commission a pour but de promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification. Elle se compose de 34 membres possédant une compétence reconnue en matière de droit international. Elle se réunit à Genève une fois par an pendant 10 à 12 semaines et fait rapport à l'Assemblée, qui lui	Mandat : Article 13 1) a) de la Charte Composition : 34 experts Nombre de sessions en 2022 : 1 session	1 593,5	1 663,3

Chapitre 8 Affaires juridiques

Organe directeur	Description	Informations supplémentaires	2021	2022
			(crédits ouverts)	(prévisions avant actualisation des coûts)
CNUDCI	<p>donne des directives sur son programme de travail dans les résolutions qu'elle adopte chaque année sur les rapports de la Commission. Sur instruction de l'Assemblée, la Commission tient depuis 2000 des sessions annuelles scindées en deux pouvant durer 12 semaines au plus. C'est la Commission qui recommande la durée d'une session à sa session précédente, en vue de son approbation par l'Assemblée. Les services fonctionnels dont elle a besoin lui sont fournis par la Division de la codification du Bureau des affaires juridiques.</p> <p>La CNUDCI, qui comprend 60 États membres, est chargée, conformément à la résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée, d'encourager l'harmonisation et la modernisation progressives du droit commercial international, activité qui correspond au sous-programme 5. La Division du droit commercial international l'aide à s'acquitter de son mandat en assurant le secrétariat de sa réunion annuelle, qui dure quatre semaines au plus, et celui des réunions de ses six groupes de travail sur des sujets spécialisés (jusqu'à 12 semaines par an au total).</p>	<p>Mandat : Résolution 2205 (XXI) de l'Assemblée générale</p> <p>Composition : 60 États membres</p> <p>Nombre de sessions en 2022 : 1</p>	102,9	132,4
Total			1 696,4	795,7

8.170 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 795 700 dollars et font apparaître une augmentation nette de 99 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 8.163 a) des explications sur l'augmentation de 99 300 dollars qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 8.36 et la figure 8.V.

Tableau 8.36

Organes directeurs : évolution des ressources financières

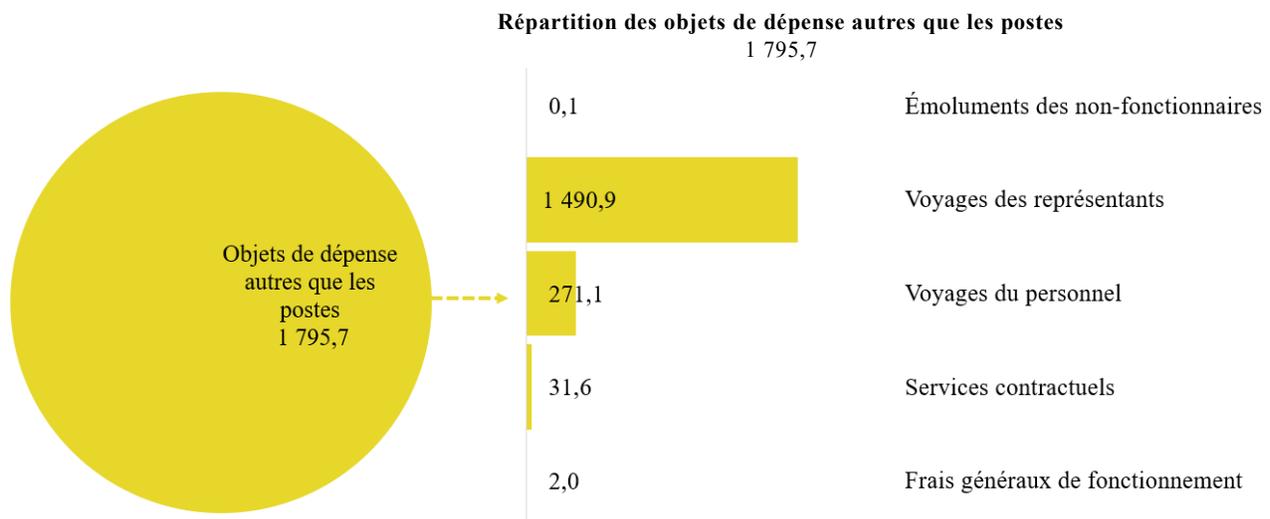
(En milliers de dollars des États-Unis)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Objets de dépense autres que les postes	130,3	1 696,4	–	–	99,3	99,3	5,9	1 795,7
Total	130,3	1 696,4	–	–	99,3	99,3	5,9	1 795,7

Figure 8.V

Organes directeurs : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En milliers de dollars des États-Unis)

**Direction exécutive et administration**

- 8.171 Le Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique assure la direction, la supervision, l'administration et la gestion générales du Bureau des affaires juridiques. Il représente le Secrétaire général aux réunions et conférences de nature juridique ainsi que dans les procédures judiciaires et arbitrales, certifie les actes établis au nom de l'Organisation des Nations Unies, convoque les réunions des conseillers juridiques des organismes des Nations Unies et y représente l'Organisation.
- 8.172 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques aide le Conseiller juridique à exercer ses fonctions en temps utile et à administrer le Bureau des affaires juridiques, notamment en vérifiant que celui-ci dispose des ressources nécessaires pour faire face aux besoins nouveaux et aux mandats de l'Organisation et améliorer les systèmes de gestion. Il aide aussi le Conseiller juridique à formuler les recommandations des organes interdépartementaux et interorganisations au Secrétaire général, à assurer la coordination du Réseau des conseillers juridiques des Nations Unies et à donner des avis juridiques aux organes interorganisations de haut niveau. Le nouveau Groupe de l'évaluation et de la planification stratégique du Bureau veille à l'autoévaluation régulière de l'exécution des sous-programmes et aide à déterminer, à mettre au point et à examiner les méthodes de contrôle et d'autoévaluation pour les sous-programmes. Le Groupe coordonne également les travaux des groupes de travail sur le suivi et l'évaluation et sur les objectifs de développement durable du Bureau des affaires juridiques. Le Bureau du Secrétaire général adjoint fait office de point de contact pour toute information concernant les activités du Bureau des affaires juridiques sous tous leurs aspects, coordonne les activités interdépartementales et mène des consultations et des négociations sur les questions d'intérêt commun avec les départements, les bureaux, les organes subsidiaires et les autres organismes des Nations Unies.
- 8.173 Dans le cadre de son engagement en faveur des buts et objectifs du Programme 2030 et des accords internationaux relatifs aux changements climatiques et à la protection de l'environnement, le Bureau des affaires juridiques s'efforce d'intégrer la gestion de l'environnement dans toutes ses activités, notamment en réduisant son empreinte carbone par les mesures suivantes : a) encourager le recours à la visioconférence pour les entretiens et les réunions, surtout compte tenu de la pandémie de COVID-19 ; b) réduire les services d'imprimerie et veiller à ce que toutes les imprimantes soient

configurées pour imprimer recto verso ; c) inciter les membres du personnel à éteindre leurs ordinateurs et moniteurs à la fin de la journée de travail.

8.174 On trouvera dans le tableau 8.37 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Au premier trimestre de 2020, la situation de trésorerie concernant le budget-programme a eu des répercussions sur les réservations des voyages, l'achat des billets d'avion n'ayant pas pu être effectué dans les délais normaux faute de fonds. En outre, en 2020, les voyages du personnel ont été affectés par la pandémie de COVID-19. Une directive a été diffusée pour souligner davantage auprès du personnel qu'il importait de respecter la disposition relative aux délais d'achat des billets d'avion et qu'ils y étaient tenus. Les gestionnaires sont invités à prendre des mesures préventives et à surveiller l'application des mesures correctives. Le respect des délais fait l'objet d'un suivi et les statistiques et tendances sont portées à la connaissance des responsables tous les trois mois.

Tableau 8.37
Respect des délais
(Pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	79	72	100	100

8.175 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 147 700 dollars et font apparaître une augmentation nette de 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 8.163 b) des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 8.38 et la figure 8.VI.

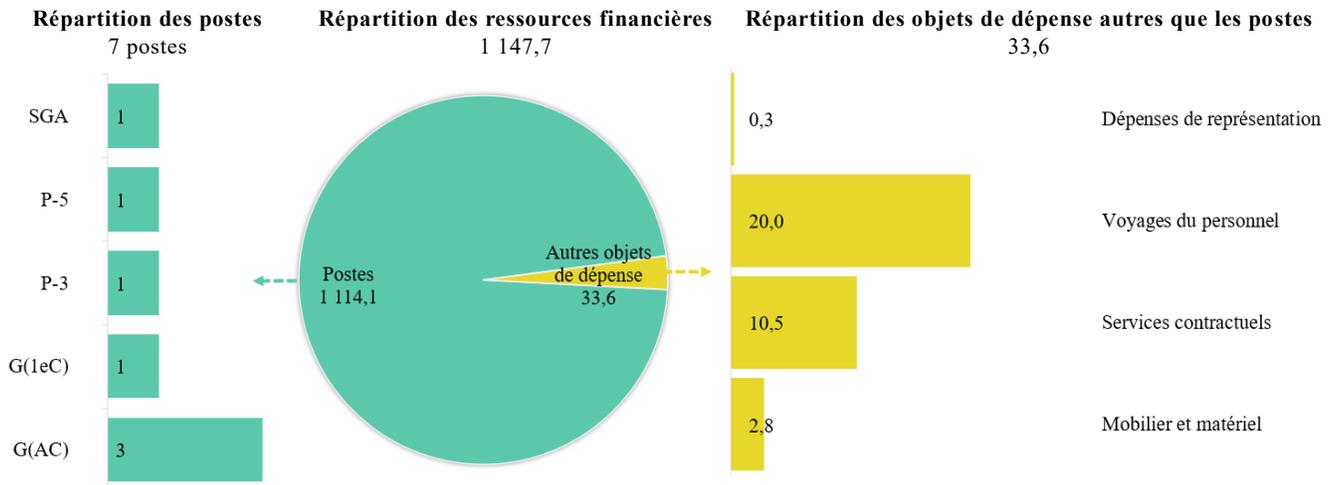
Tableau 8.38
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	1 024,7	1 114,1	–	–	–	–	1 114,1
Autres objets de dépense	23,1	33,2	–	–	0,4	0,4	33,6
Total	1 047,9	1 147,3	–	–	0,4	0,4	1 147,7
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		3	–	–	–	–	3
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	4
Total		7	–	–	–	–	7

Figure 8.VI

Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

- 8.176 Il est prévu que le Bureau du Conseiller juridique reçoive des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant de 121 900 dollars, ce qui permettra de financer les objets de dépense autres que les postes destinés à appuyer les opérations de maintien de la paix. En ce qui concerne ces dernières, le Bureau fournit un appui et une assistance juridiques dont l'objectif est de faciliter l'exécution des mandats de fond, de défendre les intérêts juridiques de l'Organisation et de réduire autant que possible le risque que sa responsabilité juridique soit mise en cause.

Ressources extrabudgétaires

- 8.177 Il est prévu que le Bureau du Conseiller juridique reçoive des ressources extrabudgétaires d'un montant de 246 400 dollars, ce qui permettra de financer un poste P-4, ainsi que les objets de dépense autres que les postes, pour appuyer le Groupe de l'évaluation et de la planification stratégique dans l'exercice de ses fonctions de suivi et d'évaluation. Ces ressources serviront essentiellement à renforcer les activités d'autoévaluation du Bureau, notamment par l'intégration des normes et meilleures pratiques du Groupe des Nations Unies pour l'évaluation, en particulier en ce qui concerne les questions de genre et de droits humains, compte tenu de la politique relative à l'évaluation adoptée en 2020. La diminution prévue de 106 800 dollars tient à l'achèvement d'un projet ponctuel qui visait à renforcer la fourniture de conseils juridiques concernant les mémorandums d'accord conclus entre l'ONU et des tiers.

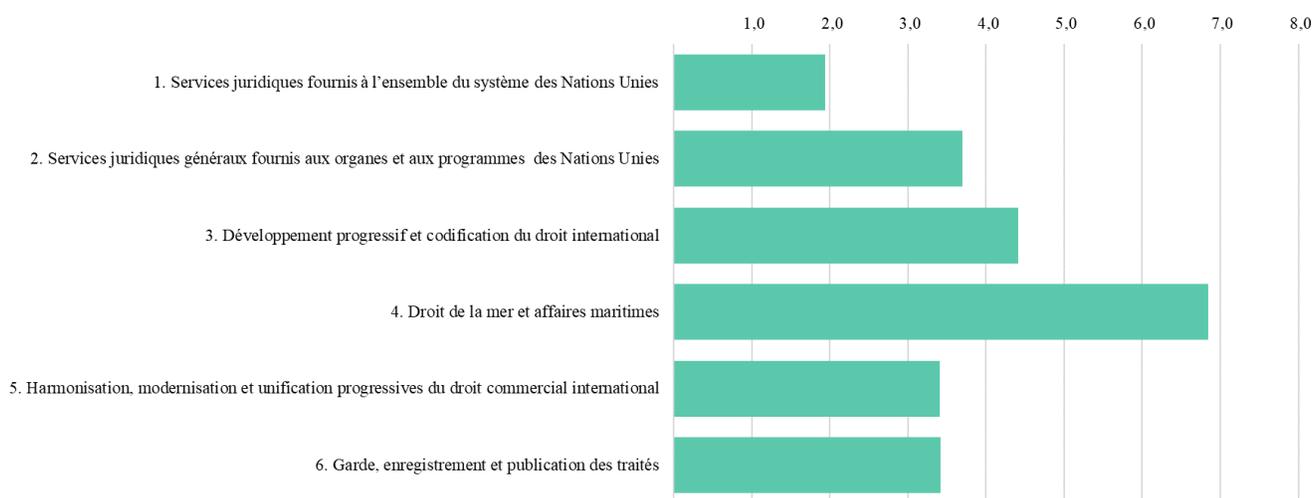
Programme de travail

- 8.178 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 23 714 400 dollars et font apparaître une augmentation nette de 574 200 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera aux paragraphes 8.161 à 8.163 des explications sur l'augmentation qui est proposée. On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme dans la figure 8.VII.

Figure 8.VII

Répartition des ressources proposées pour 2022, par sous-programme

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Services juridiques fournis à l'ensemble du système des Nations Unies

8.179 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 1 937 200 dollars et font apparaître une diminution de 7 000 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées pour 2022 dans le tableau 8.39 et la figure 8.VIII.

Tableau 8.39

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

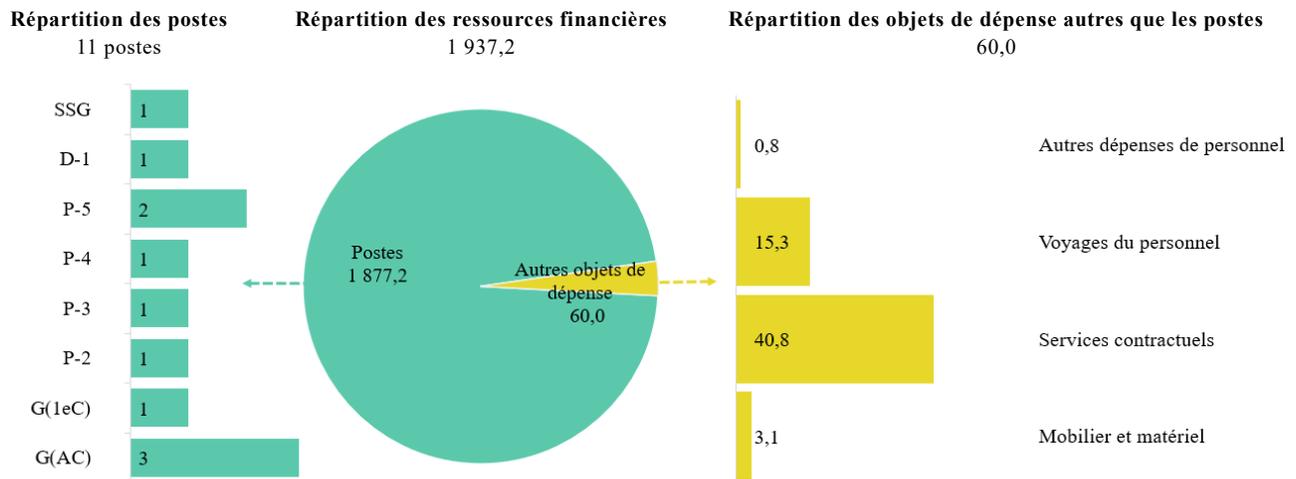
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	2 154,6	1 877,2	–	–	–	–	–	1 877,2	
Autres objets de dépense	28,7	67,0	–	–	(7,0)	(7,0)	(10,4)	60,0	
Total	2 183,3	1 944,2	–	–	(7,0)	(7,0)	(0,4)	1 937,2	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		7	–	–	–	–	–	7	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		4	–	–	–	–	–	4	
Total		11	–	–	–	–	–	11	

Figure 8.VIII

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

**Quotes-parts hors budget ordinaire**

- 8.180 Il est prévu de recevoir, pour le sous-programme, des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé à 1 529 900 dollars, qui permettront de financer six postes [1 P-5, 3 P-4, 1 P-2/1 et 1 G(AC)], ainsi que des objets de dépense autres que les postes, pour appuyer les opérations de maintien de la paix et le Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux. Ces ressources serviront essentiellement à fournir une assistance et des conseils juridiques sur un large éventail de questions opérationnelles et tactiques, notamment sur : l'interprétation et l'exécution des mandats, y compris l'application des règles d'engagement et d'autres directives sur l'emploi de la force ; les questions relatives aux droits humains, au droit humanitaire et au droit pénal international ; les accords juridiques avec les gouvernements hôtes et les gouvernements donateurs, y compris les privilèges et immunités ; les accords juridiques avec les autres organisations internationales et les partenaires internationaux ; L'augmentation prévue de 163 200 dollars s'explique principalement par l'actualisation des coûts salariaux, les taux de vacance de postes et les voyages prévus pour 2022, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022 (A/75/785).

Ressources extrabudgétaires

- 8.181 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 018 700 dollars, qui permettra de financer quatre postes (1 D-1, 2 P-3 et 1 P-2/1) et les objets de dépense autres que les postes, afin de permettre au Bureau des affaires juridiques de fournir un appui et une assistance juridiques centralisés, l'objectif étant de faciliter l'exécution des mandats de fond, de défendre les intérêts juridiques de l'Organisation et de réduire autant que possible le risque que sa responsabilité juridique soit mise en cause. Les ressources seront principalement utilisées pour fournir un appui juridique au Bureau de la coordination des activités de développement, à l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) et aux entités des Nations Unies qui coopèrent avec la Cour pénale internationale conformément à l'Accord régissant les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la Cour pénale internationale. La diminution prévue de 169 500 dollars s'explique principalement par la baisse du nombre de nouvelles demandes faites au titre du fonds d'affectation spéciale du Secrétaire général destiné à aider les États à porter leurs différends devant la Cour internationale de Justice.

Sous-programme 2 Services juridiques généraux fournis aux organes et aux programmes des Nations Unies

8.182 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 698 200 dollars et font apparaître une diminution de 24 600 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 8.40 et la figure 8.IX.

Tableau 8.40

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

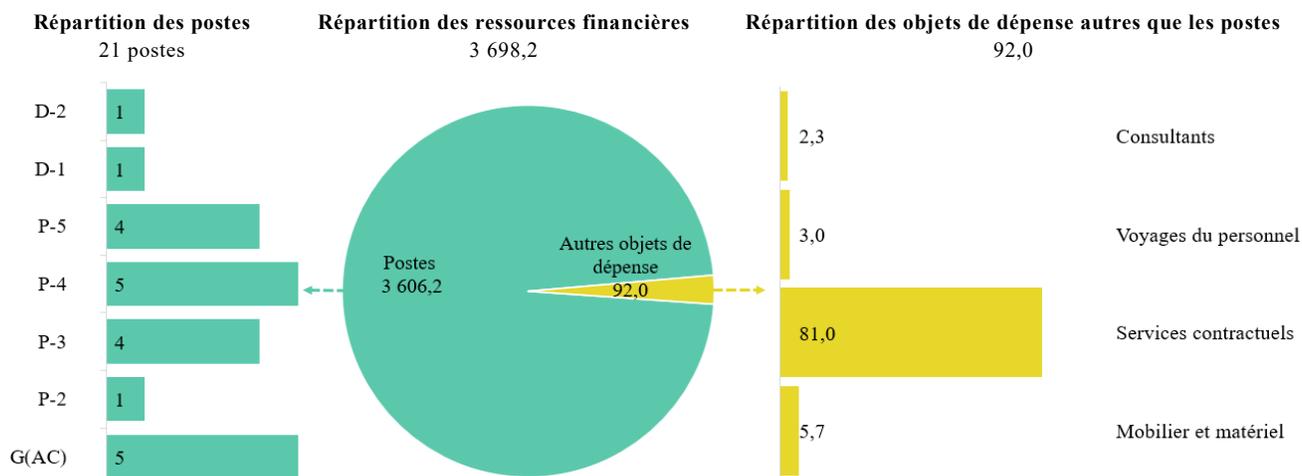
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 331,7	3 621,2	(15,0)	–	–	(15,0)	(0,4)	3 606,2	
Autres objets de dépense	81,2	101,6	–	–	(9,6)	(9,6)	(9,4)	92,0	
Total	3 413,0	3 722,8	(15,0)	–	(9,6)	(24,6)	(0,7)	3 698,2	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		16	–	–	–	–	–	16	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	–	–	–	–	–	5	
Total		21	–	–	–	–	–	21	

Figure 8.IX

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Quotes-parts hors budget ordinaire

- 8.183 Il est prévu de recevoir, pour le sous-programme, des quotes-parts hors budget ordinaire d'un montant estimé à 3 216,100 dollars, qui permettront de financer 13 postes [4 P-5, 6 P-4, 2 P-3 et 1 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes, pour appuyer les opérations de maintien de la paix. Les ressources seront principalement utilisées pour appuyer : la fourniture de conseils et d'assistance juridiques sur l'interprétation et l'application des règlements, règles et politiques des Nations Unies ; la représentation du Secrétaire général devant le Tribunal d'appel des Nations Unies et la fourniture de conseils sur le droit administratif de l'Organisation; la formulation d'avis sur les activités d'approvisionnement et la rédaction et la négociation des contrats importants d'achat de biens et de services pour les opérations des Nations Unies ; l'assistance au règlement des différends et des réclamations découlant d'activités opérationnelles de l'Organisation ; la formulation d'avis sur les mesures visant à faire respecter le principe de responsabilité dans l'Organisation en ce qui a trait tant aux sanctions internes qu'à l'exécution des décisions contre des fonctionnaires des Nations Unies, des experts en mission et des tiers pour des actes de fraude ou de corruption ou d'autres fautes ; la formulation d'avis sur les activités de développement, d'assistance technique et d'aide humanitaire, notamment les partenariats avec le secteur privé. L'augmentation prévue de 425 600 dollars s'explique principalement par l'actualisation des coûts salariaux, les taux de vacance de postes et les voyages prévus pour 2022, comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022.

Ressources extrabudgétaires

- 8.184 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 502 100 dollars, qui permettra de financer 11 postes [1 D-1, 1 P-5, 4 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1 et 3 G(AC)] et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources seront principalement utilisées pour permettre au Bureau des affaires juridiques de fournir une assistance juridique en réponse aux demandes de services émanant des organes principaux et subsidiaires de l'Organisation, notamment les bureaux et départements du Siège, les fonds et programmes des Nations Unies et les commissions régionales de l'Organisation.

Sous-programme 3**Développement progressif et codification du droit international**

- 8.185 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 4 409 500 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 8.41 et la figure 8.X.

Tableau 8.41

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

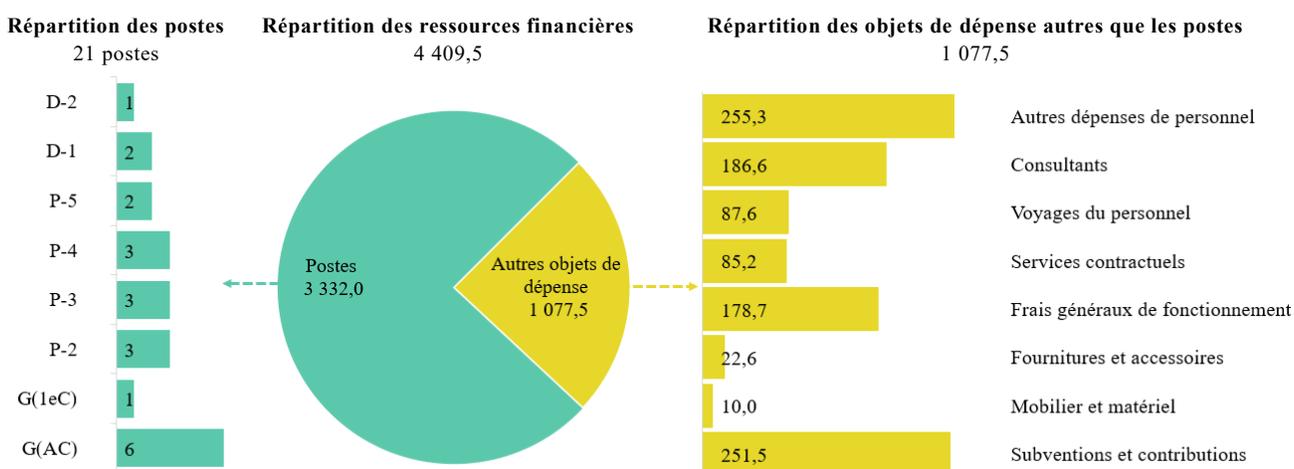
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 796,4	3 332,0	–	–	–	–	–	3 332,0
Autres objets de dépense	488,8	1 077,5	–	–	–	–	–	1 077,5
Total	3 285,2	4 409,5	–	–	–	–	–	4 409,5

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	-	-	-	-	-	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		7	-	-	-	-	-	7
Total		21	-	-	-	-	-	21

Figure 8.X

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

8.186 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 102 800 dollars, qui servira principalement à établir le Répertoire de la pratique suivie par les organes des Nations Unies, à rattraper le retard pris dans la publication de l'Annuaire de la Commission du droit international et à compléter les activités menées au titre du sous-programme pour répondre à la demande croissante de formation et de diffusion en matière de droit international dans le cadre du Programme d'assistance des Nations Unies aux fins de l'enseignement, de l'étude, de la diffusion et d'une compréhension plus large du droit international. Ces activités comprendront la réalisation d'enregistrements hors site pour la Médiathèque de droit international des Nations Unies dans diverses régions afin d'élargir la représentation géographique et le multilinguisme du cycle de conférences, l'octroi de bourses supplémentaires facilitant la participation aux programmes de formation, ainsi que la mise à jour et la diffusion du *International Law Handbook: Collection of Instruments* et du *Recueil de droit international : collection d'instruments*. La diminution prévue de 182 700 dollars s'explique principalement par l'achèvement prévu de plusieurs phases de la modernisation du site Web de la Médiathèque en 2021.

Sous-programme 4 Droit de la mer et affaires maritimes

8.187 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 6 848 700 dollars et font apparaître une augmentation de 640 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 8.42 et la figure 8.XI.

Tableau 8.42

Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

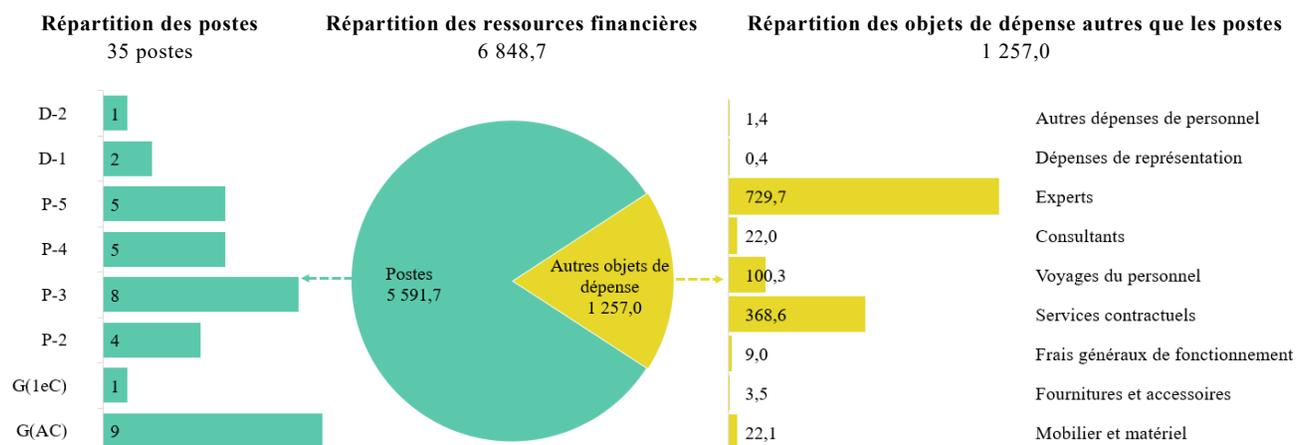
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	4 993,4	5 535,4	56,3	–	–	56,3	1,0	5 591,7
Autres objets de dépense	398,7	673,0	(81,0)	678,3	(13,3)	584,0	86,8	1 257,0
Total	5 392,1	6 208,4	(24,7)	678,3	(13,3)	640,3	10,3	6 848,7
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		25	–	–	–	–	–	25
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		35	–	–	–	–	–	35

Figure 8.XI

Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

8.188 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 735 400 dollars, qui permettra de financer quatre postes [1 P-5, 1 P-2 et 2 G(AC)], et les objets de dépense autres que les

postes, pour appuyer les activités de renforcement des capacités au titre du sous-programme (bourses et cours de formation), les programmes de coopération technique visant à aider les États en développement à appliquer la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et l'Accord aux fins de l'application des dispositions de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer du 10 décembre 1982 relatives à la conservation et à la gestion des stocks de poissons dont les déplacements s'effectuent tant à l'intérieur qu'au-delà de zones économiques exclusives (stocks chevauchants) et des stocks de poissons grands migrateurs. Les ressources serviront également à assurer la participation des États en développement aux travaux de l'Assemblée générale relatifs aux océans, aux processus mondiaux et régionaux connexes et aux travaux de la Commission des limites du plateau continental.

- 8.189 Ces ressources permettront de poursuivre plusieurs activités de renforcement des capacités et projets de coopération technique, notamment les programmes d'assistance visant à répondre aux besoins stratégiques des États en développement en matière de gouvernance des océans et de droit de la mer. Elles comprennent des ressources visant à financer des objets de dépense autres que les postes, y compris 14 services de consultants, la Dotation commémorative Hamilton Shirley Amerasinghe sur le droit de la mer et le Programme de bourses de l'Organisation des Nations Unies et de la Nippon Foundation du Japon, qui comprend le Programme de bourses et le Programme pour un océan durable.
- 8.190 L'augmentation de 248 200 dollars en 2022 s'explique principalement par l'augmentation des dépenses liées aux réunions, telles que les trois sessions annuelles de la Commission des limites du plateau continental, qui devraient reprendre entièrement en présentiel en 2022, l'augmentation étant partiellement compensée par la baisse des dépenses liées aux activités qu'il n'est pas prévu de poursuivre en 2022, telles que la conférence intergouvernementale chargée d'élaborer un instrument international juridiquement contraignant se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale et le projet 89 dans le cadre du fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir les initiatives prises par les États pour lutter contre la piraterie au large des côtes somaliennes.

Sous-programme 5 Harmonisation, modernisation et unification progressives du droit commercial international

- 8.191 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 403 600 dollars et font apparaître une diminution de 34 500 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 8.43 et la figure 8.XII.

Tableau 8.43

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

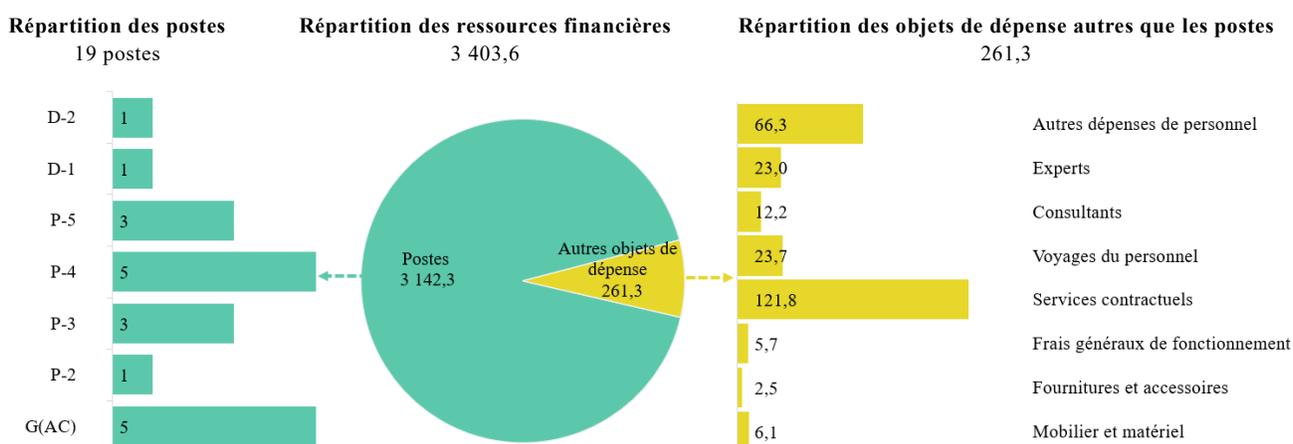
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 126,2	3 142,3	–	–	–	–	–	3 142,3	
Autres objets de dépense	155,3	295,8	–	–	(34,5)	(34,5)	(11,7)	261,3	
Total	3 281,5	3 438,1	–	–	(34,5)	(34,5)	(1,0)	3 403,6	

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		14	-	-	-	-	-	14
Agents des services généraux et des catégories apparentées		5	-	-	-	-	-	5
Total		19	-	-	-	-	-	19

Figure 8.XII

Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

8.192 Il est prévu de recevoir des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 465 000 dollars, qui permettra de financer six postes (1 P-4, 1 P-3, 1 P-2/1, 1 G(AC) et 2 AL) et les objets de dépense autres que les postes. Ces ressources serviront principalement à : aider le Bureau des affaires juridiques à assurer la participation des États en développement aux sessions de la CNUDCI ; financer le fonctionnement du Centre régional pour l'Asie et le Pacifique; administrer le Registre sur la transparence (système de centralisation en ligne des informations et des documents sur la transparence dans l'arbitrage entre investisseurs et États fondé sur des traités) ; compléter les ressources du budget ordinaire consacrées à différentes activités prévues au titre du sous-programme. Il s'agit notamment d'activités de sensibilisation et de promotion d'une bonne compréhension, de l'adoption et de l'utilisation effectives des textes de la CNUDCI, de fourniture de conseils et d'assistance aux États sur l'adoption et l'utilisation de ces textes et d'activités de renforcement des capacités pour favoriser leur utilisation effective, leur application et leur interprétation homogène, notamment par des cours de formation et des modules d'apprentissage en ligne sur la CNUDCI et ses textes. L'augmentation de 42 900 dollars s'explique principalement par l'octroi d'une aide au titre des frais de voyage aux États en développement pour leur permettre de participer aux réunions de la CNUDCI.

Sous-programme 6 Garde, enregistrement et publication des traités

8.193 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 3 417 200 dollars et ne font apparaître aucun changement par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 8.44 et la figure 8.XIII.

Tableau 8.44

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

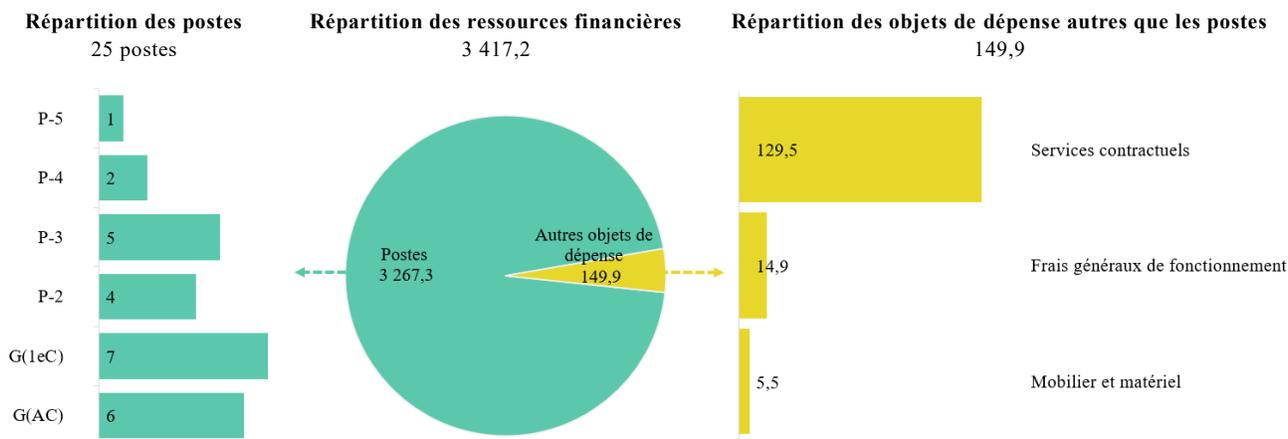
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	3 571,4	3 267,3	–	–	–	–	–	3 267,3
Autres objets de dépense	280,2	149,9	–	–	–	–	–	149,9
Total	3 851,6	3 417,2	–	–	–	–	–	3 417,2
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		12	–	–	–	–	–	12
Agents des services généraux et des catégories apparentées		13	–	–	–	–	–	13
Total		25	–	–	–	–	–	25

Figure 8.XIII

Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Appui au programme

- 8.194 Le Service administratif fournit au Bureau des affaires juridiques des services liés à l'administration du personnel, aux questions budgétaires et financières, à la planification des ressources et à l'utilisation de services communs. Il apporte également un appui administratif aux organes directeurs et à d'autres réunions internationales, selon que de besoin.
- 8.195 Les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 s'élèvent à 903 300 dollars et font apparaître une diminution de 5 300 dollars par rapport aux crédits ouverts pour 2021. On trouvera au paragraphe 8.163 g) des explications sur la diminution qui est proposée. On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 8.45 et la figure 8.XIV.

Tableau 8.45

Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

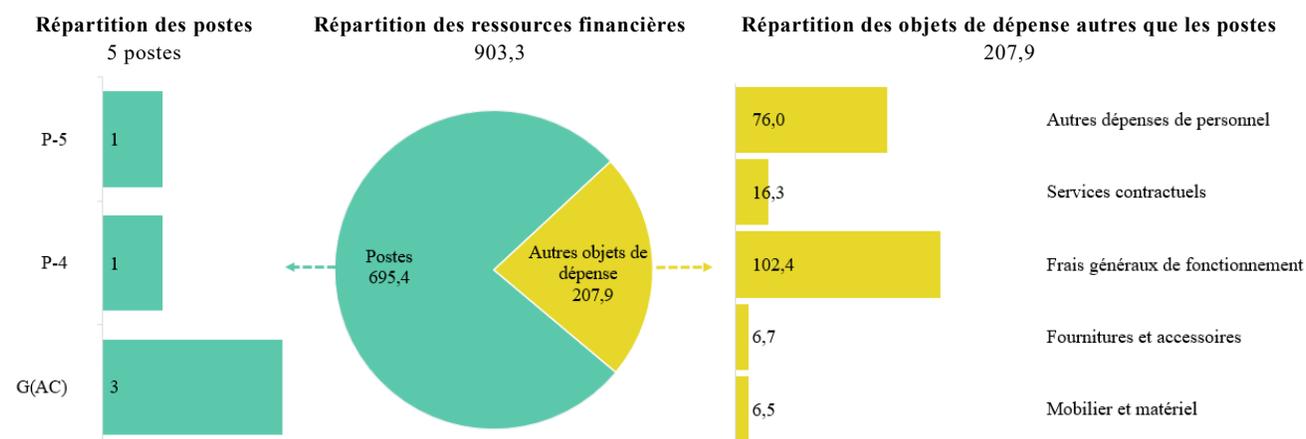
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	773,8	695,4	–	–	–	–	–	695,4
Autres objets de dépense	84,8	213,2	–	–	(5,3)	(5,3)	(2,4)	207,9
Total	858,6	908,6	–	–	(5,3)	(5,3)	(0,6)	903,3
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		2	–	–	–	–	–	2
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		5	–	–	–	–	–	5

Figure 8.XIV

Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Ressources extrabudgétaires

- 8.196 Il est prévu de recevoir, pour l'appui au programme, des ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 304 200 dollars, qui permettra de financer deux postes [2 G(AC)]. Ces ressources aideront le Service administratif à s'acquitter de diverses tâches administratives, notamment la fourniture d'une assistance financière, la gestion des ressources humaines et l'appui administratif lié à l'expansion des activités extrabudgétaires financées par différents fonds d'affectation spéciale. Les activités connexes comprennent l'administration du personnel et des programmes de bourses financés par la Nippon Foundation, l'organisation des voyages, l'achat de biens et de services et l'examen des contributions volontaires en nature.

II. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

Avant-propos

L'année 2022 sera importante pour le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar, en particulier après les contraintes importantes imposées en 2020 dans le cadre de la riposte à la pandémie de COVID-19, et la crise qui a débuté en février 2021 au Myanmar. Le Mécanisme suit de près les événements qui concernent son mandat.

En 2020, le Mécanisme, comme le reste du système des Nations Unies, a dû faire face à des restrictions sans précédent en matière de déplacements et de voyages en raison de la pandémie, ainsi qu'à des restrictions en matière de recrutement et de fonctionnement du fait des problèmes de liquidités. Compte tenu de la distance entre le siège du Mécanisme et le site des crimes et le lieu où se trouvent les témoins, les restrictions imposées aux déplacements ont eu une incidence importante sur la capacité du Mécanisme à mener des missions d'enquête pour recueillir des éléments de preuve. Dans la mesure du possible, il a employé de nouveaux moyens pour continuer à progresser dans son mandat. Parallèlement, il s'est concentré sur la mise en place d'une base de données électronique sécurisée regroupant les éléments de preuve, a mis au point des politiques et procédures internes et mené d'autres travaux fondamentaux et préparatoires qui lui seront utiles pour l'avenir. Il a également tiré les enseignements de la pandémie et en tiendra compte dans sa stratégie et son programme pour 2022. Grâce à la mise en place de mesures appropriées, le Mécanisme pourra avancer considérablement dans son mandat de collecte et d'analyse des preuves, de préparation des dossiers et de communication des dossiers aux cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux.

Des bases solides ont été posées depuis que le Mécanisme a été jugé opérationnel le 30 août 2019, et il est désormais en bonne position pour continuer à progresser de manière efficace et rapide, notamment en effectuant des missions pour recueillir des preuves auprès de personnes ayant une connaissance directe des événements, une fois que la situation relative à la pandémie sera telle qu'il pourra le faire tout en garantissant la sécurité de tous les interlocuteurs et du personnel.

Le Chef du Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar
(*Signé*) Nicholas **Koumjian**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 8.197 Le Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar est chargé de recueillir, regrouper, préserver et analyser les éléments de preuve attestant la commission des crimes internationaux les plus graves et de violations du droit international au Myanmar depuis 2011, et de constituer des dossiers qu'il pourra communiquer aux cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux en vue de faciliter des procédures pénales équitables et indépendantes. Son mandat découle des priorités arrêtées par le Conseil des droits de l'homme dans ses résolutions 39/2, 42/3 et 43/26. Il demande également une coopération étroite, en temps opportun, avec la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice. Le mandat du Mécanisme est énoncé en détail dans une lettre adressée à la Présidente de l'Assemblée générale par le Secrétaire général (A/73/716) et dans une lettre adressée à la présidence du Conseil des droits de l'homme.
- 8.198 Dans sa résolution 73/264, l'Assemblée générale s'est félicitée de l'établissement du Mécanisme. Le Conseil des droits de l'homme, dans sa résolution 42/3, en a salué l'entrée en service, le 30 août 2019, et a demandé à l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que le Mécanisme soit doté du soutien et des ressources nécessaires, pour ce qui est des effectifs, des locaux et de la liberté opérationnelle, pour pouvoir s'acquitter le plus efficacement possible de son mandat. Dans sa résolution 74/238, l'Assemblée générale a en outre prié instamment l'Organisation des Nations Unies de veiller à ce que le Mécanisme bénéficie de la souplesse dont il a besoin sur le plan des effectifs, des locaux et de la liberté opérationnelle, afin de pouvoir s'acquitter au mieux de son mandat.

Programme de travail

Objectif

- 8.199 L'objectif auquel contribue le Mécanisme est de veiller à ce que les auteurs de crimes internationaux graves et de violations du droit international commis au Myanmar depuis 2011 répondent de leurs actes et que justice soit rendue aux victimes.

Stratégie

- 8.200 Pour contribuer à l'objectif, le Mécanisme fera fond sur sa stratégie de 2021 et poursuivra l'exécution de son programme et ses activités suivant quatre volets.
- 8.201 Le Mécanisme continuera à recueillir et à analyser des informations concernant des situations, des incidents, des personnes et des entités, conformément à son mandat, notamment en interrogeant des témoins et en menant des enquêtes à partir de sources d'information publiques. La priorité des investigations sera déterminée selon des critères de fond et des critères opérationnels, notamment: l'échelle, la nature, le mode de commission et les conséquences des crimes ; le degré de responsabilité des auteurs présumés ; la perspective d'une enquête répondant aux normes internationales ; la probabilité qu'une cour ou un tribunal se déclare compétent pour connaître du ou des crimes en question. Sur la base de ces investigations, le Mécanisme constituera des dossiers sur les individus responsables de ces crimes et violations.
- 8.202 Le Mécanisme continuera à rassembler et conserver les éléments recueillis dans sa base de données électronique tout en garantissant l'intégrité des preuves et de la chaîne de conservation. Il veillera

également à ce que la base de données soit équipée du matériel numérique et des logiciels de sécurité les plus modernes.

- 8.203 Le Mécanisme continuera à communiquer des pièces et des dossiers aux cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, conformément à son mandat. Il continuera également à coopérer avec des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux aux fins de toute procédure en cours ou future, y compris la Cour pénale internationale et la Cour internationale de Justice.
- 8.204 Le Mécanisme poursuivra la mise en œuvre de sa stratégie de communication et de sensibilisation du public pour expliquer son mandat, ses stratégies et ses résultats aux parties prenantes concernées, en particulier aux groupes de témoins et de victimes. Il continuera à utiliser divers outils de communication, notamment son site Web, les médias sociaux et un bulletin périodique, pour communiquer efficacement avec les parties prenantes concernées.
- 8.205 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir le résultat suivant :
- a) La collecte et la conservation, par une entité indépendante et impartiale, d'éléments d'information pouvant être communiqués à des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux en ce qui concerne les crimes internationaux les plus graves et les violations du droit international commis au Myanmar depuis 2011 ;
 - b) L'engagement de procédures pénales équitables et indépendantes devant des cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux pour les crimes susmentionnés ;
 - c) Une meilleure compréhension du mandat, des travaux et des résultats attendus du Mécanisme par toutes les parties prenantes, y compris les victimes et le grand public, en particulier au Myanmar.

Facteurs externes pour 2022

- 8.206 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les États Membres concernés permettront au Mécanisme de mener des activités sur leur territoire ;
 - b) Des tribunaux ou cours nationaux, régionaux ou internationaux ont ou pourront avoir compétence pour connaître des crimes relevant du mandat du Mécanisme, et les autorités compétentes pourront demander au Mécanisme de leur communiquer des éléments d'information.
- 8.207 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022, y compris les voyages. Toutefois, si la pandémie devait entraver encore plus l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue les objectifs d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 8.208 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Mécanisme continue d'interagir avec la société civile, des organisations non gouvernementales et des entreprises commerciales afin de rechercher des informations pertinentes et de s'assurer un soutien dans l'exécution de son mandat. Ces informations et ce soutien sont recherchés auprès d'un large éventail d'entités, indépendamment de leurs affiliations ou loyautés ethniques, religieuses ou politiques.
- 8.209 En ce qui concerne la coopération avec les États Membres, le Mécanisme continue de communiquer avec les États, ainsi qu'avec les organisations intergouvernementales, qui pourraient disposer d'informations pertinentes ou participer à des procédures judiciaires, conformément à son mandat.

La coopération des États Membres reste particulièrement importante pour les activités d'enquête du Mécanisme, notamment en ce qui concerne l'accès aux lieux des crimes et la conduite des entretiens avec les témoins de manière à garantir leur sécurité et leur vie privée.

- 8.210 S'agissant de la coordination et de la liaison interorganisations, le Mécanisme continue à consulter les tribunaux internationaux et d'autres mécanismes internationaux d'établissement des responsabilités afin de tirer parti de leur expérience et de leurs meilleures pratiques. Il se coordonne avec ces entités, notamment dans les domaines des systèmes informatiques et de la gestion des données, de la protection et de l'accompagnement des témoins et des entretiens avec les témoins. Il se coordonne également avec d'autres entités des Nations Unies travaillant sur des questions relatives au Myanmar.
- 8.211 Le Mécanisme continue de prendre en compte les questions de genre dans ses politiques, ses activités et ses produits, selon qu'il convient. À cet égard, il continue d'intégrer la lutte contre les crimes sexuels et fondés sur le genre dans toutes ses activités, notamment en veillant à ce que les victimes qui interagissent avec lui bénéficient de mesures de protection et de soutien appropriées afin d'éviter qu'elles ne subissent d'autres préjudices ou traumatismes.
- 8.212 S'agissant de l'inclusion du handicap, le Mécanisme examinera et étudiera spécifiquement la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap en vue de faire progresser la prise en considération des personnes handicapées et prendra des mesures d'atténuation pour éliminer les obstacles tout en appliquant la Stratégie. Les nouveaux locaux et la disposition des bureaux du Mécanisme ont été conçus pour permettre l'accès et l'inclusion des personnes handicapées, et le Mécanisme veillera à ce que la gestion de ses installations fasse progresser l'inclusion des personnes handicapées, en facilitant l'accès aux installations et leur utilisation.

Activités d'évaluation

- 8.213 Les auto-évaluations qui ont été menées à bien en 2020 et dont la liste est donnée ci-après ont orienté l'établissement du projet de plan-programme pour 2022 :
- a) Auto-évaluation de la sécurité des communications internes et externes du personnel du Mécanisme ;
 - b) Auto-évaluation de l'efficacité de la stratégie de communication et de sensibilisation du public suivie par le Mécanisme, au moyen d'une enquête menée auprès d'organisations de la société civile.
- 8.214 Il a été tenu compte des conclusions des auto-évaluations mentionnées plus haut au moment de l'établissement du plan-programme pour 2022. Ainsi, le Mécanisme continuera à publier des bulletins et à entretenir son site Web pour faciliter une communication efficace avec les parties prenantes.
- 8.215 Il est prévu de procéder aux auto-évaluations ci-après en 2022 :
- a) Auto-évaluation concernant le partage d'informations avec des tiers ;
 - b) Auto-évaluation de l'efficacité de la stratégie de communication et de sensibilisation du public suivie par le Mécanisme.

Exécution du programme en 2020

- 8.216 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Développement de la collecte d’informations tirées de sources publiques relatives aux crimes internationaux et aux violations du droit international graves commis au Myanmar depuis 2011

8.217 Compte tenu de la prolifération des informations relatives au mandat du Mécanisme provenant de sources d’accès public, ainsi que du recours croissant des tribunaux nationaux et internationaux aux enquêtes reposant sur des sources publiques, le Mécanisme a déterminé qu’il avait besoin de capacités pour enquêter sur ces sources dès les premières étapes de la mise au point de sa stratégie. En 2020, il a consacré de plus en plus d’efforts à la collecte d’éléments d’information à partir de sources publiques et a utilisé les outils et technologies les plus modernes à cette fin.

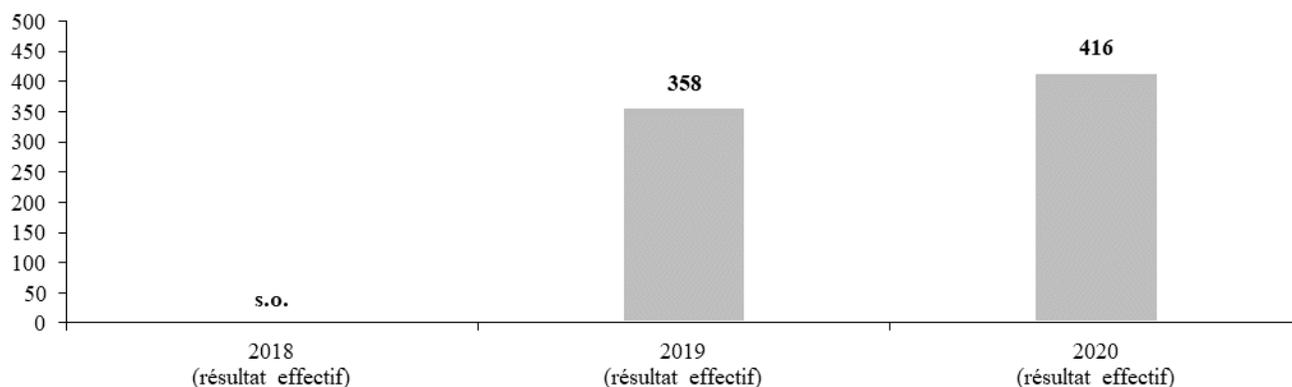
Progrès accomplis dans la réalisation de l’objectif et mesure des résultats

8.218 Les travaux susmentionnés ont contribué à la réalisation de cet objectif, comme en témoigne l’augmentation du volume total d’éléments d’information recueillis en vue de leur communication potentielle à des tribunaux nationaux, régionaux et internationaux et d’autres tiers, conformément au mandat du Mécanisme (voir figure 8.XV).

Figure 8.XV

Mesure des résultats: volume total d’éléments d’information recueillis en vue de leur communication potentielle

(Gigaoctets)



Abréviation : s.o. = sans objet.

Conséquences de la COVID-19 sur l’exécution du programme

8.219 En 2020, la pandémie a entravé l’exécution des produits et des activités prévus pour le Mécanisme. Parmi les conséquences de la pandémie, on citera des restrictions de voyage qui ont retardé les déplacements nécessaires pour rencontrer les interlocuteurs concernés en dehors du lieu d’affectation et l’annulation d’autres déplacements prévus pour consulter les États Membres sur le soutien et l’approbation nécessaires aux activités sur leur territoire et pour rencontrer en personne des victimes et d’autres parties prenantes afin de promouvoir une meilleure compréhension des travaux du Mécanisme. Ainsi, le Mécanisme a eu des difficultés à obtenir l’accord des parties concernées pour la communication d’informations. Il a donc mis davantage l’accent, au cours de cette période, sur l’identification des sources d’information potentielles et sur la prise de contact avec elles, dans la mesure du possible, par des moyens électroniques sécurisés. Ces changements ont eu des répercussions sur l’exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour les résultats 1 et 2.

8.220 Les restrictions de voyage ont également conduit le Mécanisme à recourir aux visioconférences, qui se sont avérées utiles dans de nombreux cas, pour contacter les sources d’information potentielles et organiser la collecte d’informations. Toutefois, l’utilisation de cette technologie n’a pas été jugée

appropriée pour d'autres interlocuteurs, tels que les témoins, car il n'était pas possible, lors d'entretiens à distance, de s'assurer que les témoins n'étaient pas soumis à une influence induite de la part de personnes se trouvant à proximité. Il a en outre été considéré que les entretiens à distance présentaient des risques élevés pour la sûreté et la sécurité des témoins et pouvaient également porter atteinte à l'intégrité des enquêtes du Mécanisme et conduire à des contestations juridiques dans toute procédure judiciaire future. De plus, de nombreux interlocuteurs n'avaient qu'un accès très limité, voire aucun, accès à Internet. En conséquence, le Mécanisme a décidé de reporter les entretiens avec les témoins jusqu'à ce que les déplacements soient à nouveau possibles.

- 8.221 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins, le Mécanisme tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Parmi les exemples de meilleures pratiques, on peut citer l'accent mis sur les enquêtes réalisées à partir de sources d'information publiques en tant qu'élément clé de la stratégie d'investigation, grâce à l'utilisation, par exemple, de séquences vidéo et de photos téléchargées sur Internet, de publications sur les plateformes de médias sociaux et d'imagerie géospatiale, ainsi que la communication avec des sources d'information potentielles par des moyens électroniques sécurisés. Ces pratiques s'inscrivent de plus dans la tendance accrue des tribunaux nationaux et internationaux à recourir aux enquêtes reposant sur des sources publiques.

Résultats escomptés pour 2022

- 8.222 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s'inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu'il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : cadres de coopération pour la collecte, la conservation et le stockage de renseignements, documents et éléments de preuve¹⁴

Exécution du programme en 2020

- 8.223 Le Mécanisme a engagé des discussions avec les États Membres, les organisations intergouvernementales, les entités du système des Nations Unies et les acteurs de la société civile sur l'élaboration et l'instauration de cadres de coopération pour la collecte, la conservation et le stockage des renseignements. Ces cadres facilitent les travaux du Mécanisme car ils lui permettent : a) de recevoir des informations ; b) d'obtenir un appui logistique; c) d'exercer des activités sur le territoire des États Membres.
- 8.224 Les activités susmentionnées ont permis au Mécanisme de progresser dans de vastes négociations et de conclure 12 accords de coopération, conformément à l'objectif prévu d'obtenir l'accord des parties pour la mise en place de cadres de coopération aux fins de la collecte, la conservation et le stockage de renseignements, documents et éléments de preuve (voir budget-programme pour 2020).

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.225 Le Mécanisme poursuivra les activités relatives au résultat escompté, conformément à son mandat. Pour avancer encore vers cet objectif, il poursuivra ses activités de négociation afin de mettre en place de nouveaux cadres de coopération. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 8.46).

¹⁴ Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

Tableau 8.46
Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)	2021 (résultat escompté) ^a	2022 (résultat escompté)
La résolution 39/2 du Conseil des droits de l'homme est adoptée	Le dialogue avec les parties est ouvert	Les parties acceptent de mettre en place 12 cadres de coopération aux fins de la collecte, de la conservation et du stockage de renseignements, documents et éléments de preuve	L'accès aux sources de renseignements, documents et éléments de preuves est obtenu	Les parties acceptent de mettre en place de nouveaux cadres de coopération aux fins de la collecte, de la conservation et du stockage de renseignements, documents et éléments de preuve

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 2 : collecte et regroupement de renseignements, documents et éléments de preuve attestant la commission de crimes internationaux et de violations du droit international graves au Myanmar depuis 2011¹⁵

Exécution du programme en 2020

- 8.226 Le Mécanisme a procédé à une évaluation des éléments en sa possession, notamment les documents de la mission internationale indépendante d'établissement des faits sur le Myanmar, afin de déterminer les éléments manquants. Sur la base de cette évaluation, il a élaboré une stratégie de collecte d'éléments supplémentaires, notamment en suivant l'évolution de la situation au Myanmar, en utilisant des sources d'accès public et en envoyant des demandes officielles de renseignements à différentes entités. Il a eu de nombreuses interactions avec des sources d'information existantes et potentielles pour régler les questions de confidentialité et de consentement.
- 8.227 Malgré quelques retards au début de l'année 2020, le Mécanisme a mis en place sa base de données électronique pour stocker, regrouper et conserver en toute sécurité les renseignements qu'il recueille. Dans le cadre de ses efforts concernant la sécurité des informations, le Mécanisme a acquis des équipements et du matériel permettant de crypter les données et de restreindre les droits d'accès.
- 8.228 Les activités susmentionnées ont permis d'accroître le nombre et le volume des éléments d'information traités en vue de leur communication potentielle (voir fig. 8.XVI). La précédente mesure des résultats figurant dans le document [A/75/6/Add.1](#) est indiquée dans le tableau 8.46 ci-dessus.

Projet de plan-programme pour 2022

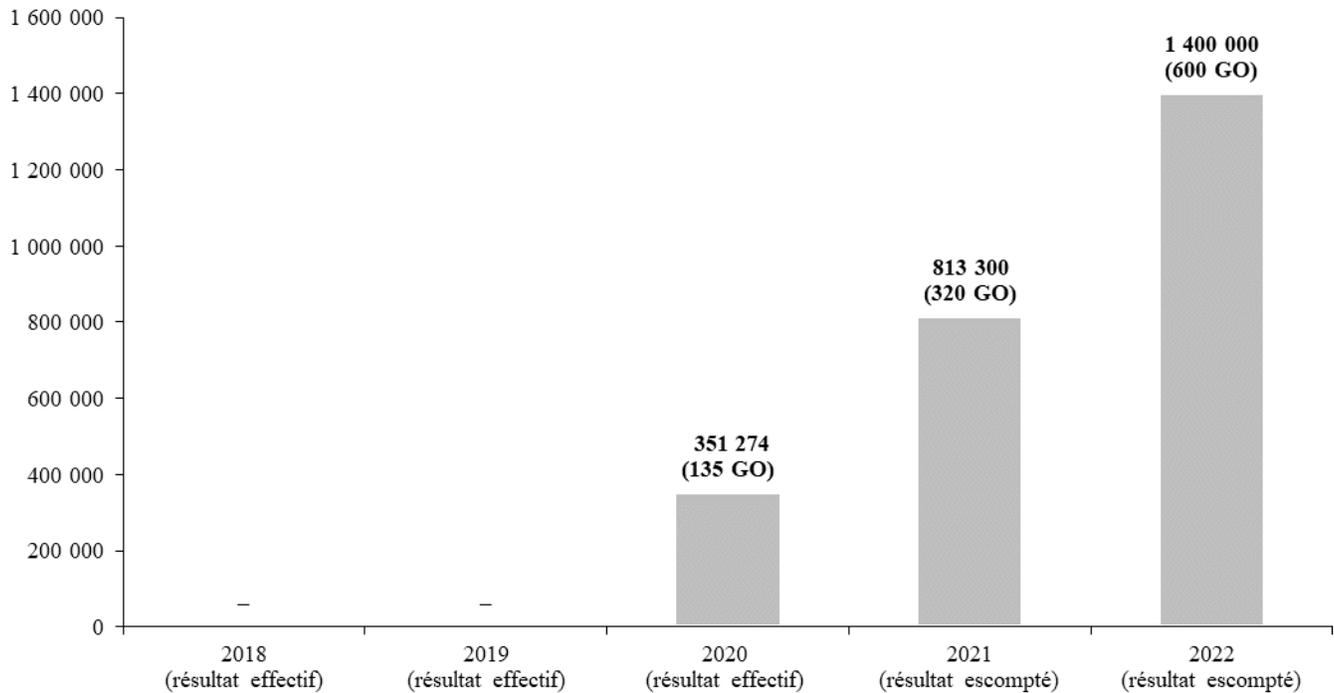
- 8.229 Le Mécanisme poursuivra les activités relatives au résultat escompté, conformément à son mandat. Pour avancer vers cet objectif, le Mécanisme intensifiera les enquêtes réalisées à partir de sources publiques, identifiera de nouvelles sources de renseignement, interrogera des témoins et suivra l'évolution de la situation au Myanmar. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir tableau 8.XVI).

¹⁵ Voir le budget-programme de 2021 ([A/75/6/Add.1](#)).

Figure 8.XVI

Mesure des résultats : nombre et volume d'éléments d'information traités en vue de leur communication potentielle

(Nombre d'éléments et de gigaoctets)

**Résultat 3 : dossiers de preuves et documents analytiques prêts à communiquer aux entités concernées****Projet de plan-programme pour 2022**

- 8.230 Afin de faciliter les procédures pénales devant les cours ou tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, le Mécanisme a rassemblé et analysé les éléments d'information qu'il a recueillis en vue de pouvoir les communiquer aux autorités compétentes en matière d'enquête, de poursuites ou de justice. Sur la base de cette analyse, il a conclu que les informations devaient être bien organisées, rassemblées dans des dossiers cohérents relatifs à une situation, un incident ou une personne ou entité spécifique, et liées entre elles par une logique claire, afin de garantir, dans toute la mesure du possible, qu'elles pourraient être utiles aux autorités chargées des enquêtes, des poursuites ou de la justice. Il a continué à renforcer ses capacités analytiques afin de procéder à des analyses approfondies des éléments de fond en sa possession.

Enseignements tirés et changements prévus

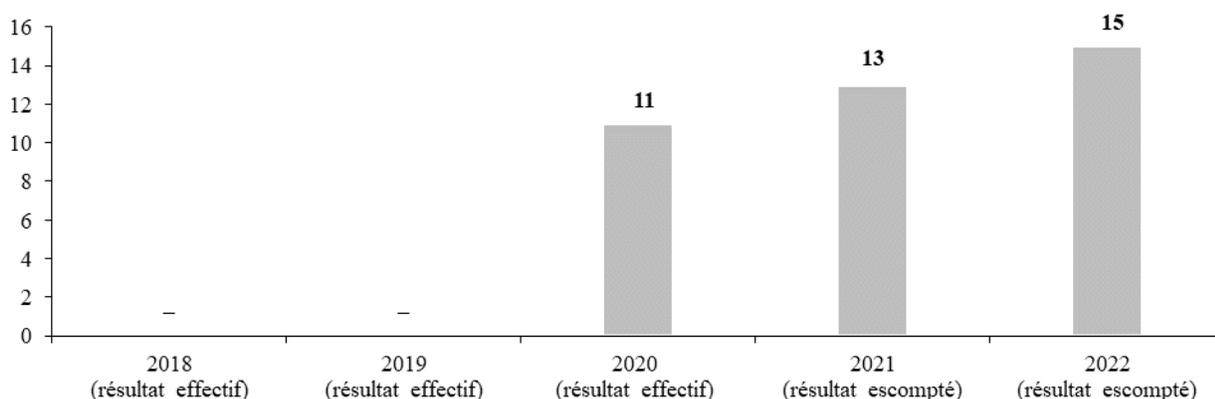
- 8.231 Pour le Mécanisme, l'enseignement à retenir est que, lors de la compilation des éléments d'information et de leur analyse aux fins de leur communication, il est crucial que les renseignements portent sur des événements, des situations ou des personnes ou entités spécifiques, et soient assortis de paramètres clairs et bien définis. En s'assurant donc que chaque dossier qu'il élabore porte sur des points spécifiques et soit d'une taille gérable, le Mécanisme produira des dossiers à communiquer, accompagnés de renseignements et d'analyses, en réponse aux demandes des entités concernées par les procédures pénales ou judiciaires pertinentes. Il rassemblera ses éléments d'information et analyses dans les futurs dossiers de manière cohérente et pratique, de façon à en optimiser l'utilité pour les futurs destinataires.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

8.232 Ces travaux devraient contribuer à la réalisation de l'objectif car il augmentera le nombre d'éléments d'information et de dossiers pouvant être communiqués à des cours ou des tribunaux nationaux, régionaux ou internationaux, conformément au mandat du Mécanisme. La croissance continue de la base de données et l'utilisation d'outils d'analyse de pointe renforceront la capacité du Mécanisme à communiquer les pièces et dossiers pertinents, sur demande, comme le montre le nombre croissant d'éléments d'information traités pour analyse (voir fig. 8.XVII).

Figure 8.XVII

Mesure de performance : nombre de dossiers de preuves et de documents analytiques prêts à communiquer



Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.233 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Mécanisme.

Résolutions de l'Assemblée générale

73/264	Situation des droits de l'homme au Myanmar	75/238	Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar
--------	--	--------	--

Résolutions du Conseil des droits de l'homme

39/2 ; 42/3	Situation relative aux droits de l'homme des musulmans rohingya et des autres minorités au Myanmar	46/21 ; 43/26	Situation des droits de l'homme au Myanmar
-------------	--	---------------	--

Produits

8.234 On trouvera dans le tableau 8.47 les produits retenus pour la période 2020–2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.47

Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	2
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	1	1	1	1
2. Rapports destinés au Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	5	4	4
3. Séances de l'Assemblée générale	1	–	–	–
4. Séances du Conseil des droits de l'homme	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
6. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
7. Séances de la Cinquième Commission	1	2	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	6	–	–	–
8. Formation des partenaires à l'utilisation du système de gestion des éléments de preuve du Mécanisme	6	–	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	11	13	15
9. Documents contenant une compilation d'éléments d'information et de preuve relatifs à des crimes internationaux	6	9	10	10
10. Documents contenant une compilation d'analyses d'éléments de preuve relatifs à des crimes internationaux	–	2	3	5
C. Activités de fond				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : missions d'enquête (collecte de renseignements, documents et éléments de preuve sur les crimes internationaux et les violations du droit international les plus graves commis au Myanmar depuis 2011, notamment dans le cadre d'entretiens avec les victimes et les témoins).				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec plus de 30 entités, y compris des États Membres et des organisations de la société civile, au sujet du Mécanisme.				
Bases de données et autres supports numériques : regroupement, classement, préservation, vérification et analyse des renseignements et éléments de preuve pertinents dans une base de données.				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : réunions et conférences avec les parties prenantes concernées, en particulier les organisations de la société civile, pour mieux faire connaître le mandat et les activités du Mécanisme ; élaboration de supports d'information sur le Mécanisme et ses travaux destinés à une diffusion générale ainsi que de supports adaptés à des publics spécifiques dans les langues concernées.				
Relations extérieures et relations avec les médias : conférences de presse et entretiens avec les médias ; participation à des groupes de discussion et manifestations ; organisation de séances d'information sur l'avancement des travaux du Mécanisme, à l'intention des diplomates et universitaires.				
Plateformes numériques et contenus multimédias : mise à jour du site Web du Mécanisme.				

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

8.235 On trouvera dans les tableaux 8.48 à 8.50 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 8.48

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Autres dépenses de personnel	6 490,2	9 046,1	688,5	–	(76,8)	611,7	6,8	9 657,8	
Consultants	62,0	317,1	–	–	–	–	–	317,1	
Experts	1,8	–	–	–	–	–	–	–	
Voyages du personnel	4,9	356,2	–	–	–	–	–	356,2	
Services contractuels	1 325,3	1 242,3	(50,3)	–	–	(50,3)	(4,0)	1 192,0	
Frais généraux de fonctionnement	1 918,8	827,9	–	–	(56,4)	(56,4)	(6,8)	771,5	
Fournitures et accessoires	39,1	47,1	–	–	(12,0)	(12,0)	(25,5)	35,1	
Mobilier et matériel	881,5	699,4	(20,8)	–	(51,7)	(72,5)	(10,4)	626,9	
Aménagement des locaux	27,9	–	–	–	–	–	–	–	
Subventions et contributions	9,1	130,1	–	–	–	–	–	130,1	
Autre	259,1	–	–	–	–	–	–	–	
Total	11 019,6	12 666,2	617,4	–	(196,9)	420,5	3,3	13 086,7	

Tableau 8.49

Vue d'ensemble : emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés et changements liés aux emplois pour 2022^a

(Nombre d'emplois)

	Nombre	Informations sur les emplois temporaires
Effectif approuvé pour 2021	55	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 20 P-3, 13 P-2/1, 8 G(AC)
Réaffectation	–	1 emploi de spécialiste des finances et du budget (P-3) est devenu un emploi de fonctionnaire d'administration
Effectif proposé pour 2022	55	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 8 P-4, 20 P-3, 13 P-2/1, 8 G(AC)

^a On trouvera à l'annexe II des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 8.50

Vue d'ensemble : emplois de temporaire (autres que pour les réunions) proposés, par catégorie et par classe

(Nombre d'emplois)

Catégorie et classe	Changements				Total	Effectif proposé pour 2022
	Effectif approuvé pour 2021	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	1	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	–	–	1
P-5	4	–	–	–	–	4
P-4	8	–	–	–	–	8
P-3	20	–	–	–	–	20
P-2/1	13	–	–	–	–	13
Total partiel	47	–	–	–	–	47
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(AC)	8	–	–	–	–	8
Total partiel	8	–	–	–	–	8
Total	55	–	–	–	–	55

8.236 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans le tableau 8.51 et la figure 8.XVIII.

8.237 Comme le montre le tableau 8.51, les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 13 086 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une augmentation nette de 420 500 dollars (3,3 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques ; b) d'autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 8.51

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des emplois de temporaire (autres que pour les réunions)

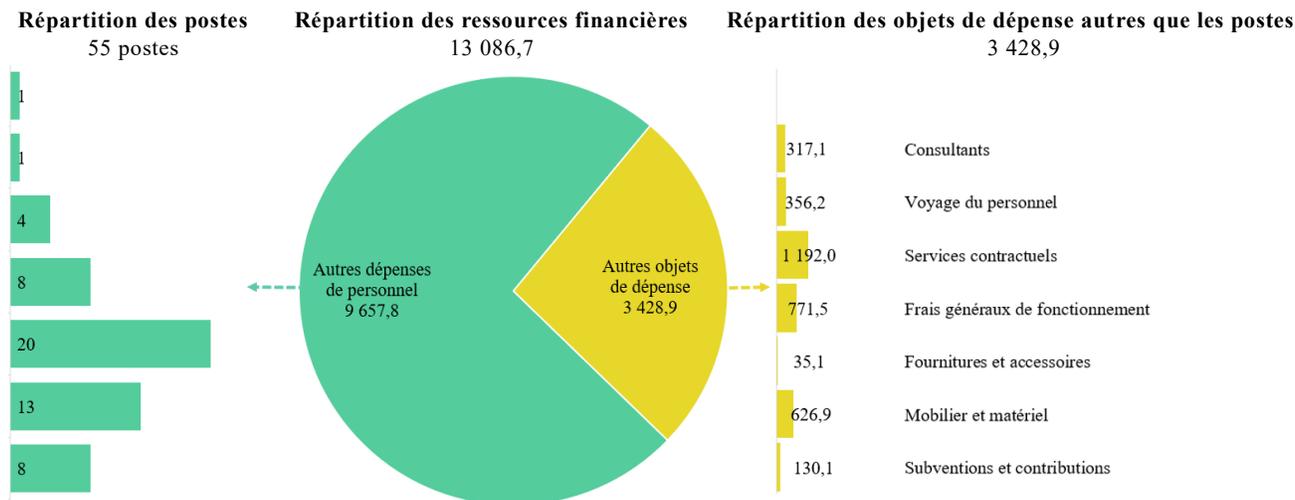
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre d'emplois de temporaire)

	Changements					Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Autres objets de dépense	11 019,6	12 666,2	617,4	–	(196,9)	420,5	3,3	13 086,7
Total	11 019,6	12 666,2	617,4	–	(196,9)	420,5	3,3	13 086,7

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Emplois de temporaire (autres que pour les réunions), par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		47	–	–	–	–	–	–	47
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	–	–	–	–	–	–	8
Total		55	–	–	–	–	–	–	55

Figure 8.XVIII
Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur, composante et sous-programme

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Ajustements techniques

8.238 Comme le montre le tableau 8.48, les changements entraînent une augmentation nette de 617 400 dollars, qui s’explique comme suit :

- L’augmentation de 688 500 dollars au titre des autres dépenses de personnel tient à l’effet-report de neuf emplois de temporaire pour lesquels un taux de vacance de 50 % a été appliqué en 2021, conformément à la pratique établie. Les neuf changements comprennent la création de deux nouveaux emplois de temporaire, un(e) spécialiste de l’information (P-4) et un(e) éditeur(trice) (P-3), et la réaffectation de sept emplois de temporaire (autres que pour les réunions) : un(e) enquêteur(trice) (P-4), un(e) juriste (P-4), un(e) spécialiste des droits humains (P-3), un(e) spécialiste de la protection et de l’accompagnement des témoins (P-3), un(e) spécialiste de la protection et de l’accompagnement des témoins (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), un(e) spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) et un(e) spécialiste

de l'information (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), approuvés conformément à la résolution 75/252 de l'Assemblée générale ;

- b) Une diminution de 50 300 dollars au titre des services contractuels et de 20 800 dollars au titre du mobilier et du matériel, qui s'explique par le non-renouvellement des crédits liés au financement des services d'informatique en nuage et à l'acquisition de mobilier de bureau en 2021.

Autres changements

8.239 Comme le montre le tableau 8.48, les changements entraînent une diminution nette de 196 900 dollars, qui s'explique comme suit :

- a) La diminution de 76 800 dollars au titre des autres dépenses de personnel tient à la proposition de réaffecter un emploi de spécialiste des finances et du budget (P-3) pour en faire un emploi de fonctionnaire d'administration (P-3) au sein de la Section des services administratifs, pour lequel un taux de vacance de 50 % serait appliqué. La Section des services administratifs comprend actuellement un emploi de fonctionnaire d'administration (hors classe) (P-5), appuyé par deux emplois de la classe P-3 (1 spécialiste des ressources humaines et 1 spécialiste des finances et du budget), et trois emplois d'agent(e)s des services généraux (Autres classes) (1 assistant(e) chargé(e) des ressources humaines, 1 assistant(e) au budget et aux finances, et 1 assistant(e) au soutien logistique). La réaffectation proposée viendrait renforcer l'appareil administratif du Mécanisme, lui permettant de couvrir non seulement les fonctions budgétaires et financières, mais aussi d'autres fonctions administratives, notamment les achats, la gestion des contrats (en particulier pour les contrats relatifs aux plateformes technologiques utilisées dans la collecte, le traitement, l'analyse et la conservation des éléments de preuve), l'audit et d'autres initiatives menées à l'échelle du Secrétariat, notamment la gestion des risques d'entreprise, la continuité des opérations, la délégation de pouvoirs et la déontologie et la discipline, ainsi que de renforcer ses capacités en matière de ressources humaines afin d'élaborer des rapports de gestion et de suivi des ressources humaines. La charge de travail dans ces domaines augmente et reviendrait au (à la) fonctionnaire d'administration, qui aurait plus d'expérience dans ces domaines que le (la) spécialiste des finances et du budget ;
- b) La diminution de 120 100 dollars s'explique par :
- i) La réduction des besoins au titre des frais généraux de fonctionnement (56 400 dollars) en raison de l'efficacité énergétique des services collectifs dans le nouveau bâtiment du Mécanisme ;
- ii) La réduction des besoins au titre des fournitures et accessoires (12 000 dollars) et du mobilier et du matériel (51 700 dollars), qui tient aux mesures qui ont été prises pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques mises en place pendant la pandémie de COVID-19, parmi lesquelles le recours accru aux visioconférences et aux plateformes en ligne pour les réunions, plutôt qu'à des réunions en présentiel. En outre, une utilisation accrue des plateformes numériques pour dispenser des formations et le passage à des processus de documentation et de communication en ligne réduiraient les besoins en papier et en déchiqueteuses à grande capacité.

Ressources extrabudgétaires

8.240 Des contributions en espèces d'un montant estimatif de 200 300 dollars s'expliquent par le détachement à titre gracieux de membres du personnel au Mécanisme, afin de permettre et de renforcer la fourniture d'orientations et de conseils stratégiques sur la coopération et la recherche

juridiques, le but étant de promouvoir l'accès à la justice et l'état de droit, notamment en ce qui concerne les infractions à caractère sexuel et fondées sur le genre.

- 8.241 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle du Mécanisme, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Autres informations

- 8.242 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Mécanisme incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Par exemple, lors de la construction de ses locaux spécialisés à Genève, il a installé des murs extérieurs spéciaux avec des panneaux d'isolation thermique visant à réduire la dispersion de la chaleur, des fenêtres thermiques avec des caractéristiques d'efficacité énergétique conçues pour résister aux pertes de chaleur et de froid, des lampes à diode électroluminescente dans tous les bureaux et dans toutes les zones communes, ainsi qu'un système de chauffage, de ventilation et de climatisation et des thermostats dans tous les bureaux et les zones communes pour permettre un meilleur contrôle du système.

- 8.243 On trouvera dans le tableau 8.52 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. Pour améliorer encore le respect des délais d'achat des billets, le Mécanisme assure, entre autres, un contrôle plus fréquent de la conformité aux directives relatives aux délais de réservation des billets d'avion en soulevant cette question dans les mises à jour mensuelles des ressources qu'il fournit à l'administration. Cela a permis de réduire le nombre de cas où des billets étaient achetés peu avant le départ pour des motifs sur lesquels le Mécanisme a prise.

Tableau 8.52
Respect des délais
(Pourcentage)

	2019 (taux effectif)	2020 (taux effectif)	2021 (taux prévu)	2022 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	12	79	100	100

III. Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

Avant-propos

En 2022, le Mécanisme continuera d'avancer dans l'exécution du mandat que lui a confié l'Assemblée générale, dans sa résolution 71/248, de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Après plusieurs années passées à regrouper, dans un répertoire central des informations et des éléments de preuve, et à analyser les pièces recueillies par d'autres entités, il s'attache de plus en plus, au titre de son mandat d'enquête, à combler les lacunes recensées dans ses ensembles de pièces, par exemple en ce qui concerne les aspects sexospécifiques des crimes internationaux et les effets de ces crimes qui touchent plus particulièrement les enfants. Il continuera de conclure des cadres de coopération avec des entités qui détiennent des informations et des éléments de preuve propres à compléter son répertoire central et à en accroître l'utilité.

De plus, le Mécanisme met au point et déploie de nouvelles technologies afin d'augmenter l'accessibilité et l'exploitabilité des pièces que renferme son répertoire central. Grâce à elles, il accélérera et améliorera ses travaux d'analyse et augmentera la qualité de ses enquêtes structurelles, de ses dossiers et de ses analyses, ce qui lui permettra de mieux appuyer les entreprises de justice des juridictions compétentes. Il reçoit toujours plus de demandes d'assistance des juridictions compétentes et leur communique également des pièces pertinentes de sa propre initiative. Il continuera de s'employer à apporter à ces demandes des réponses plus rapides et plus complètes, par des recherches plus efficaces dans son répertoire central, une consultation étroite avec les autorités dont elles émanent et des demandes ciblées auprès de son réseau de sources d'informations.

Le Mécanisme a réalisé des progrès concrets dans l'exécution de son mandat. Il reste résolu à faciliter une justice inclusive en République arabe syrienne en veillant à accorder, dans l'exécution de son mandat, toute l'attention due aux catégories d'infractions et de victimes et rescapés longtemps sous-représentés.

La Chef du Mécanisme
(Signé) Catherine **Marchi-Uhel**

A. Projet de plan-programme pour 2022 et exécution du programme en 2020

Orientations générales

Mandats et considérations générales

- 8.244 Le Mécanisme est chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables. Son mandat découle des priorités arrêtées par l'Assemblée générale dans ses résolutions et décisions sur le sujet, dont la résolution [71/248](#), dont les dispositions sont précisées dans le mandat du Mécanisme publié sous la cote [A/71/755](#) (annexe). Il incombe au Mécanisme de contribuer à l'engagement de la responsabilité pénale, aussi s'emploie-t-il à appuyer les enquêtes et les poursuites menées par d'autres instances tout en constituant des dossiers destinés à être transmis aux cours ou aux tribunaux qui ont ou pourront avoir compétence pour connaître des violations en question.

Programme de travail

Objectif

- 8.245 L'objectif auquel le Mécanisme contribue est de faire en sorte que les auteurs des crimes internationaux les plus graves commis en République arabe syrienne depuis mars 2011 répondent de leurs actes.

Stratégie

- 8.246 Pour contribuer à la réalisation de l'objectif, le Mécanisme continuera d'étoffer son répertoire central dans le cadre des accords de coopération existants ou de nouveaux accords. Il poursuivra également son travail d'analyse des éléments de preuve dans le cadre de son enquête structurelle et en réponse aux demandes d'assistance qu'il reçoit des juridictions admissibles. Il constituera en outre des dossiers pénaux en analysant les éléments de preuve en sa possession, en poursuivant les axes d'investigation et en menant les enquêtes nécessaires pour combler les lacunes en matière de preuve. Il fera en outre bénéficier de ses éléments d'informations et de preuve, des conclusions de son travail d'analyse, de son savoir-faire ou des dossiers constitués les juridictions nationales, régionales ou internationales qui ont compétence pour connaître des crimes allégués. Il poursuivra la mise au point et la mise en œuvre de sa stratégie axée sur les victimes et les rescapés et se penchera notamment, tout au long de ses travaux, sur les crimes sexuels et fondés sur le genre et les crimes commis contre des enfants. Il continuera aussi de promouvoir une approche intégrée de la justice et de la responsabilité par la voie d'un dialogue et d'une coordination efficaces, notamment avec les acteurs de la justice pénale, la société civile et les autres acteurs des Nations Unies, ce qui aidera les États Membres à avancer sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable n^{os} 5 (Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles) et 16 (Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).
- 8.247 Le travail qui sera ainsi effectué devrait avoir les résultats suivants :
- a) le stockage des éléments de preuve déterminants concernant les violations alléguées dans un répertoire central, de sorte qu'ils puissent être colligés et distribués aux parties qui en font la demande ;

- b) le renforcement des procédures d'enquêtes, de poursuite et de jugement engagées par les juridictions compétentes pour connaître des violations alléguées relevant du mandat du Mécanisme ;
- c) un meilleur accès à la justice et une plus grande égalité femmes-hommes ;
- d) le renforcement du plus large éventail possible d'initiatives en matière de justice qui soient compatibles avec le mandat du Mécanisme.

Facteurs externes pour 2022

- 8.248 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2022 :
- a) Les parties fourniront les renseignements et éléments de preuve à verser au répertoire dans divers formats, ce qui implique des capacités de stockage et des ressources pour l'étiquetage à mesure des renseignements et des éléments de preuve recueillis ;
 - b) Les documents pertinents ayant trait à l'utilisation d'armes chimiques compilés par le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies demeureront à disposition.
- 8.249 En ce qui concerne la pandémie de COVID-19, le projet de plan-programme repose sur l'hypothèse qu'il sera possible de livrer les produits et de mener à bien les activités qui sont proposés pour 2022. Toutefois, si la pandémie devait continuer d'entraver l'exécution des produits et des activités prévus, il faudrait procéder à des aménagements en 2022, sans pour autant perdre de vue l'objectif d'ensemble, les stratégies et les mandats. Il sera alors fait part de ces aménagements au moment où il sera rendu compte de l'exécution du programme.
- 8.250 Le Mécanisme prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Par exemple, il continue d'en tenir compte dans ses stratégies d'établissement des preuves pour éviter tout biais qui aurait pour effet de déformer la présentation faite des violations subies par les femmes, de façon que l'attention voulue soit aussi accordée aux violences sexuelles perpétrées contre des hommes et pour diversifier les sources des éléments de preuve, de manière à donner à entendre avec la même clarté la voix des femmes et celle des hommes.
- 8.251 En ce qui concerne l'inclusion du handicap, le Mécanisme examinera et étudiera spécifiquement la Stratégie des Nations Unies pour l'inclusion du handicap en vue de faire progresser l'inclusion des personnes handicapées et prendra des mesures d'atténuation pour éliminer les obstacles tout en faisant de l'inclusion des personnes handicapées une réalité.
- 8.252 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités aux niveaux mondial, régional, national et local, le Mécanisme continuera de coopérer avec les instances compétentes, ainsi qu'avec des organisations internationales, des organisations de la société civile syriennes et internationales et certaines personnes, en utilisant diverses modalités.
- 8.253 En ce qui concerne la coordination et la liaison interorganisations, le Mécanisme continuera de collaborer avec d'autres organismes des Nations Unies s'occupant de questions relatives à la République arabe syrienne, notamment la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, conformément à son mandat.

Activités d'évaluation

- 8.254 Il est prévu de procéder à une auto-évaluation des flux de travail de toutes les sections en ce qui concerne la prise en compte des questions de genre dans les activités de base du Mécanisme, conformément à la stratégie sur les questions de genre, en 2022.

Exécution du programme en 2020

- 8.255 On trouvera dans cette partie relative à l'exécution du programme en 2020 des informations sur un résultat qui a dû être ajouté en 2020 et sur les résultats 1 et 2.

Un meilleur accès à des ensembles de pièces d'une grande valeur probante

- 8.256 La réception et l'analyse de certaines pièces présentaient des difficultés en raison du volume, de la variété et de la complexité desdites pièces. Pour surmonter cet obstacle, le Mécanisme a déployé de nouvelles technologies pour rendre plus efficaces l'extraction et la traduction automatiques des textes à partir de documents numérisés, ce qui a considérablement accru l'exploitabilité des pièces et contribué à accélérer, à renforcer et à améliorer ses travaux d'analyse.
- 8.257 Le Mécanisme a testé son outil d'analyse assistée par ordinateur sur un ensemble exceptionnellement difficile et volumineux de pièces de haute valeur, avec succès. Il l'utilisera pour d'autres ensembles de documents dans son répertoire central afin de permettre un examen plus approfondi d'ensemble de pièces plus grands et de faciliter et d'accélérer la découverte d'éléments de preuve précieux. Grâce aux gains d'accessibilité réalisés, il pourra apporter des réponses plus exhaustives aux demandes qu'il reçoit.

Progrès accomplis dans la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

- 8.258 Le travail effectué a contribué à la réalisation de l'objectif, comme le montre les gains en efficacité notables de l'outil de reconnaissance optique de caractères utilisé sur un large ensemble de documents, ce qui s'est traduit par la communication de réponses plus complètes aux juridictions compétentes.

Tableau 8.53

Mesure des résultats

2018 (résultat effectif)	2019 (résultat effectif)	2020 (résultat effectif)
–	Communication d'éléments d'information probants aux juridictions compétentes	Communication efficace aux autorités compétentes d'éléments d'information probants plus complets

Conséquences de la COVID-19 sur l'exécution du programme

- 8.259 En 2020, la pandémie a entravé l'exécution des produits et des activités prévus pour le Mécanisme. En particulier, les missions appelant des rencontres en personne pour cultiver de bonnes relations avec les sources concernées, enquêter et recueillir des informations et des éléments de preuve sur les crimes internationaux commis en République arabe syrienne ont dû être reportées. Il en a été de même pour les consultations en personne avec les principaux acteurs, dont ceux de la société civile, et pour les visites que les instances nationales chargées des crimes de guerre prévoyaient de faire pour repérer les éléments de preuve pertinents. Ces changements ont eu des répercussions sur l'exécution du programme en 2020, comme indiqué ci-après pour le résultat 1.
- 8.260 Sachant qu'il faut privilégier l'amélioration continue et répondre à l'évolution des besoins, le Mécanisme tirera parti de manière systématique des enseignements et des meilleures pratiques concernant les aménagements apportés au programme en raison de la pandémie. Il a notamment retenu qu'il était utile d'affiner et d'aménager continuellement ses flux de travail analytique afin de répondre aux changements apportés à ses plans relatifs aux activités de collecte et de traitement de la preuve, ainsi que ses modalités de télétravail, qui lui ont permis d'avancer dans la constitution d'une base pour ses dossiers. De plus, il facilitera le traitement sécurisé des pièces dans ces circonstances particulières et continuera de développer ses capacités techniques pour mieux soutenir le télétravail.

Résultats escomptés pour 2022

8.261 Les résultats escomptés pour 2022 comprennent les résultats 1 et 2, qui s’inscrivent dans le prolongement de ceux qui étaient présentés dans les projets de plan antérieurs concernant le programme et pour lesquels il est rendu compte de ce qui a été fait en 2020 et de ce qu’il est envisagé de faire en 2022. Le résultat 3 est nouveau.

Résultat 1 : enquêtes et poursuites menées à l’échelon national grâce à la poursuite du développement et de la diversification de la collecte d’éléments de preuve¹⁶

Exécution du programme en 2020

8.262 Le Mécanisme a continué de renforcer sa capacité à enrichir le répertoire central en négociant des cadres de coopération aux fins de recueillir des documents auprès de diverses parties prenantes. Pour faire face à la pandémie, il a développé sa capacité à recueillir des informations et des éléments de preuve à distance et à y accéder en ligne. Il a aussi recensé des lacunes dans les éléments de preuve recueillis et s’emploie à les combler de manière proactive, conformément à son mandat.

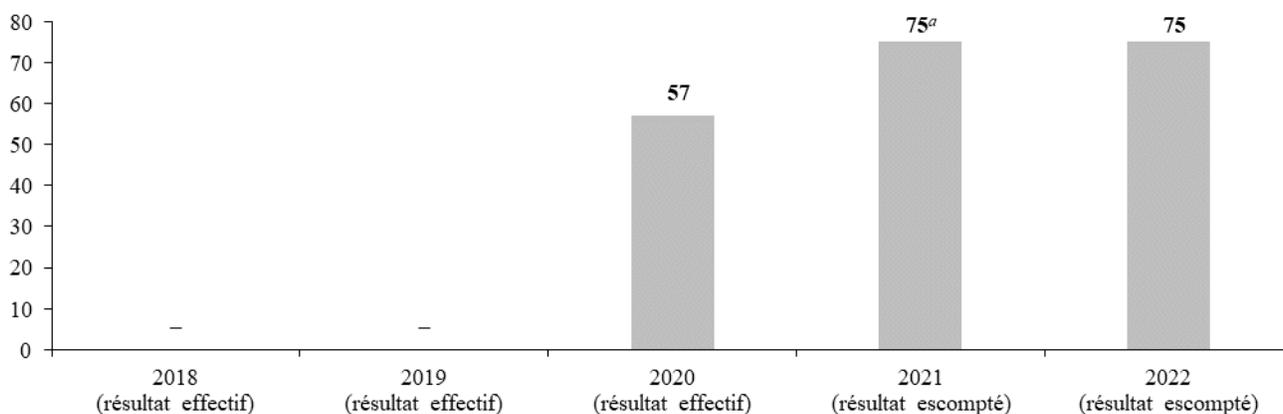
8.263 Le travail susmentionné a contribué à l’enregistrement de 57 sources d’informations et d’éléments de preuve, mais n’a pas permis d’atteindre la cible fixée dans le budget-programme de 2020, à savoir 69, et ce, principalement en raison des restrictions en matière de fonctionnement imposées du fait de la pandémie.

Projet de plan-programme pour 2022

8.264 Le Mécanisme poursuivra les activités relatives au résultat escompté, conformément à son mandat. Pour continuer de se rapprocher de l’objectif, il repérera et enregistrera des sources de haute volée susceptibles de fournir des informations et des éléments de preuve propres à combler les principales lacunes dans son répertoire central et à appuyer les poursuites nationales. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 8.XIX).

Figure 8.XIX

Mesure des résultats : nombre de sources de données disponibles (résultat cumulé)



^a Pour que l’on sache où en est l’exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l’exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

¹⁶ Voir le budget-programme de 2020 (A/74/6/Add.1).

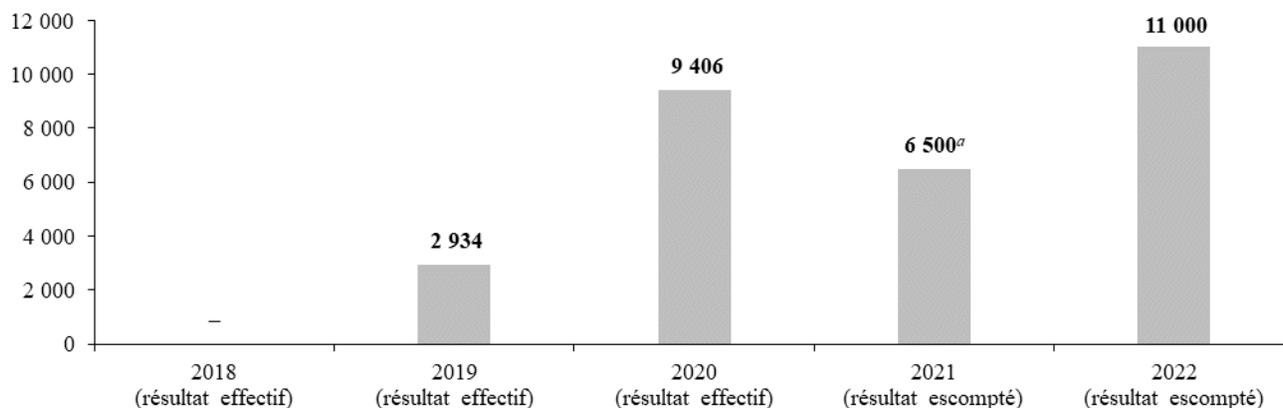
Résultat 2 : analyse de format mixte¹⁷**Exécution du programme en 2020**

- 8.265 Le Mécanisme a continué de recueillir des renseignements et des éléments de preuve aux formats multiples, comme des documents, des vidéos, des images numériques et des enregistrements audio. Il s'aide aussi de plus en plus de méthodes de calcul avancées pour l'analyse de grandes quantités de pièces. En outre, il continuera de renforcer les moyens dont il dispose en interne pour travailler dans des formats variés en faisant l'acquisition des technologies voulues, en se dotant de règles générales de traitement à cet égard et, le cas échéant, par une formation technique.
- 8.266 Le travail susmentionné a contribué à l'examen des 9 406 dossiers de collecte d'éléments de preuve constitués dans le cadre de la réponse apportée aux demandes d'assistance formulées par les autorités compétentes des juridictions concernées, ce qui a permis de faire mieux que la cible fixée dans le projet de budget-programme pour 2021, à savoir 5 000.

Projet de plan-programme pour 2022

- 8.267 Dans le cadre du programme et conformément au mandat fixé, le Mécanisme poursuivra les activités relatives au résultat escompté. Pour continuer de se rapprocher de l'objectif, il continuera de renforcer sa capacité à recueillir, préserver et étudier les éléments de preuve dans des formats variés, en acquérant et en mettant au point les technologies voulues et en affinant ses règles générales, et par la formation technique nécessaire. Les progrès escomptés sont présentés dans la mesure des résultats ci-après (voir la figure 8.XX).

Figure 8.XX

Mesure des résultats : nombre de dossiers de collecte d'éléments de preuve communiqués (par an)

^a Pour que l'on sache où en est l'exécution des plans-programmes initiaux, on a repris ici la cible définie pour 2021 dans le budget-programme de 2021 et retenu les estimations les plus fiables dont on disposait avant le début de la pandémie. Il sera rendu compte de l'exécution du programme pour 2021 dans le projet de budget-programme pour 2023.

Résultat 3 : meilleure prise en compte des questions de genre dans l'ensemble des travaux de fond du Mécanisme à l'appui d'une justice inclusive**Projet de plan-programme pour 2022**

- 8.268 Conformément à son mandat, le Mécanisme a élaboré une stratégie globale sur les questions de genre et il en accélère la mise en œuvre afin de mieux prendre en compte ces questions dans l'ensemble de ses travaux de fond, à l'appui des entreprises de justice actuelles et futures des juridictions compétentes.

¹⁷ Voir le budget-programme de 2021 (A/75/6/Add.1).

Enseignements tirés et changements prévus

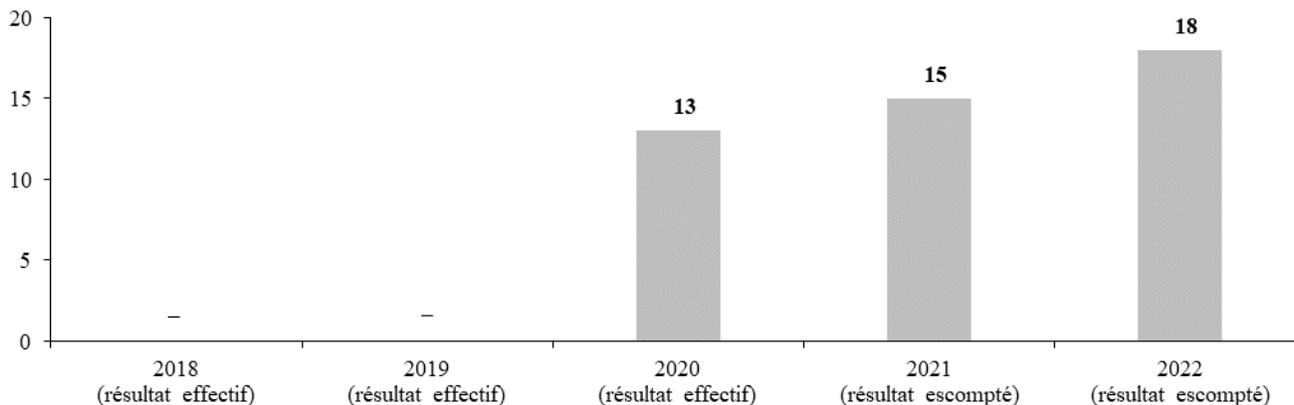
8.269 L'enseignement tiré est le suivant : le Mécanisme a pris conscience que pour prendre adéquatement et efficacement en compte les questions de genre dans ses travaux de fond, il doit fournir des orientations de manière proactive et efficace, en se dotant de consignes générales et autres lignes directrices, d'outils analytiques et de cadres stratégiques, ainsi qu'en organisant des stages de formation et des consultations avec des experts. Compte tenu de ces enseignements, il mettra au point d'autres produits spécialisés sur les questions de genre, comme un appui adapté, des formations, des lignes directrices et des outils analytiques afin de mieux tenir compte de la dimension de genre dans ses travaux de fond. Cela lui permettra de veiller à présenter fidèlement la nature et les effets sexospécifiques des crimes commis en République arabe syrienne, ainsi que les perspectives diverses des victimes et des rescapés de ces crimes.

Progrès escomptés en ce qui concerne la réalisation de l'objectif et mesure des résultats

8.270 Le travail qui sera effectué devrait contribuer à la réalisation de l'objectif, comme le montreront les 18 produits spécialisés sur les questions de genre mis, immédiatement ou à l'avenir, à la disposition des entités externes demandant au Mécanisme des conseils ou une assistance dans le cadre de leurs entreprises de justice et de leurs activités en matière de crimes sexuels ou fondés sur le genre commis dans le contexte syrien et de leur collaboration avec les victimes et les rescapés de tels crimes (voir la figure 8.XXI).

Figure 8.XXI

Mesure des résultats : nombre de produits spécialisés mis à la disposition des entités externes tenant compte des questions de genre (par an)



Textes des organes délibérants définissant les mandats

8.271 On trouvera ci-après la liste des mandats définis pour le Mécanisme.

Résolutions de l'Assemblée générale

[71/248](#) Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

[75/193](#) Situation des droits de l'homme en République arabe syrienne

Produits

8.272 On trouvera dans le tableau 8.54 les produits retenus pour la période 2020-2022, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 8.54

Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables : produits retenus pour la période 2020-2022, par catégorie et sous-catégorie

Catégorie et sous-catégorie	Produits prévus : 2020	Produits livrés : 2020	Produits prévus : 2021	Produits prévus : 2022
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	2	2	2	1
1. Rapports destinés à l'Assemblée générale	2	2	2	1
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	5	6	4	4
2. Séances de l'Assemblée générale	2	2	1	1
3. Séances de la Cinquième Commission	1	2	1	1
4. Séances du Comité du programme et de la coordination	1	1	1	1
5. Séances du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires	1	1	1	1
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	87	3	5	6
6. Ateliers tenus à Lausanne sur les stratégies de collaboration entre les ONG de la République arabe syrienne et le Mécanisme	2	1	2	2
7. Ateliers destinés à renforcer la capacité des acteurs de la société civile syrienne d'agir en faveur du respect du principe de responsabilité dans ce pays	4	1	2	2
8. Formation des membres des services chargés de la répression des crimes de guerre à l'utilisation du système de gestion des éléments de preuve du Mécanisme, afin qu'ils soient en mesure de localiser et d'analyser plus facilement les éléments de preuve relatifs aux crimes internationaux	80	–	–	–
9. Réunion annuelle de concertation avec des membres d'ONG représentant des victimes dans le cadre de la stratégie axée sur les victimes	1	1	1	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	50	60	71	87
10. Documents présentant une compilation des éléments d'information et de preuve relatifs à des crimes internationaux, notamment en réponse à des demandes d'assistance présentées au Mécanisme par les parquets	32	34	50	50
11. Documents présentant une compilation des analyses d'éléments de preuve de crimes internationaux, aux fins d'une communication aux autorités compétentes	15	25	19	35
12. Dossiers (en tout ou en partie) concernant la responsabilité pénale individuelle pour crimes internationaux spécifiques, préparés à l'intention des autorités ayant compétence pour connaître des crimes internationaux commis en République arabe syrienne	3	1	2	2

<i>Catégorie et sous-catégorie</i>	<i>Produits prévus : 2020</i>	<i>Produits livrés : 2020</i>	<i>Produits prévus : 2021</i>	<i>Produits prévus : 2022</i>
------------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------------

C. Activités de fond

Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête : plus de 15 missions pour identifier et rencontrer des sources et des témoins potentiels et recueillir des éléments de preuve afin de combler les lacunes existantes dans le répertoire central du Mécanisme ou pour constituer un ou plusieurs dossiers pour les juridictions nationales, régionales ou internationales appelées à poursuivre les auteurs des crimes internationaux commis en République arabe syrienne depuis mars 2011.

Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause : consultations avec les autorités judiciaires nationales de plus de 15 pays destinées à les aider à localiser et analyser plus facilement les éléments de preuve relatifs aux crimes internationaux dans le répertoire central du Mécanisme, et poursuite de la coopération à l'appui des enquêtes et des poursuites nationales ; consultations avec la société civile, notamment divers groupes de victimes et de rescapés, afin d'améliorer leur compréhension des processus d'établissement des responsabilités, leur collaboration avec le Mécanisme et la compréhension qu'a ce dernier des facteurs contextuels et des priorités en matière d'établissement des responsabilités.

Bases de données et autres supports numériques : répertoire central d'éléments de preuve intéressant les actes criminels commis en République arabe syrienne depuis mars 2011, pouvant permettre d'engager dès maintenant ou plus tard des poursuites pénales devant les juridictions compétentes.

D. Activités de communication

Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information : bulletins périodiques sur les travaux du Mécanisme distribués à quelques 200 organisations non gouvernementales et autres entités ; brochures et dépliants d'information et présentant des « foires aux questions » pour une diffusion générale ; notes de synthèse contenant des informations sur le Mécanisme ; réunions de sensibilisation sur le mandat et les activités du Mécanisme à l'intention des partenaires des Nations Unies.

Relations extérieures et relations avec les médias : tenue de conférences de presse et d'entretiens ; participation à des groupes de discussion et manifestations ; organisation de séances d'information sur l'avancement des travaux du Mécanisme, à l'intention des diplomates et universitaires.

Plateformes numériques et contenus multimédias : contenu présenté en ligne sur le site du Mécanisme.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2022

Vue d'ensemble

8.273 On trouvera dans les tableaux 8.55 à 8.57 des informations sur les ressources qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2022 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte.

Tableau 8.55

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par objet de dépense

(En milliers de dollars des États-Unis)

Objet de dépense	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements					2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Postes	8 183,8	10 479,4	–	–	(0,7)	(0,7)	0,0	10 478,7
Autres dépenses de personnel	1 067,9	1 682,5	–	–	(525,6)	(525,6)	(31,2)	1 156,9
Dépenses de représentation	–	3,7	–	–	–	–	–	3,7
Consultants	484,7	1 104,7	–	–	(678,4)	(678,4)	(61,4)	426,3
Voyages des représentants	–	290,7	–	–	(78,7)	(78,7)	(27,1)	212,0
Voyages du personnel	21,8	556,4	–	–	(81,3)	(81,3)	(14,6)	475,1
Services contractuels	2 576,8	1 497,9	–	–	1 363,3	1 363,3	91,0	2 861,2
Frais généraux de fonctionnement	1 169,9	950,7	–	–	(285,7)	(285,7)	(30,1)	665,0
Fournitures et accessoires	18,8	64,8	–	–	(14,7)	(14,7)	(22,7)	50,1
Mobilier et matériel	867,2	1 417,5	–	–	(634,3)	(634,3)	(44,7)	783,2
Subventions et contributions	18,4	47,5	–	–	–	–	–	47,5
Autre	8,0	–	–	–	–	–	–	–
Total	14 417,2	18 095,8	–	–	(936,1)	(936,1)	(5,2)	17 159,7

Tableau 8.56

Vue d'ensemble : postes proposés et changements relatifs aux postes pour 2022^a

(Nombre de postes)

	Nombre	Informations sur les postes
Effectif approuvé pour 2021	60	1 SSG, 1 D-1, 4 P-5, 10 P-4, 24 P-3, 10 P-2/1, 1 G(1°C), 9 G(AC)
Reclassements	–	reclassement de 1 poste de P-4 à P-5, déclassement de 1 poste de P-4 à P-3
Effectif proposé pour 2022	60	1 SSG, 1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 25 P-3, 10 P-2/1, 1 G(1°C), 9 G(AC)

^a On trouvera à l'annexe II des informations sur les changements relatifs aux postes.

Note : Les abréviations ci-après sont utilisées dans les tableaux et figures : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Tableau 8.57

Vue d'ensemble : postes proposés, par catégorie et par classe

(Nombre de postes)

Catégorie et classe	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SSG	1	–	–	–	–	1
D-1	1	–	–	–	–	1
P-5	4	–	–	1	–	5
P-4	10	–	–	(2)	–	8
P-3	24	–	–	1	–	25
P-2/1 ^a	10	–	–	–	–	10
Total partiel	50	–	–	–	–	50
Agents des services généraux et des catégories apparentées						
G(1°C)	1	–	–	–	–	1
G(AC)	9	–	–	–	–	9
Total partiel	10	–	–	–	–	10
Total	60	–	–	–	–	60

^a Comprend quatre postes P-2 et six postes P-1.

8.274 On trouvera des renseignements supplémentaires sur la répartition des ressources demandées dans les tableaux 8.58 à 8.60 et dans la figure 8.XXII.

8.275 Comme le montrent les tableaux 8.58 1) et 8.59 1), les ressources proposées pour 2022 s'élèvent globalement à 17 159 700 dollars avant actualisation des coûts, soit une diminution de 936 100 dollars (5,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2021. La variation entre dans la catégorie Autres changements. Les ressources demandées permettent de financer l'exécution intégrale, efficace et rationnelle des mandats.

Tableau 8.58

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières, par source de financement et composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements			Total	Pourcentage	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements			
Programme de travail	14 417,2	18 095,8	–	–	(936,1)	(936,1)	(5,2)	17 159,7
Total partiel (1)	14 417,2	18 095,8	–	–	(936,1)	(936,1)	(5,2)	17 159,7

Titre III Justice internationale et droit international

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2020		Changements	Pourcentage	2022
	(dépenses effectives)	2021 (estimations)			
Programme de travail	678,4	4 887,4	261,4	5,3	5 148,8
Total partiel (2)	678,4	4 887,4	261,4	5,3	5 148,8
Total	15 095,6	22 983,2	(674,7)	(3,0)	22 308,5

Tableau 8.59

Vue d'ensemble : postes proposés pour 2022, par source de financement et composante

(Nombre de postes)

1) *Budget ordinaire*

Composante	Effectif approuvé pour 2021	Changements			Total	Effectif proposé pour 2022
		Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Programme de travail	60	–	–	–	–	60
Total partiel (1)	60	–	–	–	–	60

2) *Ressources extrabudgétaires*

Composante	2021 (estimations)	Changements	2022 (prévisions)
Total partiel (2)	25	1	26
Total	85	1	86

Tableau 8.60

Vue d'ensemble : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	8 183,8	10 479,4	–	–	(0,7)	(0,7)	0,0	10 478,7
Autres objets de dépense	6 433,5	7 616,4	–	–	(935,4)	(935,4)	(12,3)	6 681,0
Total	14 617,2	18 095,8	–	–	(936,1)	(936,1)	(5,2)	17 159,7

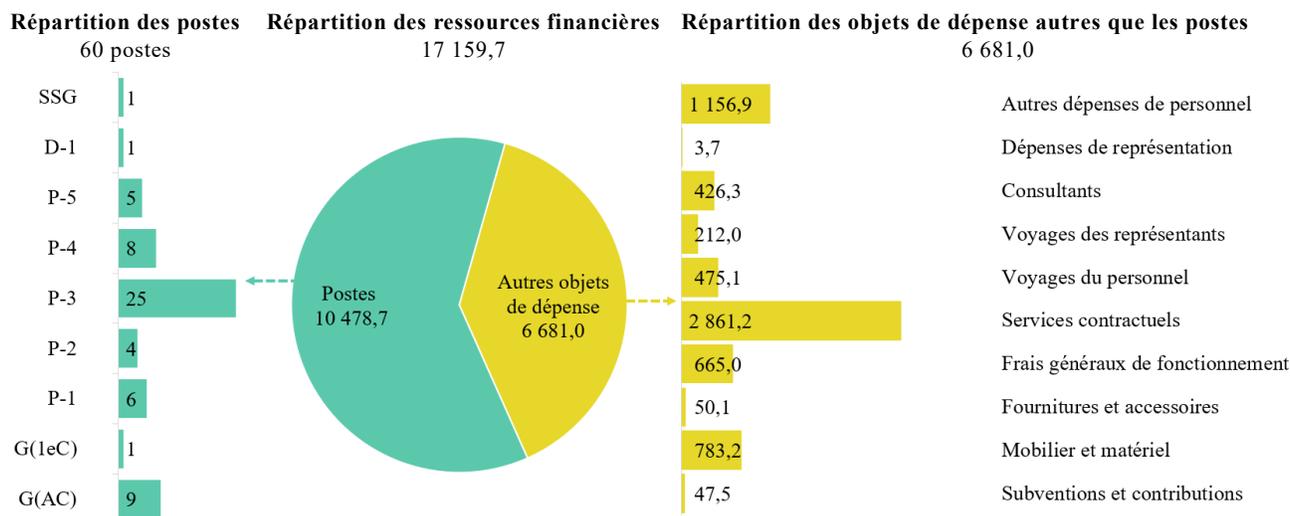
Postes, par catégorie

Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		50	–	–	–	–	–	50
---	--	----	---	---	---	---	---	----

	2020 (dépenses effectives)	2021 (crédits ouverts)	Changements				2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Agents des services généraux et des catégories apparentées		10	–	–	–	–	–	10
Total		60	–	–	–	–	–	60

Figure 8.XXII
Répartition des ressources proposées pour 2022 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Explications concernant les variations, par facteur et composante

Récapitulatif des changements relatifs aux ressources

Autres changements

8.276 Comme le montre le tableau 8.58 1), les changements entraînent une diminution nette de 936 100 dollars, comprenant une diminution au titre des postes (700 dollars) et une diminution nette au titre des autres objets de dépense (935 400 dollars), qui s'explique comme suit :

- a) La diminution de 700 dollars au titre des postes est liée au déclassement proposé de P-4 à P-3 d'un poste de juriste, qui serait partiellement compensé par le reclassement d'un poste de juriste (P-4) qui deviendrait un poste de juriste hors classe (P-5). Les changements proposés se fondent sur la proposition d'une scission de l'actuelle Section de la collecte, de l'analyse et du partage en deux sections, la Section de la collecte et de l'analyse et la Section de l'appui et du partage, comme suit :
 - i) La Section de la collecte, de l'analyse et du partage est actuellement composée du Groupe de l'appui et du partage et du Groupe de la collecte et de l'analyse. La scission a pour objet de tenir compte de l'élargissement du domaine de compétence et de l'augmentation de la charge de travail de l'actuel Groupe de l'appui et du partage, qui a pour mandat de collaborer avec les juges, les procureurs et les services de détection et de répression, généralement au moyen de demandes d'assistance, et de soutenir leurs activités d'enquête

et de poursuites. Le Groupe est également chargé d'élaborer et de négocier des cadres de coopération formels et informels (par exemple, des conventions, des protocoles et des mémorandums d'accord) avec d'autres entités des Nations Unies, des États, des organisations internationales et des acteurs de la société civile. Il facilite la collecte d'informations et d'éléments de preuve et les partage avec les juridictions compétentes. En 2020, le nombre de demandes a doublé et cette tendance devrait se poursuivre en 2022 et au-delà. De même, la coopération sur les cadres juridiques a connu une croissance dans les mêmes proportions l'année dernière. Ces cadres doivent tenir compte de la nature de plus en plus sensible des informations partagées. Le Mécanisme est entré dans une nouvelle phase de coopération, marquée par l'application de cadres établis précédemment et l'intensification des activités de collecte et d'échange d'informations et d'éléments de preuve sur la base de ceux-ci. Dans le cadre des deux volets du mandat du Groupe, le (la) chef doit régulièrement s'entretenir avec des membres de haut niveau des autorités judiciaires et diplomatiques nationales, ainsi qu'avec des parties prenantes d'organisations internationales et d'organisations de la société civile, sur des questions strictement confidentielles et hautement sensibles. Compte tenu de l'augmentation de la charge de travail et des responsabilités, il est proposé que le Groupe de l'appui et du partage devienne une section distincte, la Section de l'appui et du partage, et comprenne trois postes de juriste (1 P-4 et 2 P-3) et un poste d'enquêteur(trice) adjoint(e) de 2^e classe (1 P-1). Il est également proposé de reclasser le poste de juriste (P-4) et d'en faire un poste de juriste hors classe (P-5) dont le (la) titulaire deviendrait le (la) chef de la nouvelle Section ;

- ii) Compte tenu des besoins de la Section de la collecte et de l'analyse, il est également proposé de déclasser de P-4 à P-3 un poste de juriste, ce qui permettra de répartir également l'appui juridique de niveau P-3 entre les nouvelles sections qu'il est proposé de créer. Le (la) juriste travaillera sur des éléments particuliers des enquêtes structurelles du Mécanisme, notamment des axes d'enquête et des dossiers spécifiques. Il (elle) sera chargé(e) d'examiner le travail des analystes et de préparer des notes contenant des recommandations juridiques, de formuler des conseils sur l'orientation à donner aux enquêtes ultérieures et de préparer des dossiers relatifs aux affaires, notamment des mémoires et des modules juridiques ayant force probante. Avec le changement proposé, la Section de la collecte et de l'analyse comprendrait 21 postes [1 P-5, 1 P-4, 9 P-3, 7 P 2/1 et 3 agent(e)s des services généraux (Autres classes)] ;
- b) **Autres objets de dépense** : la diminution nette de 935 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes tient aux changements suivants :
- i) La réduction des besoins au titre des autres dépenses de personnel (525 600 dollars) liées au personnel temporaire (autre que pour les réunions) et aux consultants (678 400 dollars) reflète l'intention du Mécanisme d'utiliser les capacités, l'expertise et les compétences internes existantes, comme l'a recommandé le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires au paragraphe III.54 de son premier rapport sur le projet de budget-programme pour 2021 ([A/75/7](#) et [A/75/7/Corr.1](#)), et tient compte des dépenses passées. Une partie de la diminution des ressources allouées au titre des consultants couvrirait les besoins supplémentaires liés aux services contractuels ;
 - ii) La réduction des besoins au titre des voyages des représentants (78 700 dollars), des voyages du personnel (81 300 dollars) et des fournitures et accessoires (14 700 dollars) s'explique par les mesures qui ont été prises pour pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques mises en place pendant la pandémie de COVID-19. Ces mesures consistent notamment à avoir davantage recours aux plateformes virtuelles, à organiser les consultations avec les acteurs de la société civile grâce à un format hybride de réunions et à collaborer à distance au lieu de se rendre à des séminaires, ateliers et manifestations de formation qui sont désormais proposés en ligne ;

- iii) La diminution au titre du mobilier et du matériel (634 300 dollars) est principalement due à la baisse des dépenses en logiciels, serveurs et matériel informatique en raison du passage à des services en cloud. Elle comprend le redéploiement de 470 000 dollars pour l'analyse d'images satellites et l'utilisation d'outils scientifiques, qui seraient fournies par l'intermédiaire de services contractuels ;
- iv) La diminution au titre des frais généraux de fonctionnement (285 700 dollars) est principalement due à un redéploiement des ressources qui vise à financer des services contractuels pour les services centraux d'appui des ressources humaines, des services financiers et des services d'information et de communication à l'Office des Nations Unies à Genève ;
- v) L'augmentation de 1 363 300 dollars au titre des services contractuels, qui compenserait en partie les diminutions susmentionnées, servirait à mieux satisfaire les besoins du service de traitement des données du Mécanisme afin d'appuyer et de pérenniser les nouvelles méthodes de travail et pratiques ; à financer la formation linguistique et technique pour soutenir l'analyse des informations et des preuves ; à financer les services de traduction et d'interprétation pour soutenir les activités de collecte ; et à financer d'autres services spécialisés, notamment les abonnements, la sécurité et sûreté sur le terrain et des vacataires, pour fournir des capacités supplémentaires d'analyse et de recherche juridique à court terme.

Ressources extrabudgétaires

- 8.277 Comme le montrent les tableaux 8.58 2) et 8.59 2), le Mécanisme devrait continuer de recevoir des ressources extrabudgétaires, qui compléteront les ressources du budget ordinaire. En 2022, le montant des ressources extrabudgétaires devrait s'élever à 5 148 800 dollars, ce qui permettra de financer 26 postes, comme indiqué dans le tableau 8.59 2), ainsi que les objets de dépense connexes. Ces ressources serviront essentiellement à appuyer des axes d'enquête supplémentaires ou de nouveaux dossiers qui nécessitent davantage d'expertise sur des types particuliers d'infractions ; à appuyer les activités, y compris sur le terrain ; à traiter les traumatismes secondaires ; à appuyer la gestion des dossiers ; et à renforcer les capacités du Mécanisme en matière de traduction et d'interprétation. Elles seront également utilisées pour soutenir les relations extérieures et appuyer les activités de sensibilisation, notamment pour la société civile en République arabe syrienne, par l'intermédiaire de manifestations et de consultations organisées en ligne et en personne. En 2022, ces ressources devraient représenter 23,1 % des ressources totales du Mécanisme.
- 8.278 Les ressources extrabudgétaires dont il est question dans le présent chapitre sont placées sous le contrôle du Mécanisme, à qui le Secrétaire général a délégué des pouvoirs.

Autres informations

- 8.279 Comme prévu dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, en particulier dans la cible 12.6, dans laquelle les organismes sont encouragés à donner des informations sur la durabilité dans leurs rapports périodiques, et conformément au mandat général approuvé par l'Assemblée générale au paragraphe 19 de sa résolution 72/219, le Mécanisme incorpore des méthodes de gestion de l'environnement dans ses activités. Par exemple, la gestion de l'environnement a été prise en compte lors de la construction des installations du Mécanisme. Le système de chauffage repose sur un système économique à trois pompes qui permet de recycler l'énergie. Les zones communes sont éclairées par un système de détection de mouvements qui garantit que les lumières sont éteintes lorsqu'elles ne servent pas. L'entretien des terrains situés autour du bâtiment ne prévoit pas l'utilisation de pesticides et doit être réalisé à une fréquence permettant de renforcer la biodiversité.
- 8.280 On trouvera dans le tableau 8.61 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion. En raison de la nature du travail du Mécanisme, les

membres du personnel sont souvent appelés à voyager dans des délais très courts, car ils doivent s'adapter aux disponibilités des sources du Mécanisme. Le faible respect des délais observé en 2020 est également dû à l'épidémie de COVID-19. En raison de l'évolution constante des restrictions en matière de voyage, les voyages ont souvent été organisés ou modifiés à la dernière minute, empêchant ainsi le Mécanisme de se conformer à la règle consistant à acheter les billets d'avion au moins deux semaines avant le départ. Le Mécanisme prévoit de mettre en œuvre des initiatives qui auront une incidence positive sur la planification anticipée des voyages, notamment un meilleur suivi centralisé et la diffusion d'un document d'orientation sur les voyages officiels contenant des procédures claires concernant le processus d'approbation des voyages.

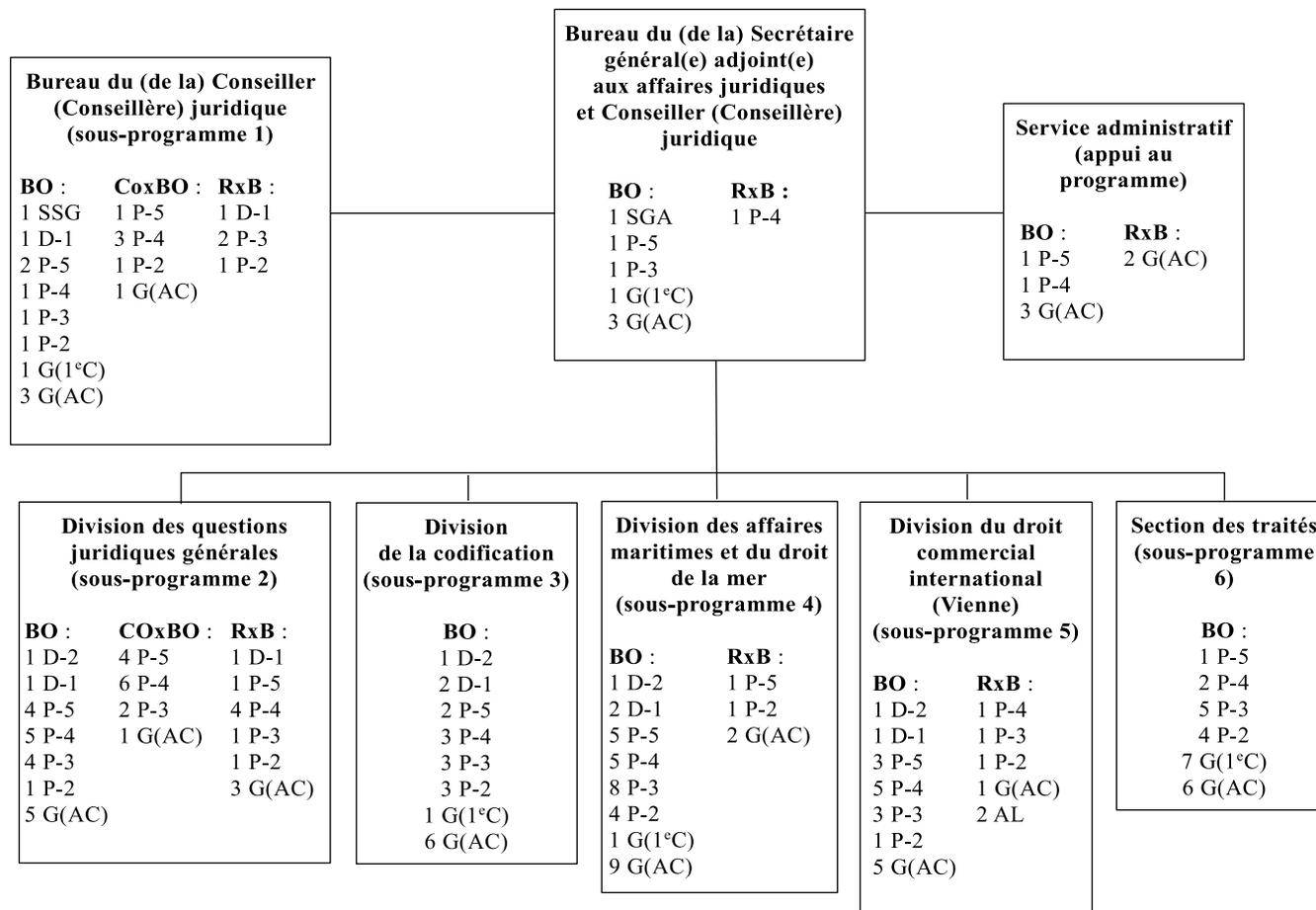
Tableau 8.61
Respect des délais
 (En pourcentage)

	<i>2019 (taux effectif)</i>	<i>2020 (taux effectif)</i>	<i>2021 (taux prévu)</i>	<i>2022 (taux prévu)</i>
Soumission de la documentation dans les délais	–	100	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	–	10	100	100

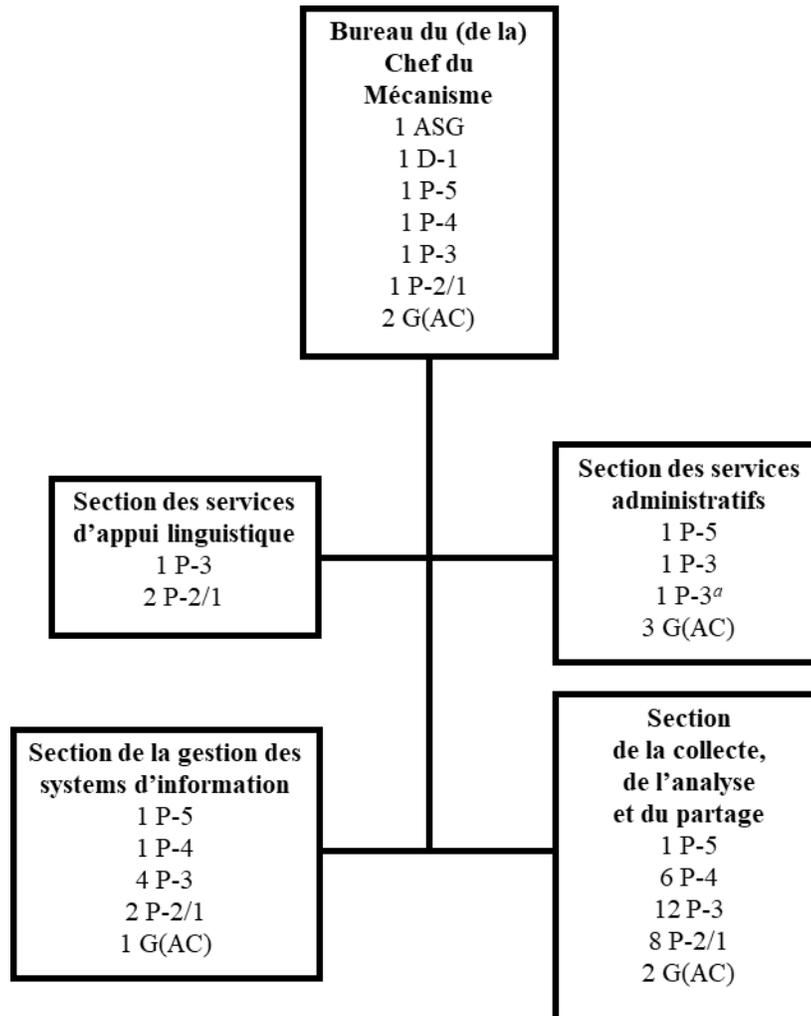
Annexes relatives aux postes et aux autres objets de dépenses proposés pour 2022

I. Organigramme et répartition des postes pour 2022

A. Bureau des affaires juridiques



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; BO = budget ordinaire ; COxBO = quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; RxB = financé par des ressources extrabudgétaires ; V = vacataire.

B. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar

^a Réaffectation d'un emploi de temporaire.

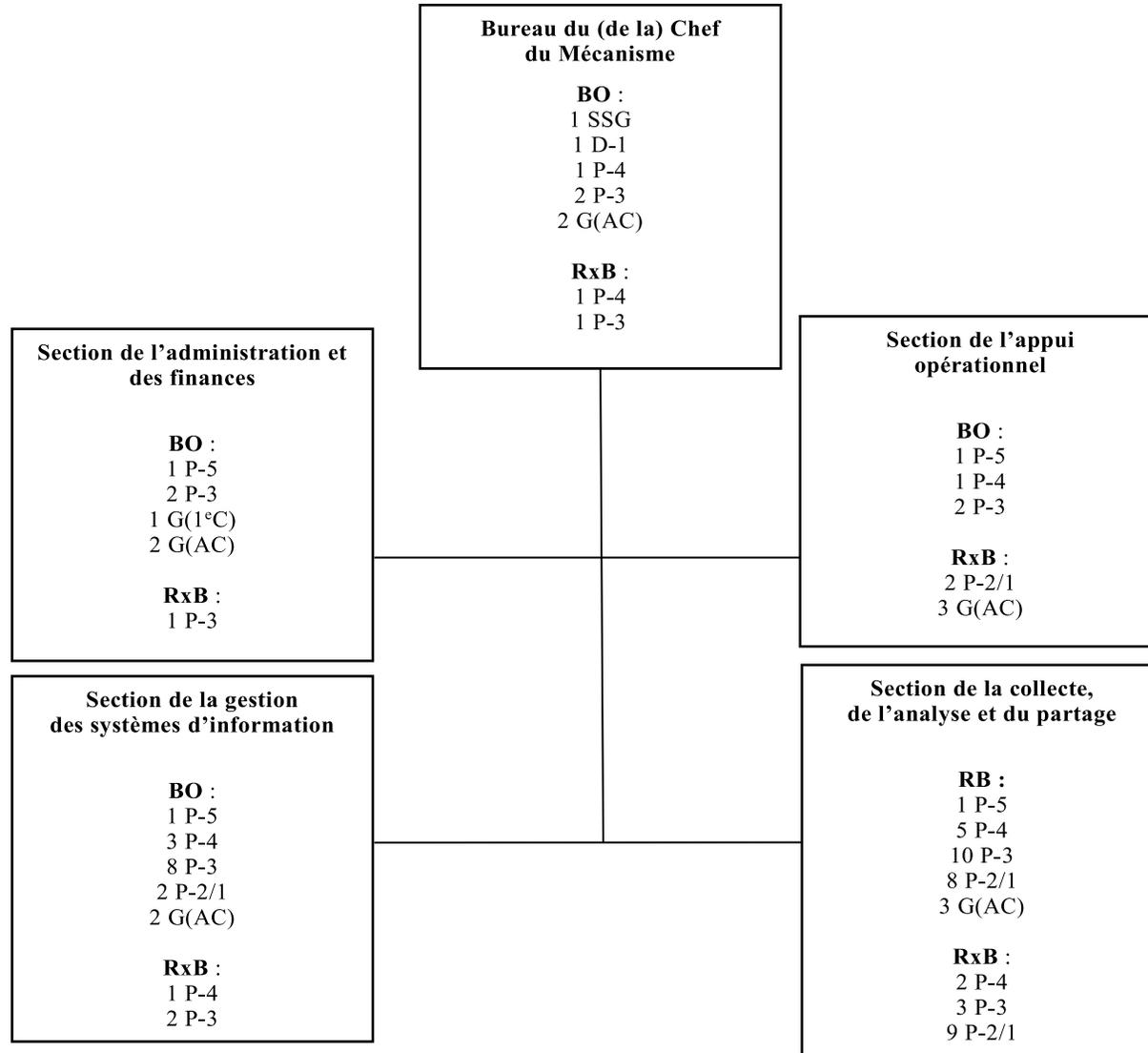
C. Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

On trouvera ci-après deux organigrammes, le premier montrant la structure retenue pour 2021, et le second la structure qui est proposée pour 2022.

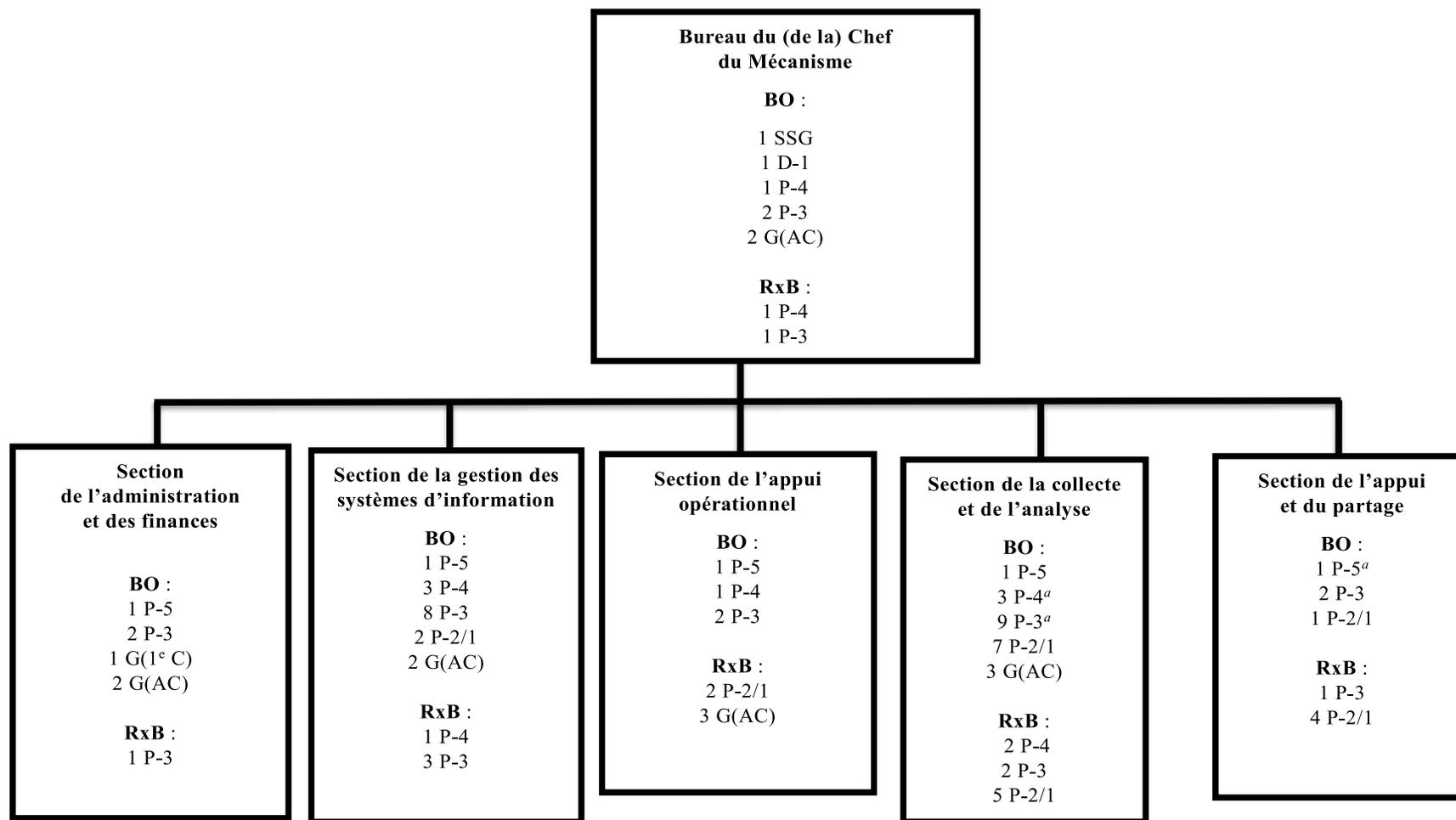
Justification des changements proposés

Il est proposé de scinder la Section de la collecte, de l'analyse et du partage en deux : la Section de la collecte et de l'analyse et la Section de l'appui et du partage. La scission a pour objet de tenir compte de l'élargissement du domaine de compétence et de l'augmentation de la charge de travail de l'actuel Groupe de l'appui et du partage, qui a pour mandat de collaborer avec les juges, les procureurs et les services de détection et de répression, généralement au moyen de demandes d'assistance, et de soutenir leurs activités d'enquête et de poursuites. Le Groupe est également chargé d'élaborer et de négocier des cadres de coopération formels et informels (par exemple, des conventions, des protocoles et des mémorandums d'accord) avec d'autres entités des Nations Unies, des États, des organisations internationales et des acteurs de la société civile. Il facilite la collecte d'informations et d'éléments de preuve et les partage avec les juridictions compétentes. En 2020, le nombre de demandes a doublé et cette tendance devrait se poursuivre en 2022 et au-delà. De même, la coopération sur les cadres juridiques a connu une croissance dans les mêmes proportions l'année dernière. Ces cadres doivent tenir compte de la nature de plus en plus sensible des informations partagées. Le Mécanisme est entré dans une nouvelle phase de coopération, marquée par l'application de cadres établis précédemment et l'intensification des activités de collecte et d'échange d'informations et d'éléments de preuve sur la base de ceux-ci. Dans le cadre des deux volets du mandat du Groupe, le chef doit régulièrement s'entretenir avec des membres de haut niveau des autorités judiciaires et diplomatiques nationales, ainsi qu'avec des parties prenantes d'organisations internationales et d'organisations de la société civile, sur des questions strictement confidentielles et hautement sensibles.

1. Organigramme et répartition des postes approuvés pour 2021



2. Organigramme et répartition des postes proposés pour 2022



Abréviations : AL = agent(e) local(e) ; BO = budget ordinaire ; COxBO = quotes-parts hors budget ordinaire ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; RxB = financé par des ressources extrabudgétaires ; SSG = sous-secrétaire général(e).

^a Déclassement d'un poste de juriste (P-4) pour en faire un poste de juriste (P-3) et reclassement d'un poste de juriste (P-4) pour en faire un poste de juriste hors classe (P-5)

II. Récapitulatif, par composante, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes

A. Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar^a

<i>Composante</i>	<i>Emplois de temporaire (autres que pour les réunions)</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Programme de travail	1	P-3	Réaffectation d'un emploi de spécialiste des finances et du budget (P-3) pour en faire un emploi de fonctionnaire d'administration (P-3)	L'objectif est de renforcer l'appareil administratif du Mécanisme pour permettre de couvrir non seulement les besoins budgétaires et financiers, mais aussi d'autres fonctions administratives, notamment la passation de marchés, la gestion des contrats (en particulier les contrats relatifs aux plateformes technologiques utilisées dans la collecte, le traitement, l'analyse et la conservation des éléments de preuve), l'audit et d'autres initiatives à l'échelle du Secrétariat, notamment la gestion du risque institutionnel, la continuité des opérations, la délégation de pouvoirs, la déontologie et la discipline. Cette réaffectation viendrait compléter la capacité actuelle des ressources humaines à élaborer des rapports de gestion et de suivi des ressources humaines.

^a La répartition des emplois de temporaire est indiquée.

B. Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables

<i>Composante</i>	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Programme de travail	1	P-5	Reclassement d'un poste de juriste (P-4) pour en faire un poste de juriste hors classe (P-5)	Le titulaire dirigerait la Section de l'appui et du partage qu'il est proposé de créer en raison de l'augmentation des responsabilités et de la charge de travail liées à l'appui et au partage des informations avec les juridictions nationales.
	(1)	P-4	Déclassement d'un poste de juriste (P-4) pour en faire un poste de juriste (P-3)	Le déclassement est représentatif des besoins de la Section de la collecte et de l'analyse et permettrait une répartition égale de l'appui juridique au niveau P-3 entre les deux Sections.

III. Ressources financières et postes, par entité et source de financement : vue d'ensemble*

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Quotes-parts hors budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2021 (crédits ouverts)	2022 (prévisions avant actualisation des coûts)	Variation	2021 (estimations)	2022 (prévisions)	Variation	2021 (estimations)	2022 (prévisions)	Variation	2021 (estimations)	2022 (prévisions)	Variation
Ressources financières												
Bureau des affaires juridiques	26 892,5	27 561,1	668,6	4 279,1	4 867,9	588,8	9 542,6	9 374,6	(168,0)	40 714,2	41 803,6	1 089,4
Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar	12 666,2	13 086,7	420,5	–	–	–	–	–	–	12 666,2	13 086,7	420,5
Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables	18 095,8	17 159,7	(936,1)	–	–	0,0	4 887,4	5 148,8	261,4	22 983,2	22 308,5	(674,7)
Total	57 654,5	57 807,5	153,0	4 279,1	4 867,9	588,8	14 430,0	14 523,4	93,4	76 363,6	77 198,8	835,2
Postes												
Bureau des affaires juridiques	144	144	–	19	19	–	29	28	(1)	192	191	(1)
Mécanisme d'enquête indépendant pour le Myanmar**	55	55	–	–	–	–	–	–	–	55	55	–
Mécanisme international, impartial et indépendant chargé de faciliter les enquêtes sur les violations les plus graves du droit												

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Quotes-parts hors budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2021 (crédits ouverts)</i>	<i>2022 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>	<i>Variation</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>2022 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>2022 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2021 (estimations)</i>	<i>2022 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
international commises en République arabe syrienne depuis mars 2011 et d'aider à juger les personnes qui en sont responsables	60	60	–	–	–	–	25	26	1	85	86	1
Total	259	259	–	19	19	–	54	54	–	332	332	–

* Hors ressources nécessaires pour 2022 pour les Chambres extraordinaires au sein des tribunaux cambodgiens et le Tribunal spécial résiduel pour la Sierra Leone, qui seront demandées dans les rapports correspondants du Secrétaire général.

** Emplois de temporaire (autres que pour les réunions).